DYNAMIQUE DES POPULATIONS, DISPONIBILITÉS EN TERRES ET ADAPTATION DES RÉGIMES FONCIERS

LE BURKINA FASO

COMITÉ INTERNATIONAL DE COOPÉRATION DANS LES RECHERCHES NATIONALES EN DÉMOGRAPHIE

DYNAMIQUE DES POPULATIONS, DISPONIBILITES EN TERRES ET ADAPTATION DES REGIMES FONCIERS : LE BURKINA FASO, UNE ETUDE DE CAS

Institut National des Sciences des Sociétés (INSS)
Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)

Auteurs :

DRABO Issa,
Institut National des Sciences des Sociétés (INSS)
ILBOUDO François,
Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)
TALLET Bernard
Institut de Géographie, Université de Paris I

Coordination pour l'Afrique francophone : QUESNEL André

Coordination scientifique : TALLET Bernard

Editeur : MARCHAL Jean-Yves

Service des régimes fonciers (SDAA) de la Division du développement rural (SDA), Département du développement durable de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ONUAA - FAO), Rome

Comité International de Coopération dans les Recherches Nationales en Démographie (CICRED)
133 boulevard Davout, 75980 PARIS cedex 20 (France)
Tél. : (33) 1 56 06 20 19 – Fax : (33) 1 56 06 21 65
Mél. : cicred@cicred.org

2003

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS ……..…….…… 7
RESUME ……..…..…… 9
SIGLES ……..…… 15

INTRODUCTION ……...……..…...…. 17
Cadre de l'étude ……..…… 17
Justification …….……..…….. 18
Méthodologie ……..…… 18
Les sources documentaires
L'enquête de terrain
Plan du document …….……..……. 20

PREMIERE PARTIE : LES DISPARITES DANS L'ORGANISATION DE L'ESPACE NATIONAL ….…….. 21

Chapitre 1 – Des déséquilibres régionaux forts …….…….…… 23

1.1 - Des conditions naturelles très contrastées ….…… 23
1.1.1 - Les différentes zones agroclimatiques ……...……..…….. 23
1.1.2 - Des niveaux de fertilité de sol variés ……..…….. 26

1.2 - Le rôle des héritages dans la répartition des populations …..…….…….. 26

Chapitre 2 – L'essor démographique a maintenu l'hétérogénéité de l'espace national …. 31

2.1 - Structure par âge de la population : le poids des jeunes ……. 32

2.2 - La répartition régionale du peuplement ……..……. 33
2.2.1 - Un peuplement fortement rural ……...…….. 33
2.2.2 - Evolution du peuplement des régions depuis 1985 ……... 34
2.2.3 - Maintien des disparités régionales ……..…….. 35

Chapitre 3 – L'hétérogénéité de l'espace rural ……..…….…….... 37

3.1 - Les modes d'utilisation du sol ……..……..……. 37

3.2 - L'élevage, une activité en concurrence avec la culture.…… 44

3.3 - Les différences de productivité …….…….……. 44

3.4 - Des disponibilités en terres de culture contrastées ……..…….…… 46

Conclusion de la 1re partie.…….…….. 49

DEUXIEME PARTIE : LES MUTATIONS EN COURS ……..... 51

Chapitre 4 – Défi de la poursuite de la croissance démographique ……..…… 53

4.1 - A l'échelle nationale..…….…… 54

4.2 - A l'échelle des régions ……..…….. 55

Chapitre 5 – La mobilité interrégionale comme élément de réponse ? ……..…….. 59

5.1 - Genèse des mouvements de colonisation agricole …….. 59

5.2 - Les courants migratoires ……. 60

Chapitre 6 – L'évolution des mécanismes fonciers ….…….…….. 65

6.1 - Les modalités traditionnelles d'accès à la terre ……...…… 65

6.2 - La prégnance de l'insécurité foncière …..……..…… 66

6.2.1 - La notion de sécurité foncière …….. 67

6.2.2 - Les tribulations et l'inadaptation de la loi moderne ……..……..... 67

6.2.3 - L'état de la situation foncière par grande région ……..……..... 69

Conclusion de la 2e partie …… 72

TROISIEME PARTIE : L'ADAPTATION DES REGIMES FONCIERS ……. 73

Chapitre 7 – Banwa et Boulgou, un choix raisonné ……..……..…….. 75

7.1 - La province des Banwa …..…….. 76

7.2 - La province du Boulgou..…….…… 76

Chapitre 8 – La valeur d'archétype national des deux zones d'étude ……. 79

8.1 - Les Banwa, un archétype du fonctionnement des espaces de colonisation agricole ….. 79

8.1.1 - L'augmentation rapide de la population et ses conséquences ……..……..……. 80

8.1.2 - La prédominance des céréales et du coton dans l'économie rurale ……...……. 81

8.1.3 - Les mutations foncières ……..….... 81

8.1.4 - Les acteurs en présence et leurs stratégies foncières ……..…..…… 83

8.2 - Le Boulgou, un exemple des adaptations à l'échelle intrarégionale ……..…. 84

8.2.1 - Des disparités intrarégionales de peuplement ……..……..…… 84

8.2.2 - Une économie rurale diversifiée ……..……..... 86

8.2.3 - Des situations foncières variées ……..……..... 86

Chapitre 9 – Les perspectives d'adaptation des régimes fonciers …… 89

9.1 - Les besoins en terres dans les deux zones d'étude …… 89

9.2 - Les conséquences des évolutions foncières …… 90

9.2.1 - La fin de la souplesse des mécanismes fonciers ……..…… 90

9.2.2 - Les crises sociales ……..…… 90

9.2.3 - Baisse ou accroissement de la productivité agricole ? …….. 91

9.3 - Vers la définition de nouveaux statuts fonciers …… 92

9.3.1 - Les enjeux d'une démarche de sécurisation foncière …..…… 92

9.3.2 - Les domaines d'expérimentation pour accompagner les évolutions foncières ……... 93

Conclusion de la 3e partie …… 99

CONCLUSION ……..…… 101

BIBLIOGRAPHIE …… 105

LISTE DES TABLEAUX …… 113

LISTE DES ILLUSTRATIONS ……...…… 114

AVANT-PROPOS

La présente monographie de la « Dynamique des populations, les disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers » au Burkina Faso a été réalisée par deux institutions nationales de recherche : l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) pour les aspects démographiques, et le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), notamment l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS), pour les questions agricoles et foncières.

L'étude a pour objectif de mettre en perspective les diverses formes d'adaptation des régimes fonciers à l'œuvre dans le milieu rural. La dynamique foncière qui touche la plupart des campagnes burkinabé est le fait de facteurs démographiques (migration et croissance naturelle de la population), économiques, notamment le développement de nouvelles opportunités agricoles (coton, arboriculture, maraîchage), et sociaux, avec l'apparition de nouveaux acteurs (jeunes générations d'agriculteurs, entrepreneurs agricoles) et le développement de stratégies individuelles. Il s'agira pour nous, à partir de la diversité des pratiques foncières identifiées (prêts de terre sous diverses formes, location et vente), de proposer un cadre juridique à même d'assurer la formalisation des droits fonciers et de garantir la sécurité foncière des différents acteurs. Enfin, la proposition reposera sur une approche méthodologique qui pourrait être testée dans le cadre des politiques publiques d'appui au monde rural, notamment dans la mise en œuvre du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) qui comporte une composante foncière.

Ont participé à la réalisation de cette étude :
- Issa DRABO, géographe ruraliste (CNRST/INSS),
- François ILBOUDO, démographe, directeur de la Démographie (INSD),
- Pagari OUOBA, ingénieur démographe (INSD),
- Youssouf LANGANI, ingénieur démographe (INSD).

Les auteurs de la monographie tiennent à remercier :
- le Comité International de Coopération dans les Recherches Nationales en Démographie (CICRED) pour la confiance qu'il a placée dans les institutions de recherche pour exécuter cette étude ;
- l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour l'appui financier qu'elle a apporté à la réalisation de ce travail ;
- Philippe COLLOMB, directeur du CICRED, pour sa compréhension ;
- André QUESNEL, coordinateur du projet, qui a été chargé de constituer les équipes nationales pour le Burkina Faso, et aussi pour le Niger et la Tunisie ;
- Bernard TALLET, tuteur scientifique de l'équipe du Burkina, pour sa lecture critique et son éclairage ;
- Les Directeurs de l'INSD et de l'INSS pour leur compréhension et leur appui institutionnel.

Leurs remerciements s'adressent également :
- à Zakarie SANOU, informaticien à l'INSD, pour la coordination du traitement informatique des données,
- aux étudiants de Maîtrise de géographie de l'Université de Ouagadougou, BAGUE Blyé, BAKAYOKO Nouhoun, DIALLO Blami, OUEDRAOGO Issa, OUEDRAOGO Sayouba, SIDIBE Mody Amadou, TIENDREBEOGO Osée, TOUMA Amadé, TRAORE Issouf et YAMEOGO Lassané, pour la collecte des données documentaires,
- et enfin aux enquêteurs DAKUYO W. Blaise, KORBEOGO Gabin, OUEDRAOGO Salomon et SIDIBE Mody Amadou pour la collecte des données de terrain.

RESUME

Au Burkina Faso, les disponibilités en terres de culture, variables d'une région à l'autre, sont à rapprocher des conditions écologiques. La qualité des sols et la répartition des pluies sont responsables de situations très différentes selon les régions. A l'hétérogénéité des conditions naturelles vient s'ajouter une répartition du peuplement déséquilibrée. La dynamique récente et actuelle de la population (c'est-à-dire l'accroissement démographique et la mobilité spatiale de la population) bouscule les situations antérieures et pose de manière nouvelle les conditions d'accès à la terre. C'est l'ensemble des évolutions en cours que l'étude cherche à éclairer afin de montrer la nécessité d'adapter les régimes fonciers aux nouvelles réalités socioéconomiques dominées par la raréfaction des terres disponibles et les mutations dans le mode de gestion des terres.

La prise en considération des disparités dans l'organisation de l'espace national

L'étude attire l'attention sur deux données majeures :
- la diversité des zones agroclimatiques ;
- l'hétérogénéité de la répartition de la population.

Le Burkina Faso appartient à la zone soudano-sahélienne, caractérisée par une longue saison sèche et une saison des pluies relativement courte. De plus, les moyennes des précipitations varient de 350 mm à 1 250 mm du nord au sud du pays.

Cette caractéristique générale cache des disparités régionales fortes tant au niveau de la durée de la saison humide, des hauteurs d'eau tombée, que de la répartition des pluies. Ce sont sur ces différences que repose le zonage agroclimatique du pays (cf. carte des zones agroclimatiques dans lesquelles prennent place les Directions Régionales de l'Agriculture (DRA), divisions administratives du Ministère de l'Agriculture) :
- domaine sahélien nord à la pluviométrie insuffisante et aléatoire, peu favorable à l'agriculture, prédominance d'élevage ;
- domaine sahélien sud (DRA du Sahel et du Nord) marqué par une période humide s'étendant sur seulement 70-90 jours pour 450 à 550 mm d'eau. Cultures possibles : mil, arachide ;
- domaine soudano-sahélien (DRA du Centre-Nord, partie nord des DRA de l'Est, de la Boucle du Mouhoun) où la saison des pluies augmente (90 à 110 jours – 550 à 750 mm) mais reste fort irrégulière (ainsi le développement du sorgho est souvent compromis par l'irrégularité des pluies) ;
- domaine soudanien nord correspondant à la partie centrale du pays (DRA du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Centre-Est, de la Boucle du Mouhoun) marquée par un allongement de la saison humide (110 à 140 jours – 750 à 1 000 mm) qui permet, à côté des cultures peu exigeantes en eau (mil, arachide, sésame), la présence de plantes comme le sorgho, le maïs et le coton. Attrait pour l'élevage (richesse des pâtur ages, présence de cours d'eau permanents) ;
- domaine soudanien central (sud DRA des Hauts-Bassins, nord DRA de la Comoé et du Sud-Ouest) favorable à la culture du coton, du sorgho, du maïs, du riz pluvial, des tubercules (140 à 170 jours de saison humide – 950 à 1 250 mm) ;
- domaine soudanien sud (sud DRA de la Comoé, du Sud-Ouest) favorable aux tubercules (170-190 jours – précipitations supérieures à 1 250 mm).

Le fait essentiel pour raisonner en terme de disponibilités alimentaires et foncières est de voir que cette graduation climatique entre le nord et le sud du pays ne correspond pas à l'organisation de la répartition du peuplement. Le rôle des héritages en terme de population permet de comprendre les dynamiques actuelles, notamment les migrations interrégionales. Que

ce soit en 1960 ou en 1975 (cf. cartes des densités 1960-1975-1996), les contrastes de peuplement sont importants et dessinent une géographie humaine particulière au Burkina : la population se concentre dans les zones centrales du pays (habituellement qualifiées de « plateau mossi ») alors que les régions périphériques sont beaucoup moins peuplées. Hormis la partie sahélienne du pays, au nord, faiblement peuplé, mais connaissant des contraintes climatiques fortes, les autres régions modérément peuplées correspondent à la frange méridionale du pays, la mieux arrosée (DRA de l'Est, sud DRA du Centre-Est, Centre-Sud, Centre-Ouest, DRA des Hauts-Bassins, de la Comoé, du Sud-Ouest). Aussi, les régions de plus forte densité sont celles où les conditions climatiques sont plus défavorables à la mise en valeur agricole.

En 1996, la carte des densités livre la même image d'un peuplement fortement déséquilibré (densité moyenne du pays : 38 hab./km²) entre une vaste zone centrale présentant des densités supérieures à la moyenne nationale (Centre-Est : 58, Centre-Nord : 46,8, Centre-Ouest : 43,4, Nord : 59) et des espaces périphériques moins peuplés (Sud-Ouest : 30, Ouest : 31,2, Est : 18,5). Ce maintien des disparités régionales, malgré la forte mobilité interrégionale, est une donnée majeure de l'analyse du peuplement.

La prépondérance des activités agricoles

Un autre thème majeur que l'étude aborde est la part importante occupée par les activités agricoles au Burkina Faso. Cette approche est faite par l'examen de la part de population rurale dans la population totale, et par celui des modes d'utilisation du sol.

Un peuplement fortement rural

Quel que soit l'indicateur démographique retenu, cette réalité s'impose : au recensement de 1996, la population rurale représente 84,5 % de la population totale (en 1985, c'était 87,3 %, et 93,5 % en 1975). Cet ordre de grandeur se retrouve dans l'ensemble des régions à deux exceptions près (la région Centre, où la population urbaine atteint 51,6 % avec la présence de la capitale Ouagadougou, et la région des Hauts-Bassins, où l'on note 32,6 % de population urbaine avec Bobo-Dioulasso). Les régions de forte immigration conservent des taux d'urbanisation très faibles (région Est : 4,6 %, Mouhoun : 7,3 %), éloignés de la moyenne nationale (15,5 %), ce qui indique que les migrations internes se dirigent, en dehors des deux grandes villes, pôles économiques du pays, vers le milieu rural.

Des modes d'utilisation du sol marqués par la prépondérance des céréales

L'analyse des statistiques agricoles, par grandes régions agricoles, fait ressortir cette donnée majeure : les céréales occupent l'essentiel de l'espace agricole : 82,6 % des terres cultivées à l'échelle du pays. Les types de céréales (mil, sorgho, maïs) varient selon l e potentiel hydrique des régions, mais seules les régions les plus méridionales du pays voient la part des céréales quelque peu réduite par les cultures de rente (coton, arachide). Le coton en particulier contribue à diversifier les systèmes de culture dans l'Ouest du Burkina (les cultures de rente représentent presque 40 % des terres cultivées dans la Comoé, 34 % dans les Hauts Bassins, 21 % dans le Mouhoun).

L'analyse des rendements (cf. tableau 10 : rendements moyens des principales cultures), qui doit être prise avec précaution à cause des incertitudes sur les modes de calcul et surtout à cause des fortes variations annuelles dues aux conditions climatiques, permet d'établir une corrélation entre les rendements moyens et la situation par grandes zones du pays :

- rendements médiocres au nord en lien avec les contraintes pluviométriques ;
- rendements intermédiaires dans les régions centrales du pays soumises à une double contrainte : pluviométrie encore aléatoire et souvent pression foncière forte en lien avec la densité élevée de la population ;

- rendements meilleurs dans les régions méridionales liés à des conditions naturelles plus favorables mais aussi à un niveau technique meilleur (culture attelée, engrais) associé le plus souvent avec l'essor de la culture cotonnière.

D'une manière globale, les faibles performances de l'agriculture pluviale, du fait des conditions pluviométriques précaires et d'une productivité médiocre, expliquent les tensions fréquentes en terme de bilan alimentaire ainsi que les préoccupations face à l'avenir dans un contexte de forte croissance démographique.

Dynamiques démographiques et perspectives d'adaptation des populations rurales

Comme d'autres pays africains, le Burkina Faso est marqué par la situation de croissance démographique : l'effet s'en fait sentir sur les structures actuelles de la population (cf. chapitre sur la structure par âge de la population) ainsi que sur les perspectives d'évolution à moyen terme (cf. chapitre sur le défi de la poursuite de la croissance démographique).

Une population jeune résulte du mouvement de croissance démographique continu sur plusieurs décennies : taux annuel de croissance de 1,7 % entre 1960 et 1975, de 2.7% entre 1975 et 1985, de 2,6 % de 1985 à 1991, de 2,4 % de 1991 à 1996. Le dynamisme de la population est essentiellement impulsé par le niveau élevé de la fécondité (ISF : 7,2 en 1985, 6,8 en 1996) et se traduit par une structure par âge de la population où les moins de 15 ans représentent près de 50 % de la population.

Sur le plan des disponibilités foncières, il est évident que, pour une population fortement rurale, l'accroissement démographique se traduit, de manière mécanique, par l'augmentation des besoins en terres agricoles. Or, entre 1975 et 1996, le nombre de ruraux est passé de 5 275 593 (93,5 % de la population totale) à 8 711 441 (84,5 % du total).

Au cours des trois dernières décennies, la croissance démographique s'est accompagnée de notables mouvements migratoires, ce qui entraîne des variations importantes selon les régions. L'évolution 1975-1996 ou 1985-1996 selon les données permet d'identifier les principaux mouvements :

- la croissance des principaux pôles urbains : la population urbaine passe de 362 610 en 1975 à 1 011 074 en 1985 et à 1 601 168 en 1996. L'essentiel des migrations se fait en direction de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso dont les régions connaissent les plus forts taux de croissance (1985-1996 : Centre + 3,3 %, Hauts-Bassins + 3 %). Même si le taux d'urbanisation reste à un niveau modeste (15,5 %), la présence de deux villes importantes entraîne l'existence d'un marché urbain susceptible d'être un débouché pour la production agricole ;
- un mouvement de migrations rurales vers les espaces périphériques du pays entraîne un vaste mouvement de colonisation agricole. La recherche de terres agricoles disponibles est le moteur essentiel de ces déplacements depuis les zones anciennement peuplées du pays. Ces déplacements de population, étudiés comme élément de la mobilité interrégionale, soulignent l'importance de l'attractivité du milieu rural qui reçoit 65,8 % du total des migrants (données du RGP de 1996). Certaines destinations privilégiées apparaissent pour ces migrations rurales : provinces des Banwa, du Mouhoun, du Houet, du Tuy, donc les provinces de l'Ouest du Burkina (zone cotonnière), mais aussi plus récemment des provinces du Sud comme la Sissili et le Ziro.

Au-delà d'une mobilité déclenchée par les disparités naturelles entre régions (toutes les analyses montrent le rôle joué par les sécheresses de 1973 et 1984 comme accélérateur du mouvement migratoire), l'ampleur même des migrations (elles touchent 12,9 % de la population née et résidant au Burkina Faso au moment du recensement de 1996) indique qu'il s'agit d'un mouvement structurel entre régions au potentiel contrasté :

- les régions du Nord et du Centre, densément peuplées et soumises aux aléas pluviométriques, sont profondément marquées par l'émigration : rapport de masculinité défavorable, vieillissement de la population, féminisation des activités agricoles ;
- les régions de la bande méridionale du pays, mieux arrosées, aux terres disponibles, attirent les migrants et connaissent des rythmes de croissance forts plus ou moins rapprochés, qui, à terme, peuvent entraîner une situation de saturation foncière.

Les questions soulevées par la compétition pour le contrôle foncier sont à rapprocher des perspectives démographiques à moyen terme. L'étude a pris en compte les perspectives d'évolution de la croissance démographique au Burkina en faisant varier le niveau de la fécondité (projections selon trois hypothèses). L'élément essentiel qui ressort de ce travail, quelle que soit l'hypothèse retenue, c'est que la population doublera au cours des 25 prochaines années (2021). L'ordre de grandeur est intéressant à relever : population d'environ 23 millions et densité supérieure à 80 hab./km² ; il permet de mesurer le défi à relever en terme de gestion de l'espace rural.

Face au défi représenté par la poursuite d'une croissance démographique forte et durable, la mobilité interrégionale apparaît comme une réponse des habitants pour résoudre les problèmes d'accès à la terre. La croissance démographique actuelle des régions méridionales du pays est renforcée par un solde migratoire correspondant à un vaste mouvement de colonisation agricole. La place importante occupée par ces régions d'accueil d'immigrants en milieu rural a justifié le choix de la province des Banwa comme l'une des zones d'étude. Située à l'intérieur de l'aire de migration de l'Ouest du pays, cette province est bien représentative des dynamiques d'accueil, d'efficacité économique (essor du coton, excédent céréalier) des fronts pionniers ; elle montre aussi les difficultés d'adaptation, de stabilisation des mécanismes fonciers lorsque l'accumulation des hommes amène la saturation foncière.

Pour sa part, le Boulgou, au sud-est du plateau central, a été retenu comme seconde zone d'enquêtes parce qu'il est caractéristique des déplacements intrarégionaux sur courtes distances, ou « glissements » des terroirs saturés du pays bissa aux brousses peu exploitées des vallées de la Nakambe et affluents, en partie aménagées par le secteur public. C'est un exemple des adaptations possibles des ruraux aux questions foncières posées dans un contexte de fortes concentrations humaines.

A plus long terme, le cas de ces provinces – les Banwa et le Boulgou – illustre comment la mobilité interrégionale constitue une solution temporaire au problème de ces populations. La poursuite des mouvements migratoires conduit à la reproduction, avec le temps, des situations de saturation foncière rencontrées dans les régions (anciennement et fortement peuplées) du centre du pays. Les disponibilités en terres apparaissent limitées : dans un contexte de saturation de l'espace, comment gérer au mieux le capital foncier ? Quelles réponses sont apportées, d'une part, par les modes traditionnels de gestion de la terre et, d'autre part, par les interventions étatiques ? Quelles peuvent être les perspectives d'adaptation des régimes fonciers dans un contexte de compétition de plus en plus vive pour le contrôle de l'espace ?

Difficultés d'adaptation des régimes fonciers et accentuation de la pression démographique

Dans un contexte dominé par l'accroissement du nombre de ruraux, par la réduction des disponibilités en terres, les modalités de gestion des terres sont marquées par une double difficulté : la crise de légitimité des pouvoirs traditionnels et l'inefficacité des législations modernes. Dans l'étude, ce constat est dressé dans le chapitre sur l'évolution des mécanismes fonciers. Il y est montré que le système traditionnel de gestion des terres a bien fonctionné dans toutes les sociétés rurales tant que l'autorité coutumière est restée forte, la religion traditionnelle respectée, l'homogénéité ethnique et culturelle préservée et les disponibilités en terres importantes. Dans ces conditions, les différents groupes sociaux bénéficient d'une grande sécurité foncière, la régulation foncière s'effectuant par la pratique des prêts de terres.

Mais ce système s'est globalement mal adapté aux mutations sociodémographiques et économiques récentes. Notamment, il a perdu sa souplesse d'adaptation dans la situation actuelle de plus en plus fréquente de « fin » des terres : le prêt permanent, principal mode d'accès à la terre entre autochtones et entre autochtones et migrants, est de plus en plus remis en cause avec la compétition croissante pour contrôler les ressources.

Le sentiment d'insécurité foncière en milieu rural a été, de manière paradoxale, renforcé par les textes portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) dont les dispositions principales n'ont pas clarifié le cadre de référence de la gestion foncière : l'affirmation de la propriété de l'Etat sur la terre (forte en 1984, atténuée dans les versions de 1991 et 1996) à travers le Domaine Foncier National s'accompagne de la tolérance des droits d'usage fondés sur les rapports sociaux entre lignages. Aussi le dispositif légal d'accès à la terre (à travers de nouveaux titres fonciers) est-il en décalage complet avec l'ensemble des pratiques du milieu rural (traditionnelles comme les modalités d'héritage, les prêts, ou nouvelles comme les locations).

Cette ambiguïté, ce décalage entre pratiques et cadre juridique, se révèle comme une contrainte forte dans un contexte où croissance démographique et mobilité géographique se combinent pour multiplier les situations de saturation foncière, de compétition pour le contrôle foncier, de conflits fonciers. L'analyse de la situation foncière dans les provinces des Banwa et du Boulgou permet d'éclairer cette montée des situations conflictuelles qui apparaissent mal régulées par les autorités coutumières et par la législation moderne.

L'accélération des mutations foncières s'opère en très grande partie en dehors des références établies, règles coutumières ou législation moderne. Cette transgression des règles est particulièrement perceptible dans la vieille zone de colonisation agricole de l'Ouest du pays dont la province des Banwa fait partie :

- des pratiques proscrites par la coutume se développent actuellement : refus d'octroyer des terres de cultures à des « étrangers », retrait sans raison apparente des parcelles, remise en cause des prêts de terre ;
- de nouvelles formes de circulation de terres apparaissent en dehors de tout cadre normatif : fixation de durée pour les prêts, essor des locations de terres agricoles, apparition de ventes de terres, de contrats de prestation de services (contrats de labour en particulier).

L'exemple de la province du Boulgou fournit des éclairages complémentaires sur l'évolution des mécanismes fonciers dans la mesure où l'hétérogénéité de l'espace régional permet de trouver des situations très diverses : zones saturées, zones de colonisation agricole spontanée, zones aménagées par l'Etat. L'étude indique que, quelle que soit la situation rencontrée, les questions foncières attendent des réponses : définition de titres fonciers dans les zones aménagées par l'Etat, clarification des statuts fonciers d'une façon générale afin de juguler le sentiment d'insécurité foncière.

Après l'examen des situations sociodémographiques et foncières rencontrées dans les deux provinces, la problématique centrale de l'étude est reposée : dans un contexte où l'augmentation des densités rurales va accélérer l'indisponibilité foncière, exacerber la concurrence pour l'accès à la terre, quelles peuvent être les perspectives d'adaptation des régimes fonciers ?

Perspectives d'adaptation des régimes fonciers

L'étude propose des mesures qui pourraient permettre de mieux gérer cette étape de l'évolution des régimes fonciers.

Marquée par les tensions foncières et la rapidité des changements démographiques, elle est caractérisée par trois éléments sur lesquels les perspectives d'adaptation devront jouer :
- une connaissance insuffisante des pratiques traditionnelles (contenu, capacité d'évolution, de résistance…) ;
- la coexistence de formes très différentes de pratiques foncières (ex : diversité du statut des terres prêtées) ;
- l'inadéquation de la loi moderne (ignorance des pratiques, uniformisation du cadre juridique).

En conséquence, pour dépasser les limites et les difficultés recensées, l'étude propose une réflexion qui devrait conduire à mieux maîtriser deux éléments complémentaires :
- la connaissance des pratiques foncières ;
- la définition de la place et du rôle d'autorités foncières locales.

Il est évident que la diversité des situations doit conduire les autorités politiques à revoir la question de la gestion foncière, en étroite articulation avec le processus de décentralisation ; il revient à l'Etat de définir la place et le rôle d'organes locaux chargés de la gestion foncière.

Pour avancer dans cette voie de l'adaptation progressive des mécanismes de la régulation foncière, l'étude propose une démarche d'expérimentation et de recherche d'innovations institutionnelles à l'échelle locale reposant sur trois éléments :
- s'appuyer sur l'analyse des pratiques que mettent en œuvre les populations rurales dans la gestion des ressources naturelles. Lorsqu'il y a des conflits, ils sont essentiellement réglés par le recours à la coutume et non pas à la loi moderne. Dans la période actuelle marquée par l'accélération de la concurrence pour le contrôle des ressources, il importe de connaître les évolutions en cours (adaptation, blocages…), de s'en servir pour proposer de nouveaux mécanismes de régulation ;
- rechercher une implication forte des populations rurales dans la définition des instances de régulation foncière et dans la définition des règles d'accès et de gestion des ressources naturelles. La loi actuelle offre, dans le cadre des mesures transitoires et par la création des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT), un espace d'expérimentation possible pour rechercher une meilleure sécurisation foncière ;
- proposer des orientations qui permettent de tester la viabilité d'organes locaux de régulation foncière et d'entrevoir des articulations nouvelles avec la politique de décentralisation et la législation nationale.

Une démarche pragmatique d'expérimentation conduite à l'échelle locale avec suivi et contrôle d'instances nationales semble, à l'issue de cette étude, une solution pour accompagner les transformations rapides et inévitables des situations foncières au Burkina Faso.

SIGLES

AMVS	Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou
AVV	Aménagement des Vallées des Volta
BUNASOL	Bureau National des Sols
CFAO	Compagnie Française de l'Afrique Occidentale
CICRED	Comité International de Coopération dans les Recherches Nationales en Démographie
CNRST	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CONAPO	Conseil National pour la Population
CPAT	Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire
CVGT	Commission Villageoise de Gestion des Terroirs
DFN	Domaine Foncier National
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DSAP	Direction des Statistiques Agropastorales
EDS	Etude Démographique et de Santé - Burkina Faso
EMP	Equipe Mobile Pluridisciplinaire
EMU BF	Enquête Migrations et Urbanisation au Burkina Faso
ENSA	Enquête Nationale sur les Statistiques Agricoles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
INSS	Institut des Sciences des Sociétés
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
PIB	Produit Intérieur Brut
PDRI / HKM	Projet de Développement Rural Intégré / Houet-Kossi-Mouhoun
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1996)
SCOA	Société Commerciale de l'Ouest Africain
SO SU CO	Société Sucrière de la Comoé
UERD	Unité d'Enseignement et de Recherche en Démographie

Carte n° 1. – Le Burkina Faso : découpage en provinces (1996)

INTRODUCTION

Cadre de l'étude

Ce rapport est le résultat d'une étude exécutée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) et l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). C'est le fruit d'une collaboration entre ces deux institutions nationales et le Comité International de Coopération dans les Recherches Nationales en Démographie (CICRED) qui est le coordonnateur de l'étude financée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

La FAO et le CICRED, en confiant l'exécution d'études à des institutions nationales du Sud, cherchent à promouvoir leur capacité d'expertise sur des thèmes pertinents pour le développement de leur pays mais dont l'éclairage est insuffisant.

La présente monographie cherche à déterminer les liens entre la dynamique des populations, les disponibilités en terres arables et les régimes fonciers dans les pays où les études sont menées à savoir le Burkina Faso, le Niger et la Tunisie. La démarche préconisée exige de la part des équipes chargées des études démographiques et du développement rural l'utilisation de leurs données et de leurs outils d'analyse respectifs pour aboutir à la rédaction d'une monographie nationale de synthèse qui prend en compte plusieurs paramètres. Les conclusions issues de cette analyse croisée devraient sous-tendre les actions de développement susceptibles d'être entreprises en vue d'une utilisation efficiente et durable des ressources disponibles.

Le Burkina Faso, pays soudano-sahélien à vocation essentiellement agricole, a une population de 10 312 609 habitants au dernier recensement général de la population en 1996. Le taux de croissance global de la population est de 2,4 % par an et la densité moyenne est de 38 habitants au km^2. Le territoire national est caractérisé par une grande disparité agroclimatique. Cinq grandes régions peuvent être observées (les domaines sahélien nord, sahélien sud, soudano-sahélien, soudanien nord, soudanien central et soudanien sud selon le découpage et la dénomination proposés par le Bureau National des Sols (BUNASOL), carte n° 3). Elles connaissent une dégradation de leurs conditions de production agricole du sud vers le nord du pays. Ces disparités régionales fortes déclenchent des mouvements migratoires entre les régions. Cette dynamique démographique provoque des modifications dans la composition de l'appareil de production et dans l'utilisation de l'espace agricole.

Justification

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays sahéliens de l'Afrique, connaît un croît démographique élevé. Ce dynamisme de la population a engendré principalement sur le plateau mossi (centre du pays) une densification du peuplement et une consommation rapide de l'espace agricole. Cette pression démographique s'est faite parallèlement à la dégradation des conditions de production (elle en est parfois la cause). Les difficultés de production dans certaines régions et la recherche de la satisfaction d'un certain nombre de besoins - dont l'alimentation - par les populations rurales ont engendré des courants migratoires qui s'orientent vers l'extérieur du pays (notamment la Côte d'Ivoire), mais aussi vers les villes et surtout vers les régions rurales du pays aux conditions agronomiques favorables, de sorte que les pressions sur les ressources se généralisent. Ainsi, la question de la gestion durable des ressources naturelles est un sujet majeur de préoccupation.

La présente étude essaie de mettre en relation la dynamique de la population et les disponibilités en terres de culture afin de dégager les conditions d'une agriculture durable. La raréfaction et la dégradation des terres agricoles exigent aujourd'hui des comportements nouveaux de la part des acteurs ruraux. Sur le plan foncier, des mutations parfois profondes apparaissent dans la gestion des terres. Conséquences des dynamiques démographiques, des changements agroécologiques et socioéconomiques, les pratiques foncières actuelles ne contribuent pas toujours à créer les conditions d'une gestion durable des potentialités ni à élever le niveau des productivités. Pour y parvenir, il est souvent admis que la sécurité foncière est une des conditions nécessaires pour motiver les utilisateurs de ressources naturelles (agriculteurs, éleveurs...) à investir dans des opérations de préservation et de régénération des sols. A l'examen des contraintes qui pèsent sur le milieu rural, des modifications des régimes fonciers en vigueur apparaissent nécessaires pour mieux sécuriser les acteurs ruraux.

Méthodologie

Le présent document s'appuie sur une exploitation de la littérature sur les questions démographiques et agricoles au Burkina Faso, et sur des enquêtes de terrain dans deux localités de la province des Banwa et de la province du Boulgou.

Les sources documentaires

La revue de la littérature a consisté à recenser et à exploiter la documentation ayant un rapport avec le thème traité. Un accent tout particulier a été accordé à la collecte de statistiques démographiques et agricoles qui ont servi de base pour les analyses. Si pour les questions démographiques la documentation s'est révélée abondante, cela n'a pas été le cas pour les questions agricoles, en particulier en ce qui concerne les statistiques foncières.

Les études démographiques, notamment les sondages et les recensements généraux de la population en 1960, 1975, 1985, 1991 et 1996, fournissent des informations sur les densités, la structure par sexe et âge de la population, la population active, la taille des ménages, la mortalité, la fécondité, le rapport de masculinité,... au niveau des ménages, des villages, des départements et des provinces, ce qui permet de travailler sur des caractéristiques micro et macro des populations (dynamique et structure du peuplement, structure de la population, engagement de la population dans l'activité agricole...).

Pour les statistiques agricoles, la documentation fournit des informations sur les superficies cultivées, les rendements, les productions, les types de culture,... Toutefois, ces informations sont surtout disponibles à l'échelle nationale et à celle des provinces. A un niveau plus fin, celui du département par exemple, il y a un déficit de statistiques. La taille de l'échantillon ne permet pas à la Direction des Statistiques Agropastorales (DSAP) d'établir des statistiques fiables à cette échelle. La documentation est encore plus limitée en ce qui concerne les statistiques sur la situation foncière. Celles qui existent sont peu approfondies et non exhaustives. De manière générale, si les régimes fonciers sont assez bien décrits dans la littérature existante, on note un déficit au niveau des données statistiques, en particulier à l'échelle régionale, à propos du mode de faire-valoir, du degré de sécurité de la tenure foncière, de la répartition des terres par unité d'exploitation, etc.

L'enquête de terrain

Elle avait surtout pour but de combler les lacunes de la documentation en ce qui concerne les statistiques foncières. Elle a été menée en juin 1999 dans les localités de Balavé (province des Banwa dans la DRA de la Boucle du Mouhoun) et de Niaogho (province du Boulgou, dans la DRA du Centre-Est).

Conçue par les responsables de l'Equipe du Burkina, elle a été exécutée sur le terrain durant deux semaines par quatre enquêteurs, tous étudiants du niveau de la maîtrise de géographie, soit deux enquêteurs par localité retenue.

Quatre types de questionnaires ont été confectionnés, correspondant à quatre groupes cibles identifiés pour la collecte des informations :

- les responsables de village et/ou de quartier (questionnaire village) : 5 quartiers à Balavé et 6 à Niaogho ;
- les chefs d'unité d'exploitation : 100 à Balavé et 101 à Niaogho;
- les femmes : 100 à Balavé et 100 à Niaogho;
- les jeunes célibataires (donc encore dépendants de leurs pères), soit 100 à Balavé et 100 à Niaogho.

Au niveau de ces quatre groupes, nous avons veillé à ce que les migrants soient pris en compte. Les jeunes et les femmes ont été choisis dans les unités d'exploitation enquêtées. Au niveau des quartiers, ce sont des entretiens collectifs qui ont été organisés avec les notables, les chefs d'exploitation et/ou de concession.

Le traitement de l'enquête a été réalisé par le service informatique de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) sous la supervision du responsable de ce service. Les quatre enquêteurs ont été mis à contribution pour la codification des questions ouvertes des questionnaires, la saisie ayant été assurée par un membre du service. La tabulation a été réalisée par le responsable du service sur la base des maquettes de tableaux définies par l'Equipe du Burkina.

Plan du document

Le texte est structuré en trois parties, composées chacune de trois chapitres :

- La première fait ressortir les disparités qui caractérisent l'organisation de l'espace national tant du point de vue des conditions physiques, du peuplement que de l'exploitation agricole de l'espace. Ces trois chapitres mettent en lumière l'hétérogénéité de l'espace national sur les plans physique, humain et agricole.
- La deuxième partie traite des mutations en cours dans les domaines démographique et foncier, en décrivant le rythme de croissance de la population, la mobilité spatiale de la population agricole et les évolutions des mécanismes fonciers.
- La troisième partie analyse l'adaptation des systèmes fonciers. A partir de deux régions dont les valeurs d'archétype national ont été démontrées, en l'occurrence les provinces des Banwa et du Boulgou, l'étude détaille les caractéristiques de la dynamique et de la structure du peuplement, les pratiques foncières et les conséquences qui découlent.

  Le dernier chapitre, sous forme de recommandations, tente de dégager les perspectives de sécurisation foncière à entreprendre au Burkina Faso ; une démarche d'expérimentation est proposée afin de dépasser les blocages actuels.

PREMIERE PARTIE :

LES DISPARITES DANS L'ORGANISATION DE L'ESPACE NATIONAL

Carte n° 2

EVOLUTION DES ISOHYÈTES AU BURKINA FASO

PLUVIOMETRIE ANNUELLE MOYENNE (mm) : 1951 - 1960

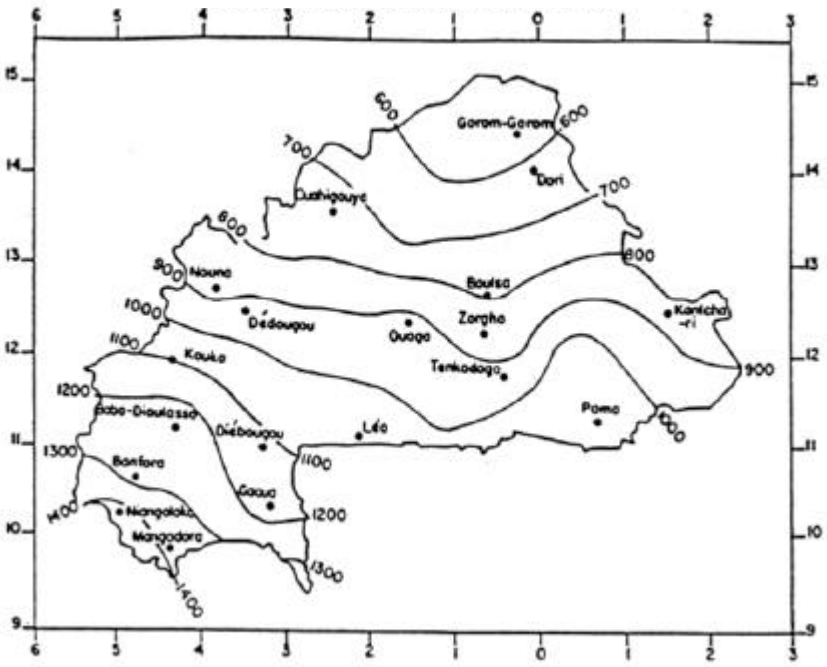

PLUVIOMETRIE ANNUELLE MOYENNE (mm) : 1981 - 1990

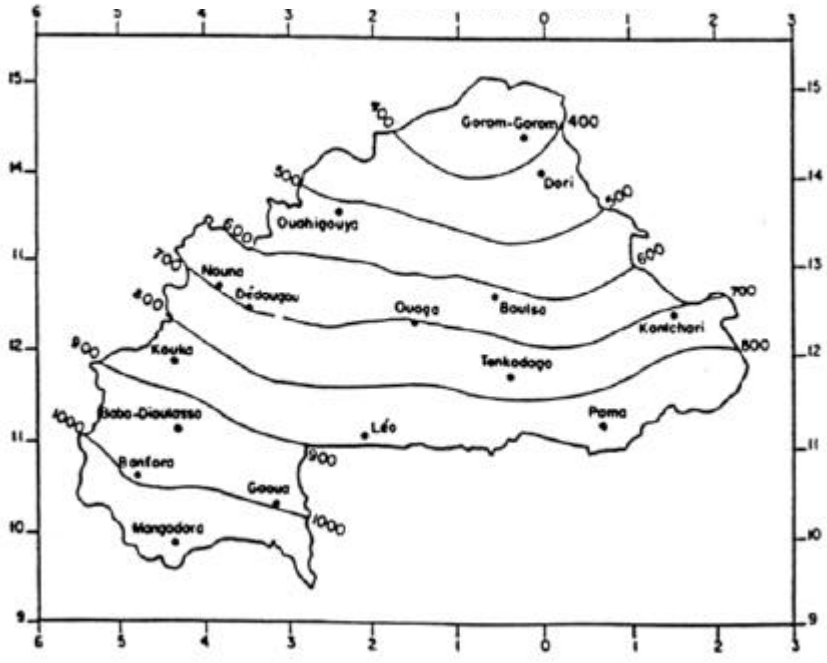

Source : Direction de la météorologie nationale

Dessinateur : Jean C. KI

Chapitre 1 : Des déséquilibres régionaux forts

Rapprocher les données du milieu naturel et la répartition de la population au sein de l´espace national permet de rapidement éclairer un élément majeur de la dynamique du peuplement au Burkina Faso.

A une répartition nord-sud des conditions climatiques s´oppose, en effet, une géographie du peuplement liée à des conditions historiques indépendantes des éléments naturels. L´organisation de la répartition du peuplement – avec une concentration dans les zones centrales du pays, alors que les régions méridionales, mieux arrosées, sont faiblement ou modérément peuplées – met en lumière les déséquilibres territoriaux et la réponse fournie par les populations en terme de mobilité interrégionale (cf. les chapitres 2 et 5).

1.1 - Des conditions naturelles très contrastées

Les conditions écologiques, qu'elles soient climatiques ou pédologiques, sont très contrastées sur l'ensemble du territoire burkinabé.

De façon générale, le Burkina Faso appartient à la zone soudano-sahélienne caractérisée par une longue saison sèche et par une saison humide relativement courte. Le facteur pluviométrique constitue l'élément prépondérant du climat qui conditionne les activités en milieu rural. Sur les trente dernières années, la pluviométrie annuelle varie de 350 mm à 1 250 mm en moyenne du nord au sud du pays ; elle est marquée par une grande variabilité spatiale et temporelle, ce qui en fait une contrainte majeure pour l'activité agricole. L'analyse de la configuration des isohyètes montre une tendance à l'assèchement du climat (carte n° 2). En effet, l'isohyète 500 mm apparaît au Burkina Faso dès la décennie 1961-1970 et ne cesse de progresser vers le sud. Depuis 1970, le pays connaît une sécheresse chronique dont les phases critiques ont été les années 1972-1974 et 1983-1984.

Toutefois, cette caractérisation générale cache des disparités régionales fortes au niveau de la durée de la saison humide, des hauteurs d'eau tombée, de la répartition des pluies au cours d'une même année et de leur variabilité interannuelle.

1.1.1 - Les différentes zones agroclimatiques

S'appuyant sur les caractéristiques climatiques et floristiques observées sur l'ensemble du territoire, le Bureau National des Sols (BUNASOL) a défini six zones agroclimatiques au Burkina (BUNASOL, 1990) (carte n° 3), auxquelles on peut rattacher les Directions Régionales de l'Agriculture.

Carte n° 3. – Zones agroclimatiques

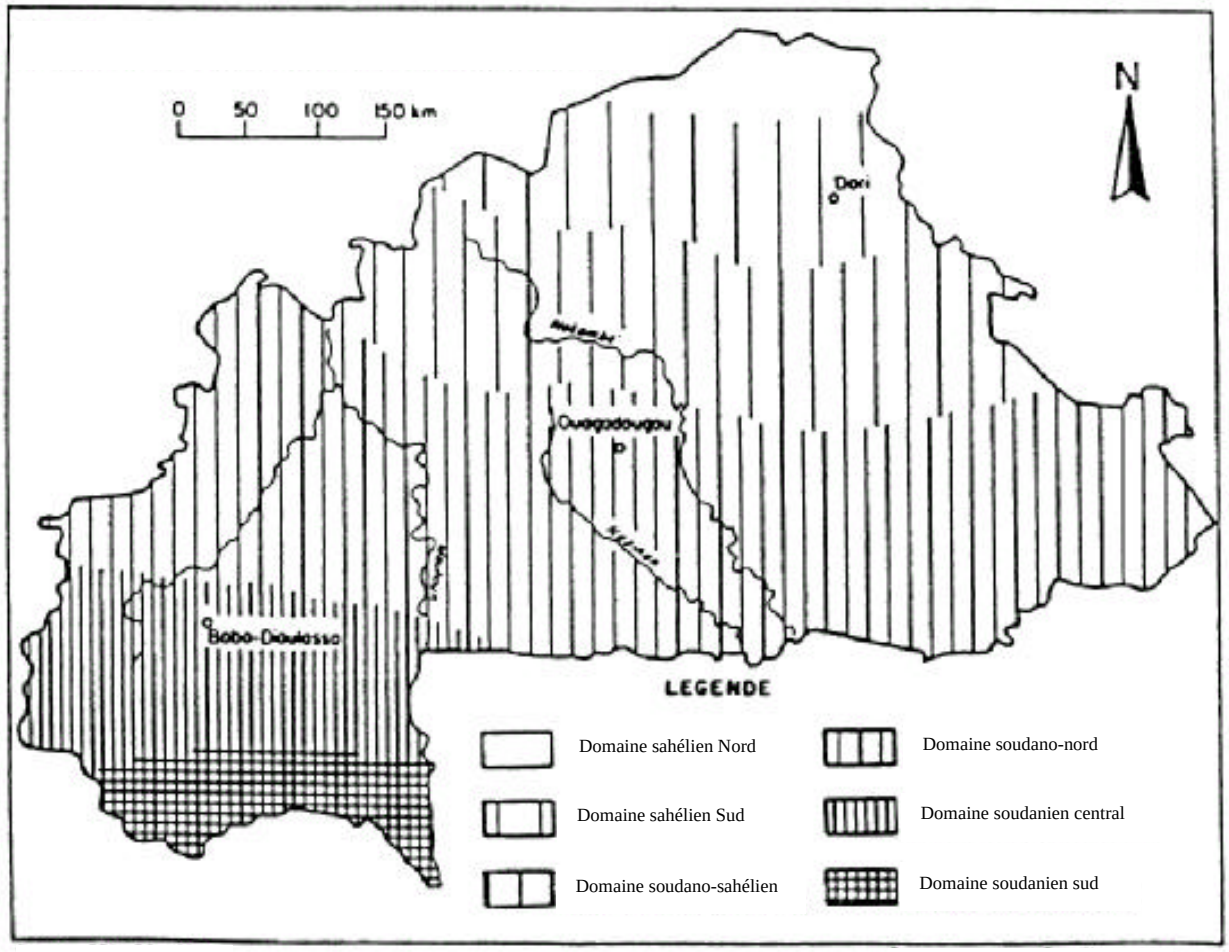

Source : COMAPO, 1996

Dessinateur : Jean C. KI

La carte des zones agroclimatiques fournit une image synthétique de ces différentes composantes du milieu naturel où la pluviométrie garde un rôle déterminant pour la production agricole. L'organisation en bandes grossièrement parallèles du nord au sud, malgré le rôle des variations interannuelles, est une donnée fondamentale pour comprendre le cadre naturel dans lequel s'inscrivent les activités agricoles et pastorales.

Le domaine sahélien nord localisé dans l'extrême nord du pays (DRA du Sahel, dans l'Oudalan et le nord du Soum). La pluviométrie annuelle varie entre 350 et 450 mm. Très insuffisante et très aléatoire, elle ne permet que la pratique de cultures peu exigeantes en eau, notamment le mil à cycle court. La végétation naturelle est dominée par la savane herbeuse servant de pâturage pour le bétail.

Le domaine sahélien sud couvre la partie septentrionale de la DRA du Nord (province du Yatenga) et méridionale de celle du Sahel (province du Séno et sud de celle du Soum). La période humide s'étend sur 70-90 jours pour une pluviométrie annuelle moyenne de 450 à 550 mm. Les cultures exigeantes en eau (sorgho et maïs par exemple) ne sont pas à recommander à cause de la pluviométrie aléatoire. Seuls le mil et l'arachide s'y adaptent. C'est une zone de pâturage, ce qui permet la pratique de l'élevage, activité principale de certaines communautés (Peul, Touareg). A l'image de la première zone, seuls quelques rares mares pérennes et barrages artificiels permettent d'abreuver le cheptel. Avec la stérilisation des hauts glacis et l'insuffisance pluviométrique, les champs se concentrent de plus en plus dans les bas-fonds.

Le domaine soudano-sahélien concerne les DRA du Centre-Nord, partie méridionale du Nord, le nord de la Boucle du Mouhoun (province du Sourou) et le nord de la DRA de l'Est. La pluviométrie oscille entre 550 et 750 mm dans l'année et s'étale sur 90 à 110 jours. Cette zone convient au mil, au sésame et à l'arachide. L'irrégularité des pluies (leur installation tardive et/ou leur arrêt précoce) y compromet souvent le développement du sorgho. Les vallées riches en flore, au sud de ce domaine, sont investies par les pasteurs et leur bétail.

Le domaine soudanien nord s'étend sur toute la partie centrale du pays (DRA de la Boucle du Mouhoun (provinces de la Kossi et du Mouhoun), celles du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Centre-Est et de l'Est ainsi que la partie septentrionale des Hauts-Bassins). La période humide dure de 110 à 140 jours et les précipitations annuelles se situent en moyenne entre 750 et 1 000 mm. En plus des cultures peu exigeantes en eau (mil, arachide, sésame), sorgho, maïs et coton s'y adaptent assez bien. Les larges et fertiles vallées (Sourou, Nakambé, ...) sont des zones potentielles de production agricole. C'est actuellement une zone de prédilection de l'élevage en raison de l'abondance et de la richesse des pâturages et de la présence de cours d'eau pérennes (Boulgou, Kompienga, Banwa, ...). Pour cette raison, l'Etat y aménage des zones pastorales (Nouaho par exemple) et des périmètres irrigués (Sourou, Bagré, ...).

Le domaine soudanien central occupe la partie méridionale de la DRA des Hauts-Bassins, ainsi que le nord de celles de la Comoé et du Sud-Ouest. La période humide y est longue de 140 à 170 jours, avec des hauteurs d'eau tombée de 950 à 1250 mm dans l'année. La zone est propice au développement du sorgho, du maïs, du coton, des tubercules (igname, patate douce) et du riz pluvial. A cause de sa richesse floristique, de la densité et de la pérennité de son réseau hydrographique, cette zone est de plus en plus sollicitée pour l'élevage bovin depuis le contrôle relatif de la trypanosomiase animale qui y entravait autrefois le développement de l'élevage.

Le domaine soudanien sud couvre l'extrême sud-ouest du pays (DRA de la Comoé et sud de celle du Sud-Ouest). La période humide y est la plus longue du pays (170 à 190 jours) et la pluviométrie annuelle supérieure à 1 250 mm. Les tubercules (igname, manioc) sont abondamment cultivés en plus du sorgho, du maïs et du riz pluvial. L'abondance de la végétation (savane arborée à forêts claires entrecoupées de forêts galeries denses le long des cours d'eau) y limite la pratique de l'élevage.

1.1.2 - Des niveaux de fertilité de sol variés

Dans l'ensemble, la nature des sols ne joue pas un rôle discriminant majeur pour comprendre l'organisation des activités agricoles, du moins à l'échelle nationale. En effet, les sols du Burkina sont structurellement de médiocre qualité. Leur pauvreté est aggravée par la nature du bilan hydrique dominé par l'alternance entre saison sèche et saison des pluies. La longue saison sèche, partout supérieure à six mois, associée à la forte insolation favorise l'évapotranspiration renforcée par l'harmattan. De même, la violence des pluies durant la saison humide accroît le lessivage des sols et les risques d'érosion.

Ce bilan global, peu favorable en terme de fertilité pour l'agriculture, ne doit pas occulter l'hétérogénéité liée aux propriétés des différents types de sols et à leurs conditions d'évolution. A l'échelle locale, les différences peuvent jouer un rôle important sur les dynamiques d'occupation des sols. Il suffit de rappeler, pour s'en rendre compte, le changement de valeur agricole accordée aux sols hydromorphes longtemps négligés car difficiles à travailler en culture manuelle, aujourd'hui recherchés avec la diffusion de la culture attelée et de l'irrigation.

Une typologie rappelant les principales particularités géographiques peut être donnée :

- Le nord (domaine sahélien) est caractérisé par des sols sablonneux, légers et peu évolués avec au niveau des vallées des sols plus argileux. Les terres cultivables y sont réduites aujourd'hui aux bas glacis.
- Le centre (domaines sahélien nord et soudano-sahélien) dispose de sols très variés allant des sols peu évolués sur matériaux gravillonnaires et ferrugineux indurés (peu propices à l'activité agricole) aux sols bruns eutrophes tropicaux et aux vertisols plus riches en nutriments mais peu représentés dans la région. Les sols hydromorphes qu'on y rencontre sont surtout localisés dans les plaines alluviales du Mouhoun, de la Nakambé, du Nazinon et de leurs affluents, et de la Pendjari-Kompienga. Compte tenu de l'appauvrissement prononcé des sols dans la région dû à la surexploitation liée aux fortes concentrations humaines et à la baisse de la pluviosité, les rares sols fertiles des plaines alluviales et des bas-fonds sont fortement convoités par les agriculteurs.
- Le sud-ouest (domaines soudaniens central et sud) possède une couverture plus importante en bonnes terres. Dans les bassins du Mouhoun et de la Comoé, qui couvrent entièrement l'ouest du pays, apparaissent des sols hydromorphes favorables aux cultures pluviales et à l'irrigation. Les sols ferralitiques profonds ne s'observent que dans l'extrême sud-ouest du pays sous climat plus humide. Les sols ferrugineux tropicaux lessivés (appauvris, hydromorphes ou indurés) de moindre qualité agronomique se rencontrent également dans cette région.

Cette disparité des conditions naturelles entre les régions doit être complétée par une présentation des différences de densité de population très marquées qui trouvent leur fondement dans l'histoire du peuplement du pays et dans l'évolution des conditions écologiques.

1.2. - Le rôle des héritages dans la répartition des populations

Bien que les informations démographiques pour la période coloniale n'aient pas encore fait l'objet d'une analyse systématique, on estime que, dans son ensemble, la population burkinabé s'accroissait à un rythme annuel d'environ 1 % avant 1960. La disparition des grandes famines, le retour de nombreux émigrés (fin des guerres mondiales, disparition du travail forcé), l'efficacité des actions sanitaires entreprises et la fin des prélèvements excessifs de main-d' œuvre ont eu pour résultat une période de forte croissance démographique.

En 1960-61, la population résidente se chiffrait à 4 349 600 habitants selon l'enquête nationale par sondage. La répartition géographique de cette population s'est faite sur la base de strates géo-ethniques qui ne correspondent pas aux découpages administratifs actuels. En effet, le recensement général de la population de 1975, s'appuyant sur le découpage administratif du pays alors en vigueur, a permis de faire une répartition spatiale de la population selon les départements. En 1975, le département est le premier niveau du découpage administratif du territoire national. On en comptait dix à l'époque : le Centre, le Centre-Est, le Centre-Nord, le Centre-Ouest, l'Est, les Hauts-Bassins, le Nord, le Sahel, le Sud-Ouest et la Volta-Noire. Par rapport au découpage actuel en provinces et, à l'intérieur de celles-ci, en départements, on peut constater que les départements (anciens) correspondent grosso modo aux dix régions économiques définies par le Ministère de l'Economie et des Finances. Ces régions économiques ont également des recoupements avec les régions agricoles au nombre de douze, à quelques provinces près.

En dépit de tout cela, une méthode d'estimation des populations de 1960-1961 et de 1975, à la fois pour les strates géo-ethniques et pour les départements (anciens) a été établie[1], dont les résultats purement indicatifs figurent dans le tableau 1.

Tableau 1. – Répartition de la population de 1960-61 et de 1975
selon les strates géo-ethniques de 1960-1961

Strate	1960-1961		1975		Taux d'accroissement annuel moyen (1960-1975)
	Effectif	%	Effectif	%	
Nord (*Sahel*)	242 079	5,8	381 764	7,1	3,1
Yatenga (*Nord*)	519 201	12,5	602 295	11,3	1,0
Mossi (*Centre, Centre-Est, Centre-Nord*)	1 559 319	37,4	1 928 785	36,1	1,4
Bissa (*Centre-Sud*)	195 456	4,7	251 163	4,7	1,7
Gourma (*Est*)	214 178	5,1	358 055	6,7	3,5
Gourounsi (*Centre-Ouest*)	258 316	6,2	354 847	6,6	2,1
Ouest (*Mouhoun, Hauts-Bassins*)	675 182	16,2	922 887	17,2	2,1
Sénoufo (*Comoé*)	283 298	6,8	274 659	5,1	– 0,2
Lobi (*Sud-Ouest*)	218 833	5,3	276 024	5,2	1,6
Sous-total	4 165 862	100,0	5 350 778	100,0	1,7
Ouagadougou			172 661		
Bobo-Dioulasso			115 063		
Total			5 638 203		1,9
Source : Nations Unies, 1984.					

La distribution spatiale selon les strates géo-ethniques, tout comme la répartition selon les départements (anciens) révèle des déséquilibres assez prononcés (tableaux 1 et 2).

Les départements de l'Est et du Sahel, sur la période 1960/61-1975, sont des zones d'immigration et d'accroissement de la population particulièrement élevés. Le département du Sahel ne bénéficie que d'une immigration venant de l'intérieur du pays (Nord et Centre-Nord), alors qu'il déverse une partie de sa population vers le Centre-Nord et l'Est. Malgré l'absence de statistiques précises, il est reconnu qu'il a reçu aussi un important mouvement migratoire venant du Mali et du Niger, particulièrement depuis les années de sécheresse (1969-1973) car auparavant les conditions de vie dans ces régions étaient relativement meilleures et l'aide apportée par les secours internationaux peut-être plus importante. Le département de l'Est est peu peuplé alors qu'il offre des terres fertiles encore inexploitées. Son isolement (manque de routes notamment) ainsi que la présence de l'onchocercose et de la trypanosomiase – toujours dans la période considérée – expliquent sans doute le peu d'attirance qu'il suscite.

[1] Nations Unies, 1984. Population et développement en Haute-Volta, FPA/UN/UPV-79-PO1/1. New York, p. 433.

Le département de la Volta-Noire (actuel Mouhoun) est aussi remarquable par son essor démographique, malgré les problèmes d'infécondité qui ont longtemps marqué la croissance naturelle de la population dans cette partie du pays (CAPRON, J., 1973). Ceux-ci sont en effet largement compensés par une forte immigration prenant son origine particulièrement dans les départements du Nord et du Centre-Ouest. Dans le département des Hauts-Bassins, le faible taux d'accroissement durant la période 1960/61-1975 serait dû à deux types de mouvements migratoires : au nord, il accueille des migrants internes au pays ; et au sud, il devient un foyer de départ d'une importante population vers la Côte d'Ivoire voisine. A signaler les Sénoufo, concentrés dans le sud du département, qui ont un taux d'accroissement négatif (cf. tableau 1).

Tableau 2. – Population résidente en 1975 et taux d'accroissement annuel moyen entre 1960/61 et 1975 par département (ancien)

Département	Population résidente		Superficie (km^2)	Densité (habitants/km^2)	Taux d'accroissement 1960/61-1975
	Effectif	%			
Centre	944 706	16,8	21 952	43	1,5
Centre-Est	404 602	7,2	11 266	35	1,6
Centre-Nord	632 285	11,2	21 578	29	1,3
Centre-Ouest	788 962	14,0	26 324	30	1,7
Est	497 215	7,2	49 992	8	3,2
Hauts-Bassins	582 810	10,3	43 172	14	0,7
Nord	530 192	9,4	12 293	43	1,1
Sahel	354 079	6,3	36 869	10	3,1
Sud-Ouest	357 592	6,3	17 448	21	1,7
Volta-Noire	635 760	11,3	33 106	19	2,1
Haute-Volta	5 638 203	100,0	274 000	21	1,7
Source : Haute-Volta, enquête de 1960-1961 et recensement de 1975.					

Les déséquilibres dans la répartition de la population résidente selon les régions sont manifestes : ils apparaissent nettement en terme de densité. L'écart par rapport à la moyenne nationale (21 hab./km^2 en 1975) souligne les zones de concentration de peuplement dans un vaste ensemble central du pays. Le département du Nord (correspondant en gros au territoire duYatenga) est, avec celui du Centre, la zone de plus forte concentration de population (densité : 43 hab./km^2). L'ensemble des départements du plateau mossi (Nord, Centre, Centre-Est, Centre-Ouest, Centre-Nord) ont une densité égale ou supérieur à 30 hab./km^2 et dessinent la carte du fort noyau de peuplement du pays, surtout comparativement aux aires périphériques beaucoup moins peuplées (cf. carte n° 5 : répartition de la population en 1975).

La dynamique démographique résulte de l'action combinée du mouvement naturel de la population et du croît migratoire. Il est évident que les différentes régions du Burkina Faso, ont chacune, leur dynamique propre, conséquence de différents facteurs socioéconomiques et environnementaux dont la résultante se traduit par de nouvelles répartitions de la population qui se révèlent nécessairement différentes des situations de départ. Comment se présentent ces nouvelles répartitions et quels en sont les déterminants en terme de facteurs démographiques ?

Carte n° 4. – Répartition de la population en 1961

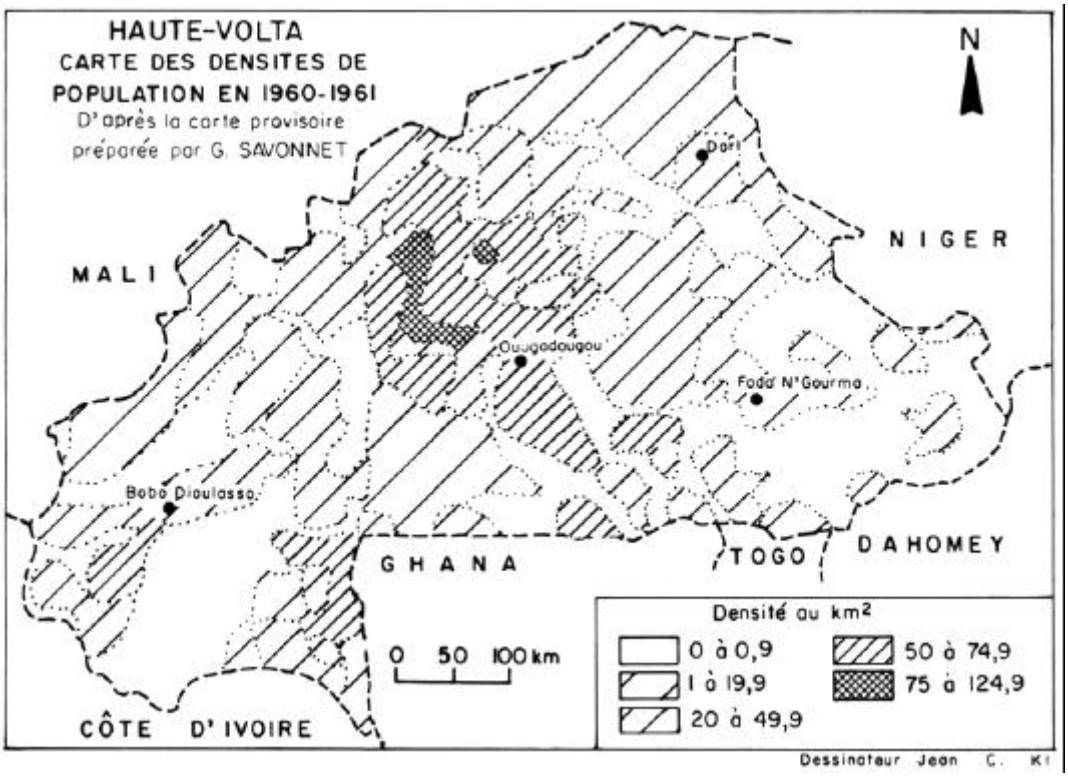

Carte n° 5. – Répartition de la population en 1975

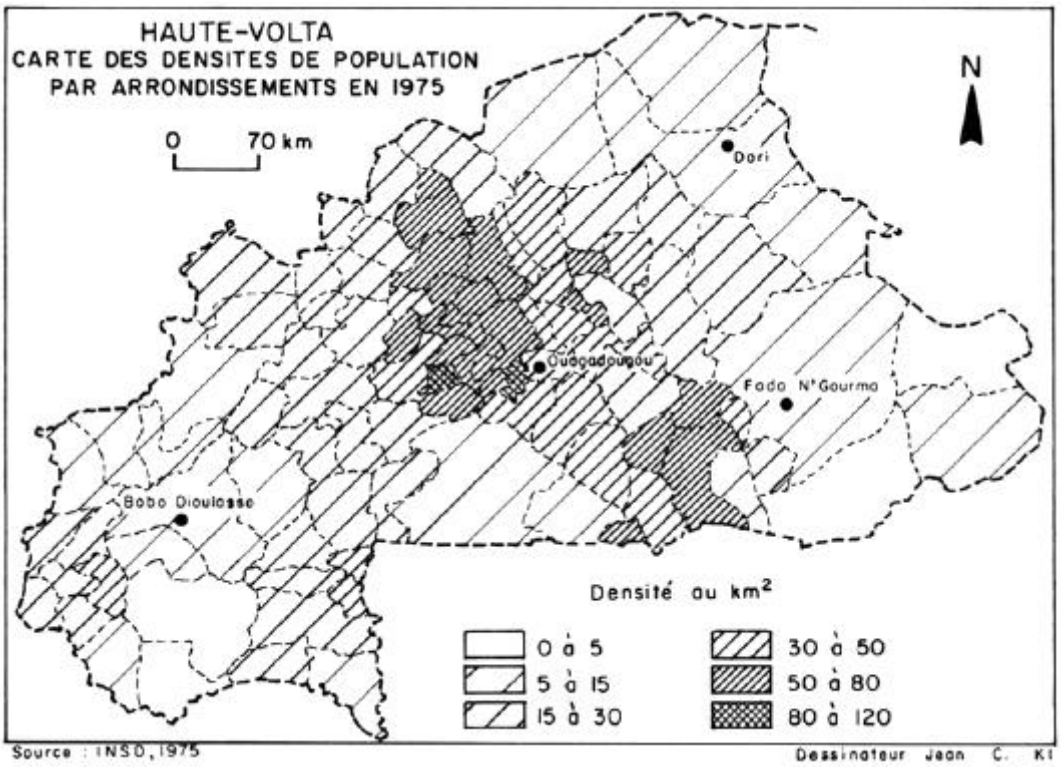

Carte n° 6. – Répartition de la population en 1985
et
Carte n° 7. – Répartition de la population en 1996

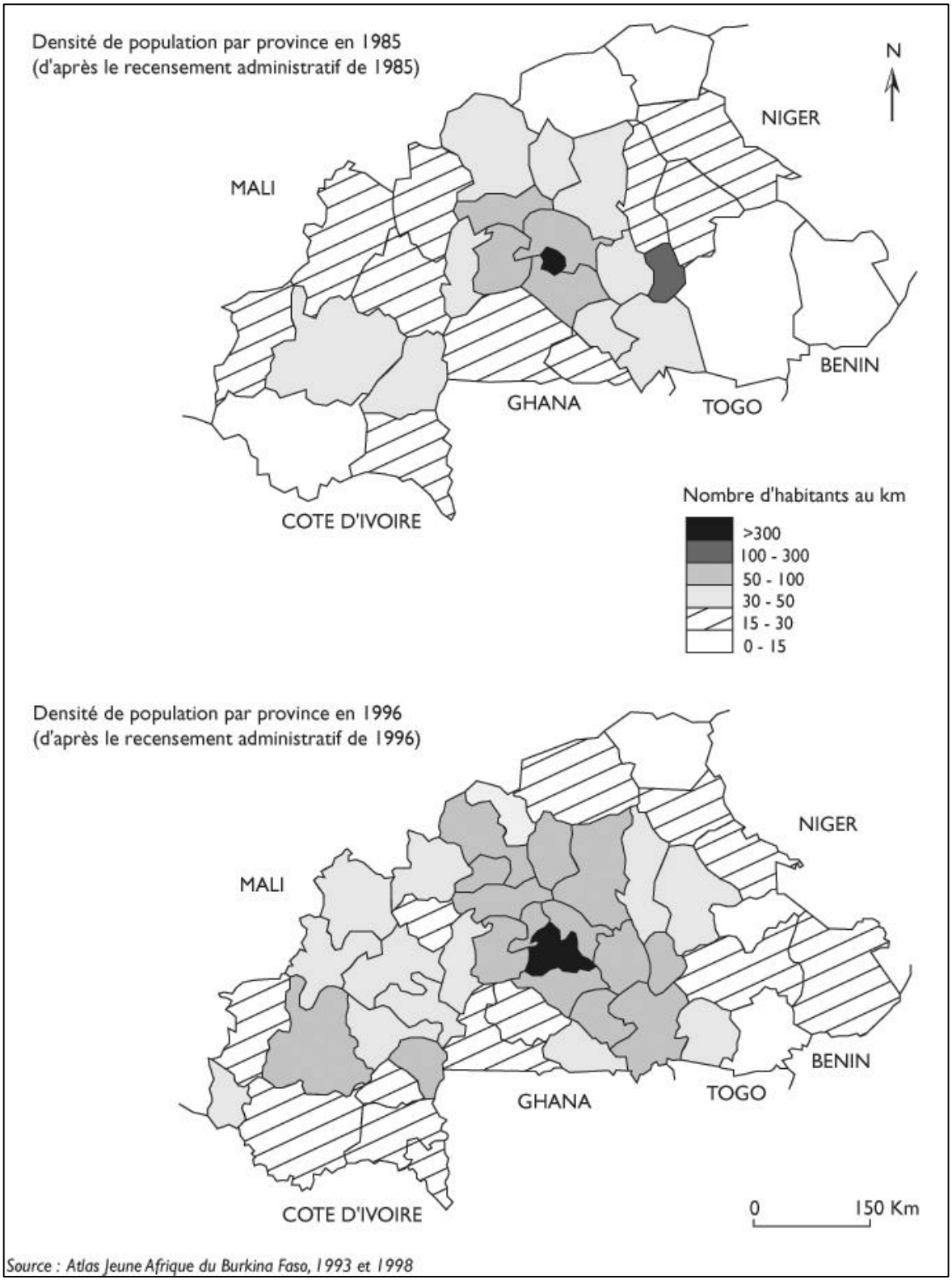

Source : Atlas Jeune Afrique du Burkina Faso, 1993 et 1998

Chapitre 2 : L'essor démographique a maintenu l'hétérogénéité de l'espace national

Plusieurs opérations de collecte de données démographiques réalisées au Burkina Faso depuis 1960 fournissent des données qui permettent de suivre l'évolution de la population du pays depuis l'Indépendance. A l'analyse de cette évolution, on retiendra que, d'un point de vue d'ensemble, la population burkinabé est caractérisée par un dynamisme démographique assez important (tableau 3).

Tableau 3. – Evolution de la population résidente du Burkina Faso de 1960 à 1996

	Hommes	Femmes	Total	% de femmes	Taux d'accroissement
1960	2 123 400	2 226 200	4 349 600	51,2	
1975	2 827 558	2 810 645	5 638 203	49,9	1,7
1985	3 833 237	4 131 468	7 964 705	51,9	2,7
1991	4 492 153	4 698 638	9 190 791	51,1	2,6
1996	4 970 882	5 341 727	10 312 609	51,8	2,4
Source : INSD, Enquêtes démographiques de 1960/61 et de 1991 et recensements de 1975, 1985 et 1996.					

Entre 1960 et 1975, l'accroissement annuel moyen est de 1,7 %. L'accroissement naturel (différence entre les taux de natalité et de mortalité) est estimé à 1,8 % en 1960-1961 et à 2,2 % en 1976[2]. Cette évolution s'explique par la réduction du taux de mortalité (32 à 24 ‰) résultant essentiellement d'une baisse de la mortalité infantile. L'accroissement total de la population est inférieur à l'accroissement naturel, ce qui met en évidence le rôle important que joue la migration à l'étranger durant cette période.

Au cours de la période intercensitaire 1975-1985, l'accroissement de la population est assez spectaculaire : 2,7 % après ajustement[3], le taux observé étant de 3,5 %. Un tel accroissement résulte du jeu interactif des phénomènes démographiques (fécondité, mortalité, migrations). Compte tenu de la situation migratoire du pays qui a régulièrement connu des soldes négatifs dans ses échanges avec l'étranger, cette croissance résulte essentiellement de l'accroissement naturel. Or l'évolution des indices de fécondité et de mortalité montre une baisse continue de la mortalité et, parallèlement, une augmentation de la fécondité. Ainsi, l'indice synthétique de fécondité (ISF), ou nombre moyen d'enfants par femme, est passé de 6,7 à 7,2, soit une augmentation relative de 7 % sur la période intercensitaire. Dans le même sens, le taux de fécondité générale (TFG) qui donne le nombre de naissances survenues dans l'année pour

[2] INSD, Enquête post-censitaire de 1976.

[3] L'INSD a proposé un taux d'accroissement corrigé de 2,68 %, sur la base du fait que le recensement de 1975 a connu une sous-estimation relativement importante des effectifs de la population, surtout féminine. On estime que les chefs de ménage ont omis souvent de déclarer les personnes de sexe féminin pour échapper ou minimiser le paiement de l'impôt de capitation alors en vigueur en 1975, mais qui n'existait plus en 1985. La structure de la population par sexe montre en effet une proportion de femmes inférieure à celle des hommes, ce qui est une particularité de ce recensement parmi toutes les autres opérations de collecte au Burkina.

1 000 femmes en âge de procréer, est passé de 212 ‰à 223 ‰. Quant à la mortalité, on est passé, pour le taux brut de mortalité (TBM), de 24 ‰ à 17,5 ‰, soit une baisse de 27 % sur la période ; on note enfin, pour l'espérance de vie à la naissance, un gain important, l'indice passant de 41 ans à 48,5 ans (tableau 4).

Tableau 4. – Evolution de quelques indices de fécondité et de mortalité de 1960/1961 à 1996

Indice	1960/1961	1976	1985	1991	1996
Indice synthétique de fécondité (ISF)	6,1	6,7	7,2	7,3	6,8
Taux de fécondité générale (TFG - ‰)	199	212	223	223,4	213
Taux brut de mortalité (TBM - ‰)	32	24	17,5	16,4	15,2
Espérance de vie à la naissance (ans)	32	41	48,5	52,2	54,1
Source : INSD – Enquêtes de 1960-1961, 1976 et 1991, et recensements de 1985 et 1996					

Sur l'ensemble de la période 1960-1996, le taux de croissance de la population a beaucoup augmenté jusqu'en 1985, puis a baissé régulièrement à partir de cette date. On estime cependant que le rythme de croissance de la population est encore élevé. Au taux de croissance de 1985 à 1996, cette population doublera au bout d'une trentaine d'années, atteignant 20,6 millions en 2025 et 53,5 millions en 2051.

2.1. - Structure par âge de la population : le poids des jeunes

Le dynamisme de la population du Burkina est essentiellement impulsé par le niveau relativement élevé de la fécondité, même si l'on peut constater un changement de tendance, marqué par une stabilisation, voire une certaine baisse dès le début des années 1990. Ceci a pour conséquence de conférer à la population une structure jeune.

Graphique 1. – Pyramide des âges de la population burkinabé en 1996

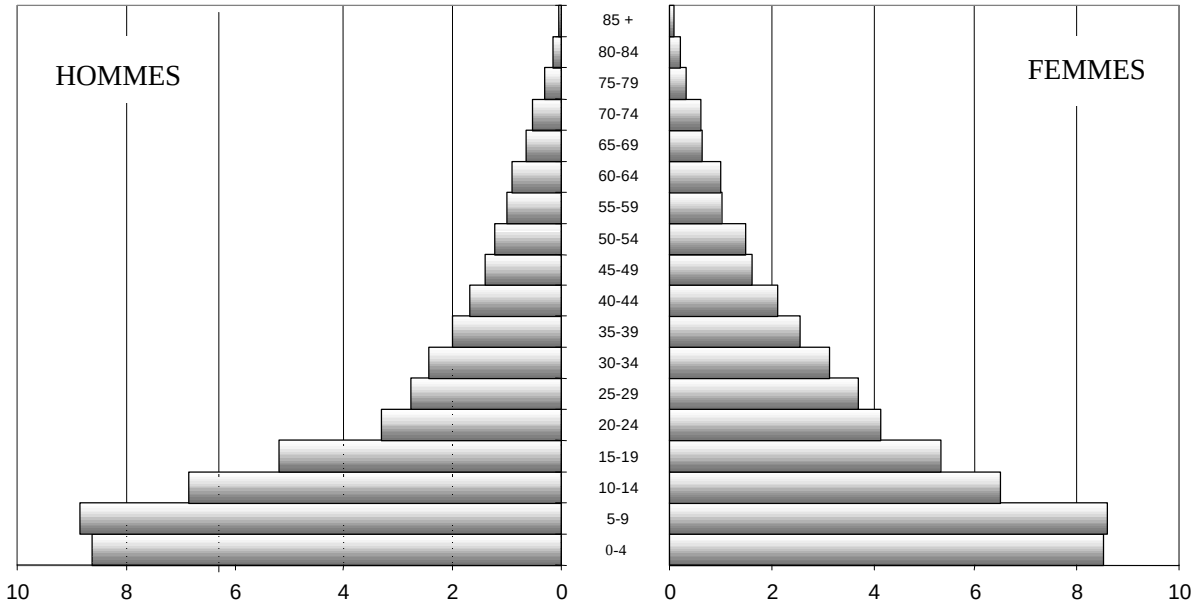

Près de 50 % de la population résidente du Burkina est âgée de moins de 15 ans, alors que les personnes âgées (65 ans et +) ne représentent que 4 % environ. La pyramide des âges qui illustre la distribution de la population par groupe d'âges quinquennaux décrit bien cette observation. Elle présente en effet une base élargie qui témoigne du niveau élevé de la fécondité et de la jeunesse de la population (graphique 1).

2.2. - La répartition régionale du peuplement

La comparaison du peuplement entre régions de 1960 à 1996 n'est pas aisée. En effet, il est difficile d'avoir les données démographiques sur les mêmes bases spatiales (régions) à cause des multiples modifications du découpage administratif intervenues au cours du temps.

2.2.1 - Un peuplement fortement rural

La population du Burkina réside dans une très large mesure en milieu rural. Cela se comprend quand on sait que c'est une population dont l'activité principale est l'agriculture, qui occupe en effet plus de 80 % de la population.

Bien que l'urbanisation connaisse une certaine croissance depuis 1975, la population des centres urbains ne représente qu'à peine 16 % de la population totale (tableau 5). En fait, le Burkina Faso est l'un des pays les moins urbanisés de l'Afrique de l'Ouest[4]. Le taux d'urbanisation est passé de 6,4 % en 1975 à 15,5 % en 1996.

Tableau 5. – Evolution de la population du Burkina Faso par milieu de résidence de 1960/61 à 1996

	1960/61		1975		1985		1991		1996	
	rural	urbain	rural	urbain	rural	urbain	rural	urbain	rural	urbain
Hommes	2 076 213	47 187	2 642 404	185 174	3 318 401	514 836	3 849 868	642 285	4 970 891	795 745
Femmes	2 176 728	49 472	2 633 189	177 436	3 635 230	496 238	4 053 638	645 000	3 740 550	805 423
Ensemble	4 252 941	96 659	5 275 593	362 610	6 953 631	1 011 074	7 903 506	1 287 185	8 711 441	1 601 168
%	97,7	2,3	93,5	6,5	87,3	12,7	89,0	14,0	84,5	15,5
Source : INSD.										

Jusqu'en 1932, les centres urbains ne l'étaient que de nom. Avec le début de l'installation des grandes maisons de commerce telles que CFAO, SCOA, MOREL et PROMS, et surtout de certaines industries (Huilerie, Textile, Brasserie, SO SU CO, etc.), des centres comme Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou, cessent d'être de simples étapes migratoires vers la Côte d'Ivoire[5].

Si la recherche de l'emploi constitue le principal motif du départ de nombreux jeunes ruraux vers les centres urbains, des motifs tels que la recherche de meilleures conditions d'existence – comme les infrastructures éducatives et sanitaires –, et même les loisirs, que seules les villes offrent, induisent également des migrations vers le milieu urbain.

[4] Il faudrait cependant noter que les différences de définitions de l'urbain dans les différents pays ne permettent pas une comparaison rigoureuse des données. Contrairement à l'usage dans la plupart des pays, le critère de la taille de la population n'a pas été privilégié dans la définition de l'urbain au Burkina Faso. Ce sont plutôt les critères de modernisation qui sont déterminants : présence d'un minimum d'infrastructures socioéconomiques et administratives telles que les réseaux de distribution d'eau potable et d'électricité, les écoles, les dispensaires et les services administratifs.

[5] CNRST, INSD, UERD, 1993. Enquête migration et urbanisation du Burkina Faso. Chap. I : Evolution historique et structurelle des migrations et de l'urbanisation au Burkina Faso.

2.2.2 - Evolution du peuplement des régions depuis 1985

L'évolution de la population s'est faite différemment selon les régions. La région du Centre qui se révèle comme étant la plus peuplée, représente 13,3 % de la population totale avec un taux d'accroissement de 3,3 % entre 1985 et 1996, niveau le plus élevé parmi toutes les régions. On note également des taux d'accroissement relativement élevés pour les régions des Hauts Bassins, de la Comoé et de l'Est. Il en est de même de celles du Sahel et du Centre-Nord (tableau 6).

Tableau 6. – Population par région agricole et selon le milieu de résidence en 1996

Régions	Effectif de la population			Population urbaine (en %)
	rurale	urbaine	totale	
Centre	666 932	709 736	1 376 668	51,6
Centre-Est	687 725	84 805	772 530	11,0
Centre-Nord	876 470	51 851	628 321	5,6
Centre-Ouest	894 742	95 024	989 766	9,6
Centre-Sud	650 930	17 146	668 076	2,6
Comoé	262 653	62 548	325 201	19,2
Est	891 355	42 920	934 275	4,6
Hauts-Bassins	674 672	326 352	1 001 024	32,6
Mouhoun	1 063 077	83 612	1 146 689	7,3
Nord	868 438	86 982	955 420	9,1
Sahel	684 564	23 768	708 332	3,4
Sud-Ouest	489 883	16 424	506 307	3,2
Total	8 711 441	1 601 168	10 312 609	15,5

La région du Centre est la plus urbanisée (plus de 50 % de taux d'urbanisation), situation certainement liée à la présence de la plus grande ville, la capitale Ouagadougou. Les deux autres régions remarquables par l'importance de la proportion urbaine sont les Hauts-Bassins et la Comoé, du fait de la présence des deux villes industrielles que sont Bobo-Dioulasso et Banfora. Il faut ajouter le fait que, dans ces deux régions, il se pratique de plus en plus une agriculture modernisée, sur de grandes superficies, de coton et de maïs. Cela pourrait avoir une influence dans l'urbanisation. Dans tous les cas, l'augmentation de la population urbaine de ces deux régions est surtout due à une immigration rurale provenant de l'intérieur desdites provinces, mais aussi des autres régions du Burkina, plus particulièrement du pays mossi.

Si l'existence de centres urbains dans les Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso) et dans la Comoé (Banfora) explique essentiellement la croissance démographique de ces régions par l'attrait qu'ils exercent sur une partie de la population rurale, le taux d'accroissement relativement élevé des régions du Sahel et du Centre-Nord ne trouve pas une explication aisée. L'ouverture de mines d'or d'exploitation artisanale à Yalgo (Province du Namentenga) et à l'Essakan dans l'Oudalan pourrait être une explication de cet accroissement. Mais il pourrait s'agir aussi, et de façon non exclusive, notamment pour le Centre-Nord, de l'effet de la péjoration des conditions de l'agriculture qui entraînerait une réorganisation des activités au profit des centres urbains.

Dans le Mouhoun, on assiste à une augmentation progressive de la population urbaine par transformation des grosses agglomérations rurales alimentées par les courants migratoires, en villes secondaires.

De manière générale, les régions d'immigration connaissent une augmentation de leur population rurale. Il s'agit de l'Est, des Hauts-Bassins et de la Comoé. Quant au Mouhoun, ancienne aire de colonisation agricole, on enregistre une légère régression de son poids dans la population rurale totale du pays. Ceci s'explique par l'augmentation de la population urbaine,

d'une part et certainement par une atténuation des flux migratoires, d'autre part ; il pourrait s'agir aussi d'un reflux de population vers les nouveaux fronts pionniers de l'extrême sud-ouest du pays.

On observe également une corrélation entre l'augmentation des populations urbaines des régions des Hauts-Bassins, du Mouhoun et du Centre et la densification démographique de leur espace rural. Cette population rurale, traditionnellement orientée vers la production de céréales, intègre de plus en plus au système de production les cultures demandées par les citadins et les industries agroalimentaires (maïs, cultures maraîchères, arboriculture, coton, sésame, élevage semi-intensif de volaille, de bovins, etc.). La dynamique de peuplement observée et la demande urbaine en produits agricoles confèrent à la terre une valeur marchande importante dans les zones rurales jouxtant les villes, dans un certain rayon, et le long des axes de communication. Alors émergent de nouvelles pratiques foncières monétarisées (location et vente de terres) que nous analysons dans la deuxième partie du document.

2.2.3 - Maintien des disparités régionales

La population s'est régulièrement accrue bien que le taux de croissance ait connu un léger fléchissement à partir du début des années 1990. Le dynamisme global de la croissance démographique s'opère, rappelons-le sur un espace hétérogène marqué par les héritages dans la répartition de la population (cartes n°4 et 5) et par la mobilité interrégionale.

Des actions de mise en valeur de développement rural et une politique volontariste des pouvoirs publics dans les années 1970 ont eu pour objectif le transfert organisé de populations des zones densément peuplées vers des zones peu peuplées du territoire national. A cela se sont ajoutées des migrations spontanées, prenant leur source dans les mêmes foyers que les migrations organisées. Les données récentes montrent que les migrations internes ne se sont pas estompées, loin s'en faut. En dépit de tout cela, de grandes disparités de peuplement subsistent, comme le montrent le tableau 7 et les cartes 5, 6, 7.

Tableau 7. – Répartition de la population résidente (en %) et évolution des densités selon les régions économiques de 1975 à 1996

Régions économiques	Population (en %)	Densités (hab./km²)			Taux d'accroissement 1985-1996
		1975	1985	1996	
Boucle du Mouhoun	11,4	19,2	26,9	34,4	2,33
Centre	19,8	43,0	69,5	90,2	3,33
Centre-Est	8,3	35,9	53,3	58,2	2,31
Centre-Nord	9,0	29,3	33,8	46,8	2,22
Centre-Ouest	9,2	30,0	39,9	43,4	1,64
Est	8,3	8,1	13,6	18,5	2,90
Nord	9,3	43,1	43,6	59,0	2,10
Ouest	13,2	13,5	22,5	31,2	3,02
Sahel	6,9	9,6	14,1	20,0	2,82
Sud-Ouest	4,7	20,5	26,2	30,0	0,95
BURKINA FASO	100,0	20,6	29,0	38,1	2,38

Pour une densité moyenne de 38 habitants au km^2, en 1996, plusieurs régions économiques (légèrement différentes des DRA) présentent des densités nettement plus élevées, variant de 43 à 90 habitants au km^2. Il s'agit précisément des régions de tout le plateau central. A l'inverse, les régions du Sahel, de l'Est, du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun ont des densités relativement faibles. Il faut rappeler que les régions de forte densité sont aussi celles où la disponibilité en terres fertiles est limitée et où les conditions climatiques sont plus défavorables.

En terme d'évolution des densités de peuplement, signalons que certaines régions ont connu une forte augmentation, allant de 35 % à 42 % entre 1985 et 1996. C'est le cas du Sahel, de l'Ouest (Hauts-Bassins), de l'Est et du Nord malgré l'importance de l'émigration pour ces deux dernières régions. La région du Sahel mérite d'être soulignée d'autant plus qu'elle n'est pas connue comme une zone de destination de migrations internes. Les indices de fécondité ne montrent pas non plus de niveaux particulièrement élevés par rapport aux autres régions. Cette densification proviendrait-elle alors de mouvements venant de l'extérieur, notamment de pays limitrophes comme le Mali et le Niger ? Il est évident que des recherches dans ce sens mériteraient d'être entreprises pour en savoir plus. Par contre, des régions d'importante immigration comme la Boucle du Mouhoun ont connu des variations de densité de peuplement proches, voire inférieures à celle de la moyenne nationale. Quant au Sud-Ouest, encore peu ouvert à l'immigration et surtout à cause, sans doute, d'une forte émigration vers la Côte d'Ivoire, il connaît une faible variation de densité de peuplement (moins de 15 %).

L'analyse de l'évolution du peuplement fait apparaître :

- une prédominance du peuplement rural en dépit de l'urbanisation de certaines régions telles que le Centre autour de Ouagadougou, les Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso) et la Comoé (Banfora) ;
- le maintien de grandes disparités entre les concentrations de population du plateau central et les régions moins peuplées de l'Est, du Sahel et de l'Ouest.

Cette hétérogénéité du peuplement de l'espace national a des répercussions sur les disponibilités en terres agricoles et sur les modes d'exploitation des sols.

Chapitre 3 : L'hétérogénéité de l'espace rural

L'hétérogénéité de l'espace rural est examinée à l'aide de trois critères : les modes d'utilisation du sol, la productivité des différentes cultures et les disponibilités en terres agricoles.

3.1 - Les modes d'utilisation du sol

A l'aide des statistiques agricoles, il s'agit de mettre en lumière les tendances fortes de l´agriculture burkinabé. Deux données majeures vont être illustrées :
- la prépondérance des cultures céréalières,
- la diversité régionale des systèmes de production.

En premier lieu, il convient de souligner l'importance accordée par les producteurs aux cultures céréalières. Au Burkina Faso, 85 % de la population active vit de l'agriculture qui contribue pour près de 35 % au Produit Intérieur Brut (PIB). Cette agriculture est dominée par la production de cultures vivrières céréalières. Ainsi, sur les cinq dernières campagnes agricoles (1993/1994 à 1997/1998), ces cultures (mil, sorgho, maïs), base de l'alimentation des Burkinabé, ont occupé près de 83 % de l'espace cultivé, dont 41,6 % pour le sorgho (blanc et rouge), 35,2 % pour le mil et 6,2 % pour le maïs [6]. Même si la notion de cultures vivrières doit être nuancée pour tenir compte de la part commercialisée de plus en plus importante en relation avec la croissance de la population urbaine, l'essentiel des terres reste occupé par les céréales. Les cultures de rente (coton, arachide, sésame et soja) ont représenté 13 % des terres emblavées, alors que moins de 2 % des surfaces ont été consacrées aux autres cultures vivrières telles que le niébé, le voandzou (pois de terre), l'igname et la patate. Les cultures de rente, largement dominées par l'arachide et le coton, connaissent un accroissement annuel de 11,03 % de leur part dans les superficies cultivées pendant la période de référence (1993/1994 à 1997/1998), situation qui tient au besoin de numéraire des paysans et à la campagne active d'incitation à la culture du coton menée par le gouvernement (tableau 8 ; graphique 2).

Tableau 8. – Pourcentage des différentes cultures par rapport aux superficies cultivées au Burkina Faso (période 1993/1994 à 1997/1998)

Céréales vivrières					Cultures de rente				Autres cultures vivrières			
Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Fonio	Coton	Arachide	Sésame	Soja	Niébé	Voandzou	Igname	Patate
35,21	41,61	6,20	1,22	0,53	5,66	7,08	0,44	0,06	0,56	1,06	0,21	0,09
84,77					13,24				1,92			
Source : Taux calculés à partir des données de la Direction des Statistiques Agropastorales (DSAP) - Ministère de l'Agriculture.												

[6] Malgré une amélioration récente des méthodes de collecte des données agricoles (couverture spatiale plus importante et recherche de qualité dans les mesures), les statistiques agricoles au Burkina, en particulier les superficies cultivées et les rendements, demeurent encore peu fiables. Toutefois, au-delà de ces limites, les pourcentages que nous avons calculés à partir des données de la Direction des Statistiques Agropastorales (DSAP) peuvent être considérés comme des ordres de grandeur acceptables.

De façon générale, les céréales occupent l'essentiel de l'espace agricole. Toutefois, des spécificités régionales peuvent être observées. Pour illustrer nos propos, nous nous appuyons sur l'exemple de la campagne agricole 1997/1998 (cartes n° 9 à 12 ; tableau 9).

Graphique 2. – Part des types de culture dans les superficies cultivées au Burkina Faso (période 1993/1994 à 1997/1998)

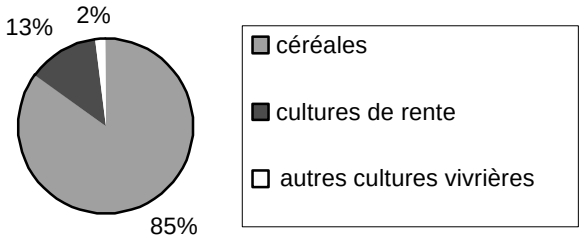

Carte n° 8

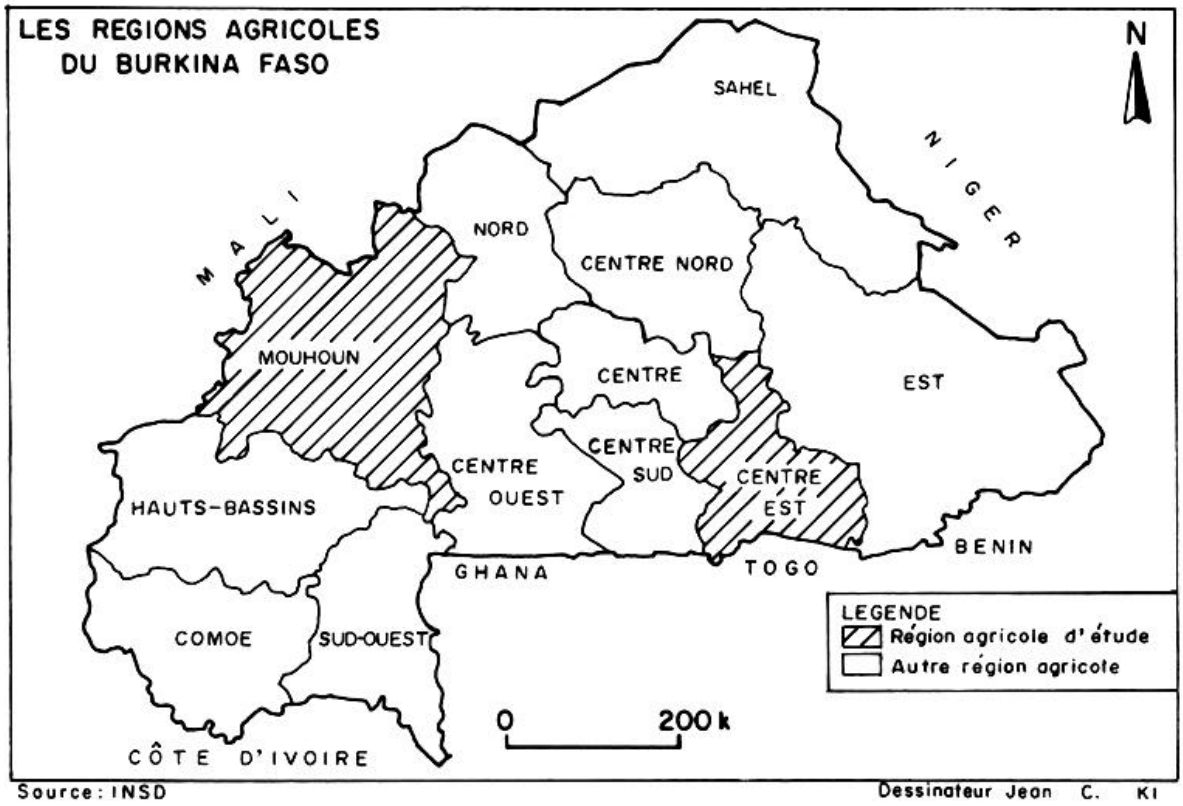

Tableau 9. – Taux d'occupation du sol par les différentes cultures au cours de la campagne agricole 1997/1998, par DRA (% des superficies totales emblavées)

A. – Pour les céréales vivrières essentielles

Régions agricoles	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Fonio	**Total**
Centre	44	42,61	2,89	1,29	0	**90,79**
Centre-Nord	36,92	51,15	2,45	0,39	0,02	**90,93**
Centre-Ouest	24,16	55,24	4,19	0,78	0	**84,37**
Centre-Sud	44,06	33,90	4,32	3,83	0	**86,11**
Sahel	72,64	25,65	0,45	0,06	0	**98,80**
Mouhoun	32,38	35,61	5,19	1,22	2,12	**76,54**
Est	30,16	48,96	3,18	1,14	0	**83,44**
Centre-Est	45,92	35,59	2,18	2,88	0	**86,57**
Nord	29,31	62,30	1,67	0,05	0,04	**93,37**
Sud-Ouest	32,35	38,68	11,51	1,72	0	**84,26**
Hauts Bassins	5,72	24,18	28,53	4,52	0,91	**63,86**
Comoé	7,08	12,51	28,50	3,87	1,61	**53,58**
Burkina Faso	**33,38**	**40,06**	**6,98**	**1,64**	**0,56**	**82,62**

B. – Pour les cultures vivrières secondaires

Régions agricoles	Niébé	Voandzou	Igname	Patate	**Total**
Centre	1,15	1,24	0	0,03	**2,42**
Centre-Nord	0,35	1,47	0	0,01	**1,83**
Centre-Ouest	0,98	1,27	0,29	0,18	**2,72**
Centre-Sud	1,14	0,62	0	0,43	**2,19**
Sahel	0,10	0,29	0	0	**0,39**
Mouhoun	0,66	1,51	0	0	**2,17**
Est	0,24	0,20	0,01	0,01	**0,46**
Centre-Est	0,35	0,45	0	0	**0,80**
Nord	0,04	0,51	0	0	**0,55**
Sud-Ouest	0,75	0,30	0,79	0,08	**1,92**
Hauts Bassins	1,09	0,44	0,34	0,29	**2,16**
Comoé	1,96	2,79	1,48	0,30	**6,53**
Burkina Faso	**0,67**	**0,92**	**0,16**	**0,09**	**1,84**

C. – Pour les cultures de rente

Régions agricoles	Coton	Arachide	Sésame	Soja	**Total**
Centre	0,53	6,24	0	0,01	**6,78**
Centre-Nord	0,81	6,37	0,05	0	**7,23**
Centre-Ouest	4,51	8,40	0	0	**12,91**
Centre-Sud	1,54	10,07	0	0,09	**11,70**
Sahel	0	0,80	0,01	0	**0,81**
Mouhoun	14,21	4,43	2,64	0,01	**21,29**
Est	4,58	10,88	0,02	0,62	**16,10**
Centre-Est	0,69	11,36	0	0,56	**12,61**
Nord	0,02	6,06	0	0	**6,08**
Sud-Ouest	8,62	5,14	0,02	0,04	**13,82**
Hauts Bassins	29,93	3,64	0,38	0,02	**33,97**
Comoé	22,09	13,83	3,97	0	**39,89**
Burkina Faso	**8,00**	**6,73**	**0,69**	**0,12**	**15,54**

Source : Taux calculés à partir des données de la Direction des Statistiques Agropastorales (DSAP) - Ministère de l'Agriculture.

A la lecture de ces différents tableaux, il apparaît que les données du milieu naturel, précédemment présentées, jouent un rôle certain dans la distribution spatiale des cultures. La répartition des pluies, en particulier le total pluviométrique, rend compte de la répartition des principales céréales : le mil est la plante la plus cultivée dans les parties les moins arrosées du pays ; le maïs gagne en importance dans les systèmes de culture au fur et à mesure que le total des pluies augmente, donc dans les régions méridionales. Le bilan hydrique plus favorable autorise plus facilement l'insertion des cultures de rente, comme le coton, dans les systèmes de culture. Les cartes 9 à 12 illustrent cette diversité de la répartition des cultures dans l'espace national. Celles consacrées aux céréales montrent la gradation climatique nord-sud, qui rappelle une affirmation initiale sur l'étroite dépendance de l'agriculture envers les conditions naturelles, dépendance qui sera aussi illustrée par l'analyse des rendements (cf. *infra* tableau 10).

Les provinces de la moitié nord du pays (DRA du Sahel, du Nord, du Centre-Nord et du Centre) consacrent plus de 90 % des espaces cultivés aux céréales, en particulier le mil et dans une moindre mesure le sorgho.

En revanche, dans l'ouest et le sud-ouest du pays, en plus des céréales (50 et 80 % des surfaces exploitées, selon les régions), les paysans réservent des superficies aux cultures de rente, en particulier au coton et à l'arachide. Le Mouhoun leur consacre 21% de ses terres cultivées, les Hauts-Bassins, 34%, et la Comoé, 40 %.

Les DRA de l'Est, du Sud-Ouest, du Centre-Ouest, Centre-Est et du Centre-Sud réservent aux cultures de rente 10 à 20 % des espaces cultivés, alors qu'elles occupent moins de 10 % des surfaces emblavées dans les régions du centre et du nord (Sahel, Nord, Centre et Centre-Nord).

Les conditions agronomiques favorables dans la moitié sud du pays permettent une plus grande diversification de la production agricole ; elle concerne aussi bien la gamme des produits vivriers (la part du riz notamment et la place croissante du maïs) que celle des cultures commerciales, en particulier le coton.

Une analyse par type de culture permet de dire que l'essentiel des terres est consacré au mil/sorgho dans le nord, alors qu'au sud, en plus de ces plantes, le maïs occupe aussi une place importante : près de 30 % des superficies cultivées dans la Comoé et les Hauts-Bassins, contre 10 % seulement pour le mil. En revanche, c'est au Sahel que cette plante occupe près des trois quarts de l'espace cultivé.

Les autres plantes, dites vivrières, sont peu présentes : moins de 2,5 % des terres exploitées dans l'ensemble du pays ; exceptionnellement 6,52 % dans la Comoé.

Carte n° 9. – Part du mil dans la superficie totale cultivée

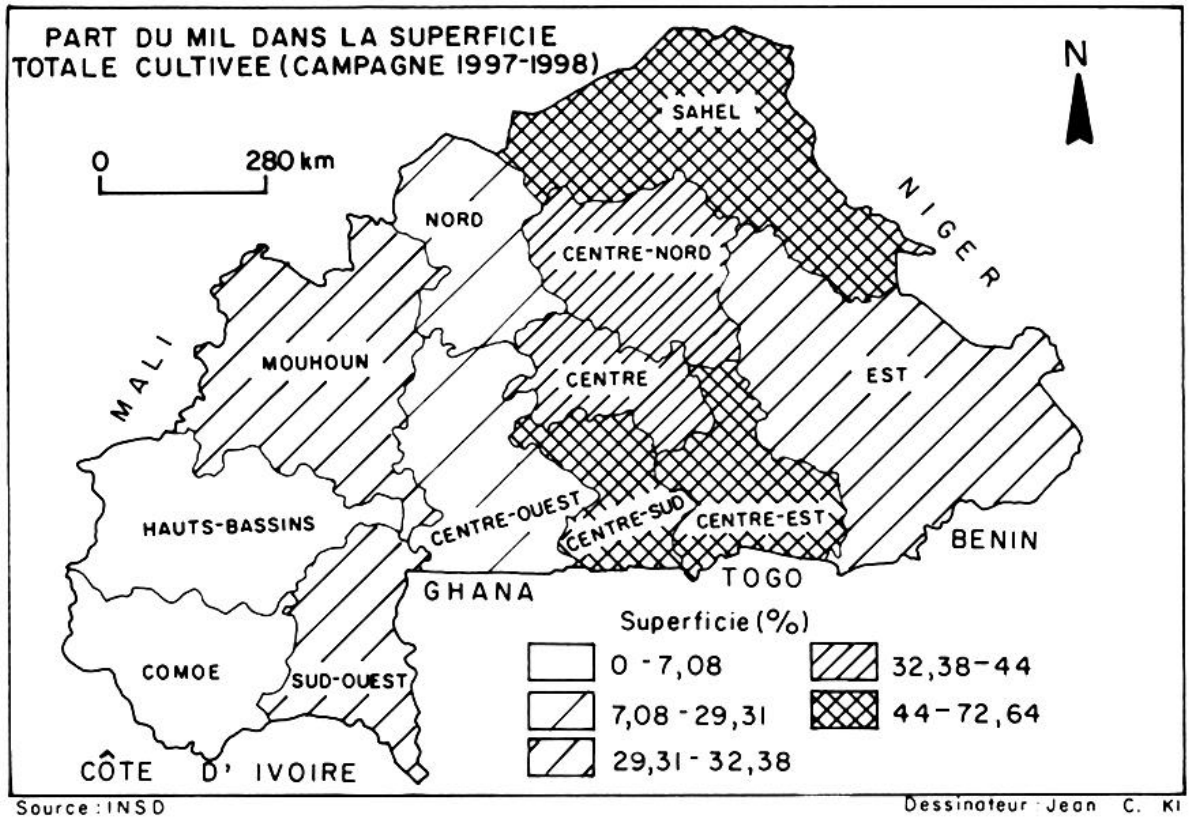

Carte n° 10. – Part du sorgho dans la superficie totale cultivée

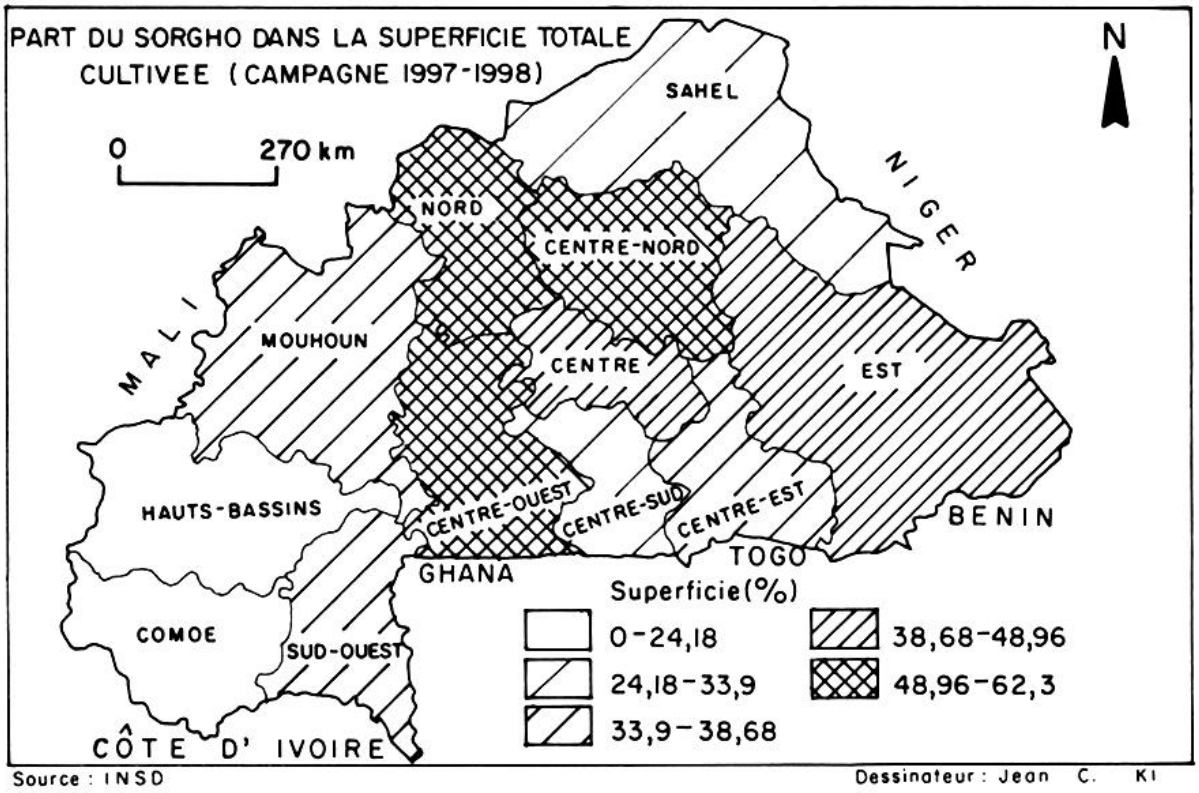

Carte n° 11. – Part du maïs dans la superficie totale cultivée

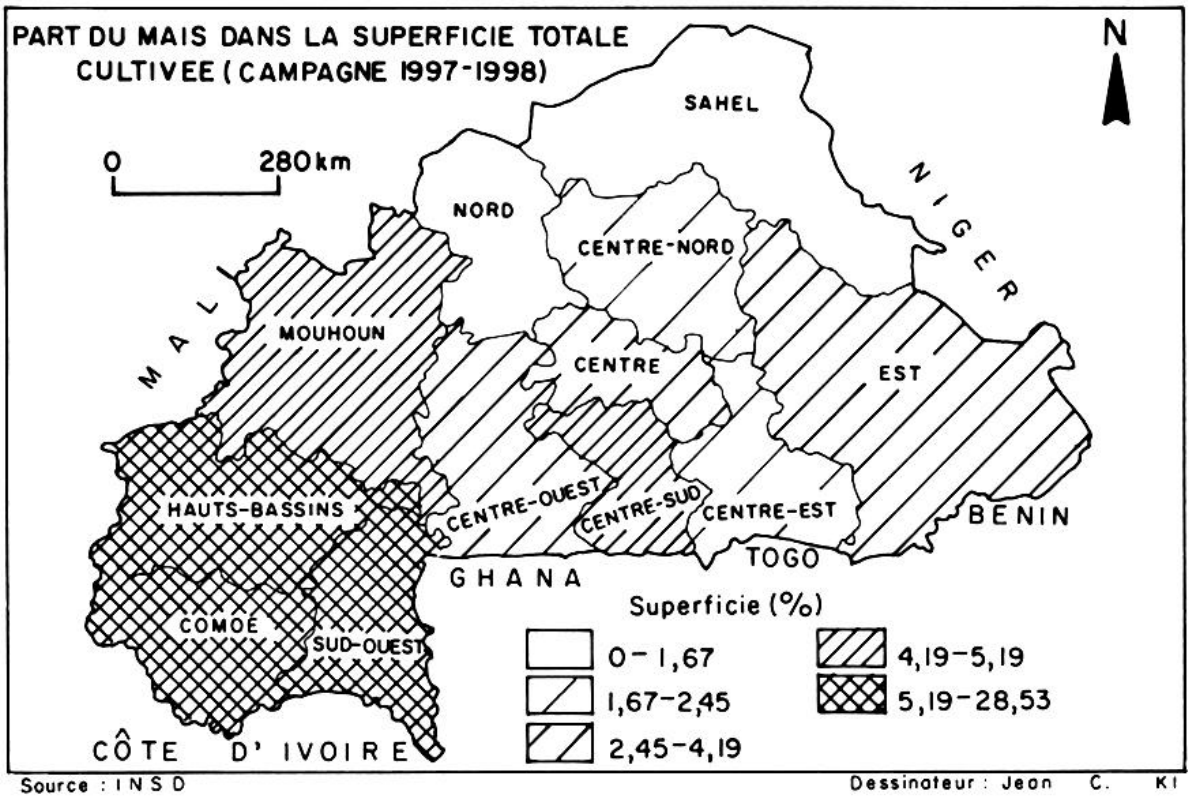

Carte n° 12. – Part des cultures commerciales (coton et arachide)
dans la superficie totale cultivée

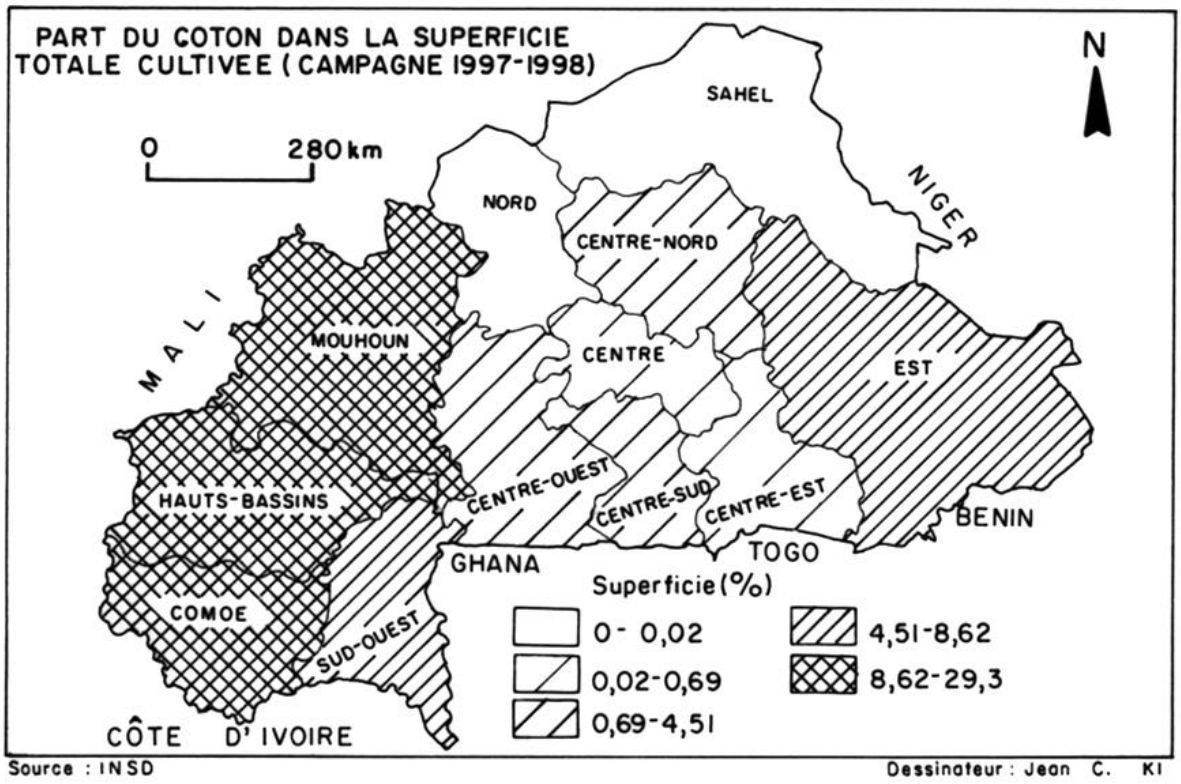

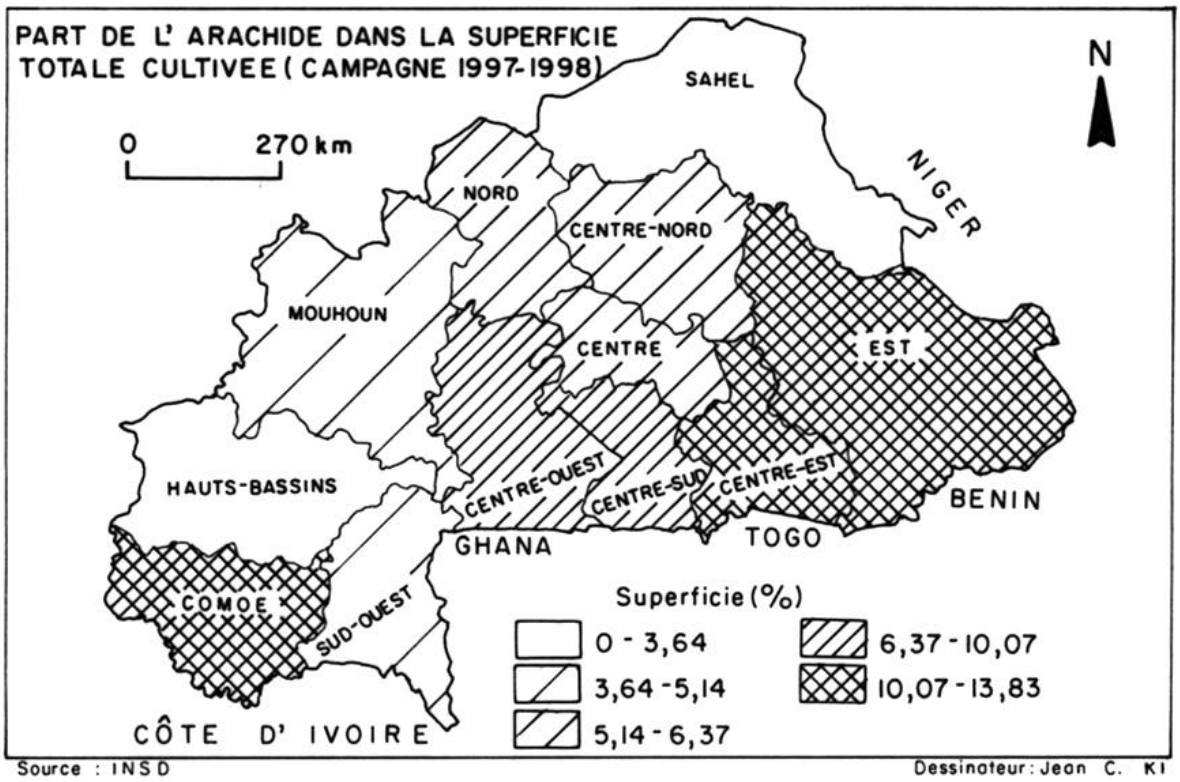

3.2 - L'élevage, une activité en concurrence avec la culture

L'activité pastorale, en particulier l'élevage du gros bétail, était concentrée traditionnellement dans le nord du pays, où elle constituait l'activité principale, aux mains des pasteurs à la recherche de pâturages et de points d'eau, soit un élevage nomade avec transhumance sur courte distance.

Aujourd'hui, la péjoration des conditions d'élevage (problèmes d'eau et de pâturage) oblige les éleveurs à quitter l'aire de tradition pastorale (Sahel) pour s'établir dans les contrées aux ressources hydrologiques et floristiques plus sûres (DRA de l'Est, du Centre-Est, du Mouhoun, des Hauts-Bassins et, de plus en plus, de la Comoé et du Sud-Ouest). On assiste, depuis la sécheresse des années 1970, à un accroissement du cheptel, même dans les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest où la trypanosomiase animale constitue un danger pour le bétail (bovins surtout). En conséquence, l'accentuation de la mobilité interrégionale des troupeaux aggrave la compétition spatiale entre élevage et culture dans ces régions, nécessitant parfois le tracé de parcours pastoraux et la délimitation d'aires pastorales : Nouhao dans la DRA du Centre-Est, Sidéradougou dans les Hauts-Bassins, ainsi que dans les zones fortement sollicitées de l'Ouest, du Sud-ouest, du Sud et de l'Est du pays. Toutefois, en dehors de l'aire traditionnelle d'élevage (Sahel), l'activité pastorale est souvent refoulée dans les zones marginales qui ne peuvent être mises en culture. Ainsi, au lieu d'une complémentarité, il se développe bien souvent une opposition entre les deux activités. Dans les régions agricoles du centre et du sud du pays (en particulier les zones de saturation foncière), l'extension des superficies cultivées liée à l'amélioration de l'équipement agricole et à la pression démographique a entraîné la réduction de l'espace utilisé par l'élevage. De même au Sahel, en plus de la dégradation des ressources naturelles, le développement de l'agropastoralisme – pour répondre aux difficultés que rencontre l'activité pastorale stricte – réduit les pâturages et complique l'accès aux points d'eau pour le cheptel.

Toutes ces modifications semblent remettre en cause la mobilité comme mode de gestion du pastoralisme. Cette interrogation renvoie à la place de l'élevage et à son avenir dans l'économie du Burkina Faso.

3.3 - Les différences de productivité

Pratiquées sur des terres peu fertiles pour l'essentiel et avec des techniques culturales extensives, les cultures enregistrent dans l'ensemble des rendements modestes.

Sujets aux variations pluviométriques, les rendements des différentes cultures oscillent parfois sensiblement d'une campagne agricole à l'autre. Par exemple, la mauvaise pluviométrie de la campagne 1997/1998 occasionna, parfois, une baisse de rendement de plus de 50 % selon les régions, par rapport à la situation précédente, 1996/1997. La production agricole est par conséquent très fluctuante. Entre 1993/1994 et 1997/1998, deux années sur cinq ont été déficitaires sur le plan céréalier.

L'examen des rendements moyens des cultures céréalières (tableau 10) permet de distinguer trois groupes de régions :

- Les régions septentrionales (Sahel, Nord, Centre-Nord) où les rendements sont les plus faibles du pays quelles que soient les cultures considérées. Les déficits pluviométriques, la pauvreté des sols mais aussi la pratique de méthodes culturales extensives et l'utilisation d'outils aratoires rudimentaires en sont les raisons.

- Les régions du centre du pays enregistrent des rendements intermédiaires. Mais, compte tenu du caractère erratique de la pluviométrie dans ces régions, les rendements y varient fortement d'une année à l'autre.
- Les régions méridionales (Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Comoé, Mouhoun, Est et Centre-Sud) possèdent les plus forts rendements. Le niveau de productivité élevé dans ces régions s'explique d'une part par les conditions naturelles favorables (sols relativement fertiles, pluviométrie plus abondante et plus régulière) et, d'autre part, par l'utilisation de méthodes culturales et de matériels agricoles modernes (pratique plus développée de la culture attelée et emploi de l'engrais lié à la culture du coton et dont les arrière-effets profitent aux plantes vivrières).

Tableau 10. – Rendements moyens des principales cultures à l'échelle des régions pour la période 1993/1994 à 1997/1998 (unité : kg/ha)

Pour les cultures vivrières

Régions agricoles	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Niébé	Voandzou	Igname	Patate
Centre	547,2	779,6	846,2	1 207,3	669,2	681,6	-	3 355,3
Centre-Nord	475	603,8	820	640	449,5	716,4	-	4 836,3
Centre-Ouest	585,8	720,6	924,2	975	614,8	768	8 026,2	4 660,3
Centre-Sud	690,2	823,6	895,8	1 408,5	646,6	932,4	2 667	8 450
Sahel	448,4	526,8	392,4	450	323	739,8	2 320	-
Mouhoun	732,4	827	1 071,4	1 408,3	578	723	-	1 865
Est	741,6	950,6	1 028,4	1 690	735,7	831	4 963,3	1 887
Centre-Est	654,4	970,8	1 093,8	1 109,2	919	1054	4 620	4 817
Nord	602	619,6	642,2	887,5	666,7	637,2	5 185,5	3 212
Sud-Ouest	656,8	843	1 291,2	1 541,3	679,6	1 025,4	6 211,2	3 941
Hauts Bassins	652,8	906,6	1 552,6	1 267,3	632,4	833,2	6 094,2	3 196,2
Comoé	673,4	766,6	1 317,8	1 599,6	512,4	801,2	6 819	3 002,2
Burkina Faso	**621,6**	**778,2**	**989,6**	**1 182**	**618,9**	**811,9**	**6 103,6**	**3 929,3**

Pour les cultures de rente

Régions agricoles	Coton	Arachide	Sésame	Soja
Centre	720,2	700,4	390	300
Centre-Nord	546	716,6	315,6	-
Centre-Ouest	781,4	700,8	342	611,6
Centre-Sud	972	875,6	340,3	866,8
Sahel	930	560,2	393,3	-
Mouhoun	837,8	645,2	332,7	950,6
Est	957,6	900	641,6	919
Centre-Est	659,3	849,6	426,5	811,6
Nord	352,3	686,6	443	875
Sud-Ouest	1 072,6	1 018,2	1 140	704
Hauts Bassins	1 092,6	753	407,7	668,6
Comoé	1 132,8	854,6	382,6	827,3
Burkina Faso	**842,8**	**771,7**	**462,9**	**753,4**

Source : Taux calculés à partir des données de la Direction des Statistiques Agropastorales (DSAP) - Ministère de l'Agriculture.

Par contre, au niveau des cultures de rente (en particulier le coton), les zones de grande production ne sont pas forcément là où les productivités sont les plus élevées. Le Mouhoun et les Hauts-Bassins, qui ont assuré 68,17 % de la production cotonnière du pays au cours de la campagne agricole 1996/1997 (soit 138 136 tonnes sur 202 636 tonnes), n'ont enregistré que des

rendements moyens (700 à 1 000 kg/ha) alors que des régions comme celles de l'Est, du Centre-Sud et même du Centre-Ouest, totalisant 16,23 % de la production nationale, réussissaient des rendements de l'ordre de 1 000 à 1 200 kg/ha. Il en est de même du Sud-Ouest où les rendements dépassent 1 000 kg/ha. Or il n'y a pas eu de faits conjoncturels graves (attaque du cotonnier par exemple) qui puissent expliquer cette disparité. Tout se passe comme si les vieilles zones cotonnières (DRA de le Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins) s'essoufflent, tant du point de vue de la qualité des sols que de celui de la capacité des producteurs à pouvoir supporter les coûts de fertilisation, alors que dans les nouvelles zones de production (en particulier la Comoé et, dans une moindre mesure, l'Est), les terres neuves permettent une meilleure productivité.

En ce qui concerne l'arachide, trois groupes de régions se dessinent clairement :

- les régions où les rendements sont inférieurs à 800 kg/ha (DRA du Centre, du Centre-Nord, du Nord et du Sahel),
- celles où les rendements sont compris entre 800 et 1 000 kg/ha (Hauts-Bassins, Comoé, Mouhoun, Centre-Ouest et Nord),
- et enfin les régions qui enregistrent de 1 000 à 1 250 kg/ha (Centre-Sud, Centre-Est, Est et Sud-Ouest), qui sont des zones à tradition arachidière.

Outre les contraintes pluviométriques, ces disparités s'expliquent par plusieurs facteurs : le niveau d'équipement des unités d'exploitation agricole, la disponibilité de la main-d'œuvre dont l'insuffisance est compensée par l'adoption de méthodes culturales expéditives et, enfin, la qualité des sols. Ce dernier facteur est fortement influencé par la surexploitation des terres (réduction de la durée de la jachère ou son abandon), conséquence du manque de terrains de culture.

3.4 - Des disponibilités en terres de culture contrastées

Sur la base de diverses sources (CONAPO, 1998 ; DSAP, ...), une estimation a été faite sur les disponibilités actuelles et futures en terres cultivables dans les différentes régions. Les principales informations sont présentées dans le tableau 11 : elles portent sur une estimation des superficies cultivables, sur la situation actuelle de mise en culture (années 1996 et 2001) et sur des projections à trois dates (2021, 2041, 2051).

Ce tableau nécessite une analyse en plusieurs thèmes :

– Sur la superficie cultivable, de grandes différences apparaissent à l´échelle nationale. Les oppositions majeures liées aux conditions du milieu naturel sont, à nouveau, mises en évidence : les limitations du potentiel cultivable sont fortes dans le nord (dans le Sahel, 20% seulement des terres sont identifiés comme cultivables) et le centre du pays. A l´opposé, les régions méridionales (Comoé, Hauts-Bassins, Sud-Ouest, …) ont un potentiel important. Cette dissymétrie est à mettre en regard avec les cartes de densité de la population : elle éclaire, à nouveau, le rôle joué par la mobilité interrégionale au Burkina Faso. Ce premier éclairage doit être nuancé au regard du mode d´estimation des superficies cultivables. En effet, les terres cultivables regroupent les espaces potentiellement emblavables avec les techniques agricoles actuelles des populations. Mais en sont exclus les espaces protégés (forêts classées et réserves de faune), les terres impropres à l'agriculture (cuirasses, zones fortement dégradées, ….). Par ailleurs, sous l'effet de la pression démographique et de l'amélioration des techniques agricoles, les superficies cultivables sont extensibles par grignotage des aires aujourd'hui exclues du domaine utilisable par l'agriculture. Par exemple dans la DRA de l'Est, on évalue à 20 % la superficie du domaine classé (forêts classées, réserves fauniques, …) gagnée par l'agriculture (Fontès et Guinko, 1995). Les DRA du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, de la Comoé et de l'Est concentrent les plus vastes aires protégées

(28 à 48 % de leur superficie respective selon l'étude CONAPO, 1998), alors que celles du Centre, du Centre-Sud, du Centre Nord, du Centre-Ouest, du Sahel et du Nord possèdent les plus vastes espaces impropres à l'agriculture.

Tableau 11. – Disponibilités en terres cultivables par région agricole à l'horizon 2051

Régions agricoles (DRA)	Superficie cultivable		Superficie cultivée en 1996		Domaine cultivé en 2001		Domaine cultivé en 2021		Domaine cultivé en 2041		Domaine cultivé en 2051	
	ha	% super-ficie DRA	ha	% super-ficie culti-vable	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Centre et Centre-Sud	750 400	33	395 990	53	517 810	69	1 037 210	138	1 976 370	263	2 664 840	355
Centre-Nord	677 005	32	273 321	40	345 520	51	624 400	92	1 044 400	154	1 308 160	193
Centre-Ouest	710 900	30	336 806	47	385 700	54	620 200	87	924 000	130	1 092 000	154
Sahel	753 900	20	239 536	32	285 520	38	582 220	77	1 098 220	146	1 460 280	194
Mouhoun	1 986 000	60	570 121	29	794 580	40	1 466 040	74	2 508 000	126	3 177 180	160
Est	1 512 400	31	349 050	23	439 460	29	909 580	60	1 743 970	115	2 338 190	155
Centre-Est	1 218 106	65	227 302	19	272 000	22	500 500	41	853 000	70	1 077 500	88
Nord	556 700	-	242 395	44	257 070	46	453 460	81	740 870	133	917 170	165
Sud-Ouest	1 264 800	72	173 919	14	209 450	17	293 230	23	381 270	30	420 320	33
Hauts-Bassins	1 666 900	67	295 159	18	394 420	24	836 400	50	1 642 460	99	2 227 940	134
Comoé	1 309 000	71	90 707	7	128 050	10	239 200	18	413 400	32	526 500	40

Sur la situation actuelle de mise en culture, des constats forts peuvent être soulignés. Trois cas de figures peuvent être identifiés :

- les régions qui utilisent actuellement déjà la moitié ou près de la moitié de leur espace cultivable : ce sont les DRA du Centre et du Centre-Sud, du Centre-Ouest et du Nord. La situation apparaît d'autant plus difficile sur le plan des disponibilités foncières que ce sont des régions où le potentiel en superficie cultivable est limité ;
- les régions qui ont un taux actuel d'utilisation des terres agricoles compris entre 20 et 30 % par an : il s'agit de l'Est, du Mouhoun et du Sahel. L'apparente situation plus favorable sur le plan des disponibilités foncières ne doit pas faire illusion. Dans un cas, celui du Sahel, la contrainte climatique est évidente ; pour les deux autres, ce sont des zones d'immigration agricole où l'accroissement des terres cultivées est importante, ce que montre bien l'évolution entre 1996 et 2001. Pour le Mouhoun, le pourcentage des terres cultivées est passé de 29 à 40 % ; pour l´Est, où le mouvement de colonisation plus récent est de moindre ampleur, le taux de mise en culture est passé de 23 % à 29 % ;
- les régions du sud du pays (DRA des Hauts-Bassins, du Sud-Ouest, de la Comoé et du Centre-Est), où moins de 20 % du domaine cultivable sont actuellement exploités chaque année : ces régions disposent en outre d'un potentiel de terres exploitables élevé (plus de 1 200 000 ha chacune).

Enfin, l'évolution de la situation entre 1996 et 2001, sur un laps de temps court, montre nettement le processus généralisé d'extension des aires cultivées. Ce mouvement touche l'ensemble du pays, traduction spatiale du fort accroissement du nombre d'agriculteurs et de la faible intensification agricole. La réponse majeure à l'accroissement des besoins en terres

reste la mise en culture de nouvelles terres, dans les zones anciennement peuplées, mais surtout dans les zones de colonisation agricole.

– Les perspectives en terme de disponibilités foncières traduisent évidemment la poursuite des tendances actuelles mais surtout mettent en lumière les tensions inévitables qui se dessinent. Le calcul des projections des disponibilités en terre de culture ont été faites sur la base de l'effectif des actifs et des superficies actuellement cultivées par actif dans chaque région. La proportion actuelle des actifs dans chaque région a été appliquée pour estimer la population active agricole aux différentes périodes. Sur la base de la distinction antérieure en trois catégories, il est possible de souligner l'ampleur des enjeux fonciers :
  - les régions qui utilisent actuellement la moitié de leur espace cultivable vont connaître, à brève échéance – dès 2021 –, une saturation certaine, peu compatible avec les perspectives de croissance démographique ;
  - les régions utilisant entre 20 et 30 % de leurs terres cultivables risquent de connaître, surtout celles qui sont affectées par un fort apport migratoire, des difficultés foncières importantes bien avant 2041 ;
  - enfin, celles du sud du pays disposent des derniers espaces où les possibilités de mise en culture des terres restent importantes. Ces régions devraient être les seules à ne pas connaître de pénuries foncières graves avant 2051, à condition que l'ampleur des mouvements migratoires soit maîtrisée (?).

  En conséquence, les projections en terme de disponibilités foncières soulignent, à nouveau, les déséquilibres territoriaux majeurs. L'opposition entre des espaces saturés soumis aux conditions climatiques contraignantes et ceux encore faiblement occupés constitue un élément clé pour la compréhension des mouvements de colonisation agricole.

– Enfin les faibles performances de l'agriculture pluviale donnent aux bas-fonds un intérêt tout particulier, de nos jours, pour la production agricole (maraîchage, riziculture irriguée). Au Burkina Faso, le potentiel de terres irrigables est estimé à 160 000 ha : le bassin versant du Mouhoun avec 40 000 ha, ceux de la Nakambé : 37 000 ha, du Nazinon : 10 000 ha, de la Comoé : 14 000 ha et du Sud-Ouest : 22 500 ha, les multiples bas-fonds : 21 000 ha et petits barrages : 15 500 ha (CONAPO, 1998). Mais seulement 9 321 ha, soit 5,82 % de ce potentiel sont actuellement aménagés. Il y a donc une sous-exploitation des potentialités. Face à la contre-performance de l'agriculture pluviale, le recours à l'irrigation s'impose comme une nécessité pour arriver à l'autosuffisance alimentaire.

Conclusion de la 1re partie

Les analyses menées ci-dessus ont permis de mettre en lumière un certain nombre de caractéristiques sur le plan physique et humain.

Sur le plan physique, on observe, de manière générale, une détérioration des conditions naturelles. La pluviométrie, de laquelle dépend en priorité la production agricole, en plus de son caractère aléatoire, connaît un affaiblissement depuis la grande sécheresse de 1970. Toutefois, les régions agricoles ne sont pas logées à la même enseigne : la moitié nord du pays est plus éprouvée par cette dégradation des conditions climatiques que la moitié sud. Du point de vue de la pédologie, le pays présente également différentes facettes. Là aussi, la moitié sud du pays est mieux pourvue en bonnes terres que le nord.

Sur le plan humain, les analyses montrent l'importance de la croissance démographique et de la mobilité intra- et interrégionale de la population. Ces migrations, qui se font au profit des régions aux conditions agronomiques favorables (bonne pluviosité, sols relativement fertiles et terres cultivables disponibles), ont deux conséquences majeures : un vieillissement et une féminisation de l'appareil de production dans les régions d'émigration, et une augmentation de la population active jeune dans les zones d'accueil. L'accroissement démographique élevé accélère la densification du peuplement : effective dans les régions du centre du pays (plateau mossi) avant les années 1960, elle commence à apparaître maintenant dans les régions de l'ouest (Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins) par le biais de l'immigration. Les régions du sud-ouest et de l'est sont encore peu concernées.

La combinaison de ces facteurs physiques et humains a des conséquences importantes sur les conditions de production agricole :

- la surexploitation des espaces agricoles, dans de nombreuses régions provoque une baisse de la productivité. Cette contre-performance, en plus des mauvaises conditions pluviométriques, ne permet pas l'autosuffisance alimentaire bien que 85 à 90 % de la population (selon les régions) se consacre à l'agriculture. Les régions du nord (Sahel, Nord, Centre-Nord) sont ainsi chroniquement déficitaires sur le plan céréalier ;
- la tendance générale à la saturation foncière, donc la limitation de la disponibilité en terres de culture pour la plupart des régions, en particulier celles du centre et du nord, rend difficile la reproduction à l'identique des systèmes de production ;
- les aires périphériques du pays « climatiquement » favorisées sont soumises à un fort courant migratoire de colonisation agricole.

Dans l'ensemble donc, le territoire burkinabé est caractérisé par des disparités fortes tant sur le plan des conditions naturelles, de la répartition de la population que de l'exploitation agricole. Cette situation a des répercussions sur la mobilité spatiale de la population et sur le mode de gestion des terres. Quelle est, dans un contexte de poursuite d'une croissance démographique soutenue, la réponse paysanne à la dégradation des conditions écologiques de la production agricole ? Comment évoluent les mécanismes fonciers dans un contexte de mutation des structures économiques et sociales traditionnelles où sont privilégiées les stratégies individuelles ? Quels sont les acteurs en présence et comment perçoivent-ils la notion de sécurité foncière ? Telles sont quelques questions que nous examinons dans la deuxième partie.

DEUXIEME PARTIE :

LES MUTATIONS EN COURS

Chapitre 4 : Défi de la poursuite de la croissance démographique

Toutes les estimations sur l'évolution future de la population résidente du Burkina Faso aboutissent à son augmentation plus ou moins rapide. Pour les besoins de cette étude, nous avons élaboré trois scénarios de projections. Ils sont basés sur les hypothèses de tendances de la fécondité : haute, moyenne et basse, phénomènes démographiques qui, en situation normale, impriment le plus le niveau de croissance d'une population.

Les hypothèses ont été formulées sur la base de la situation démographique actuelle du Burkina Faso, caractérisée par :

- une mortalité élevée mais en baisse constante. Le taux de la mortalité est passé de 17,5 % en 1985 à 15,0 % en 1996, et l'espérance de vie de 52,2 à 54,1 ans pendant la même période ;
- une fécondité précoce. Le nombre moyen d'enfants par femme (ISF, indice synthétique de fécondité) est de 6,8 en 1996. Le taux de prévalence contraceptive ou pourcentage de femmes utilisant la contraception est faible : seulement 12 % réparties uniformément entre les méthodes modernes et les méthodes traditionnelles (6 % pour chacune des méthodes) (EDS BF 1998/1999) ;
- une situation migratoire où le solde migratoire avec l'étranger reste négatif, quoique ayant sensiblement baissé. Le taux de migration nette est passé de - 0,7 % en 1969-1973 à - 0,24 % en 1991 et en 1993 (Enquête démographique de 1991 et EMU BF, 1993).

Pour les différentes hypothèses, on retiendra :

Hypothèse 1 (haute) :

- maintien du niveau actuel de la fécondité (ISF) à 6,8 enfants par femme jusqu'en 2051 ;
- poursuite de la baisse du niveau de la mortalité avec un gain de 0,5 an par an pour l'espérance de vie à la naissance ;
- maintien du taux de migration nette actuel.

Hypothèse 2 (moyenne) :

- baisse du niveau de la fécondité de 6,8 à 4,6 enfants par femme entre 1996 et 2051 ;
- les indices de mortalité et de migration sont les mêmes qu'à l'hypothèse 1.

Hypothèse 3 (basse) :

- baisse du niveau de la fécondité de 6,8 à 3,0 enfants par femme entre 1996 et 2051 ;
- les indices de mortalité et de migration restent les mêmes qu'à l'hypothèse 1.

4.1 - A l’échelle nationale

A l'examen des résultats des trois scénarios (graphique n°3), on constate que la population doublera au cours des 25 prochaines années (2021), quelle que soit l'hypothèse retenue. En cas de fécondité constante (hypothèse 1, haute), la population sera quatre fois plus élevée qu'en 1996 et plus de sept fois en l'an 2051. Ces rapports sont respectivement de 3,5 et 5,2 sous l'hypothèse de fécondité moyenne et respectivement de 3,2 et 4,3 sous l'hypothèse de baisse importante de fécondité (jusqu'à 3 enfants par femme). Autrement dit, d'ici à l'an 2051, la population burkinabé sera de 7,5, 5,2 ou 4,3 fois plus nombreuse qu'en 1996, respectivement selon l'hypothèse de fécondité constante, moyenne et basse.

Graphique 3. – Evolution de la population de 1996 à 2051
sous les différentes hypothèses de fécondité

(en milliers)

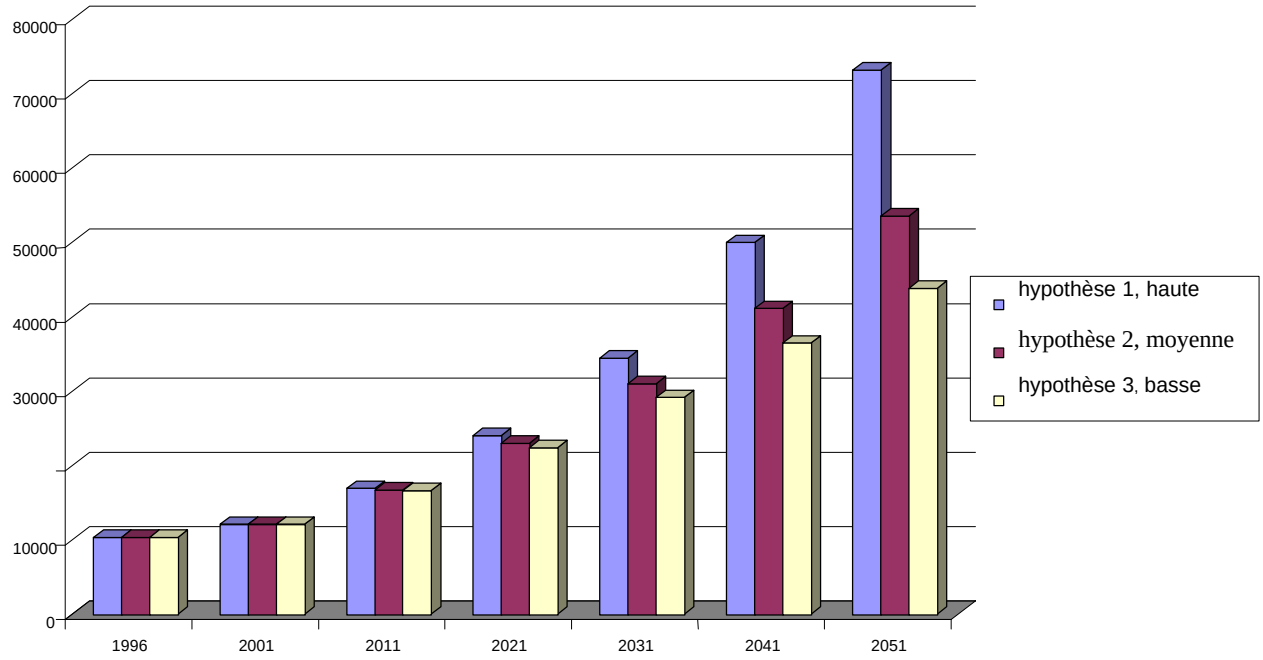

La population burkinabé est très jeune puisque 47,9 % ont moins de 15 ans (1996). Si la fécondité se maintient à son niveau actuel, plus d’un Burkinabé sur deux (51 %) aura moins de 15 ans en 2051. Cette sous-population représentera par contre 42 % de la population totale résidente sous l’hypothèse de fécondité moyenne et environ 36 % sous l’hypothèse de fécondité basse. La population des moins de 15 ans connaîtra un accroissement annuel moyen de l’ordre de 12 % sous l’hypothèse de fécondité haute, alors qu’il ne sera que de 6,5 % et 3,9 %, respectivement, sous les hypothèses moyenne et basse.

Le ratio de dépendance va passer de 108,6 % en 1996 à 115 % en 2051, sous l’hypothèse de fécondité haute, contre 83,9 % et 65,4 %, respectivement, sous les hypothèses moyenne et basse (tableau 12).

Tableau 12. – Evolution de la population résidente du Burkina Faso de 1996 à 2051 (en milliers), sous les différentes hypothèses de fécondité

	Hypothèse 1 : fécondité constante (ISF = 6,8 enfants jusqu'en 2051)			Hypothèse 2 : fécondité moyenne (ISF = 4,6 enfants jusqu'en 2051)			Hypothèse 3 : fécondité basse (ISF = 3,0 enfants jusqu'en 2051)		
	Population (en milliers	Ratio de dépendance	Densité	Population (en milliers	Ratio de dépendance	Densité	Population (en milliers	Ratio de dépendance	Densité
1996	10 313	108,6	37,6	10 313	108,6	37,6	10 313	108,6	37,6
2001	12 049	108,4	44,0	12 044	108,3	44,0	12 042	108,3	43,9
2006	14 212	104,3	51,9	14 163	103,5	51,7	14 136	103,2	51,6
2011	16 888	112,4	61,6	16 701	110,1	61,0	16 599	108,8	60,6
2016	20 111	112,2	73,4	19 628	107,2	71,6	19 363	104,4	70,7
2021	**23 970**	**111,6**	**87,5**	**22 942**	**103,3**	**83,7**	**22 380**	**98,7**	**81,7**
2026	28 659	111,2	104,6	26 705	99,2	97,5	25 647	92,5	93,6
2031	34 391	111,9	125,5	30 961	95,8	113,0	29 123	86,9	106,3
2036	**41 410**	**113,0**	**151,1**	**35 749**	**92,8**	**130,5**	**32 749**	**81,3**	**119,5**
2041	49 983	113,6	182,4	41 085	89,3	149,9	36 441	75,3	133,0
2046	60 422	114,3	220,5	46 982	86,4	171,5	40 123	70,0	146,4
2051	**73 153**	**114,7**	**267,0**	**53 526**	**83,9**	**195,4**	**43 804**	**65,4**	**159,9**

La densité de la population évoluera de 37,6 habitants au km² à 267 en 2051 sous l'hypothèse de fécondité constante contre 193 et 160 habitants au km² respectivement sous les hypothèses de fécondité moyenne et basse.

4.2 - A l'échelle des régions

Les informations disponibles au niveau régional ne suffisent pas pour faire des projections à ce niveau. Les estimations de la population des régions ont été faites à partir des projections de la population au niveau national suivant trois étapes :

- projection à partir du taux d'accroissement de ces régions au cours des deux derniers recensements (1985-1996) ;
- calcul de l'évolution du poids des régions par rapport à la population totale résidente ;
- estimation de la population des régions en appliquant ces poids aux résultats obtenus suivant les trois hypothèses de fécondité haute ou constante, moyenne et basse.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, la région du Centre concentrera à elle seule 22,8 % de la population burkinabé en 2051 contre 14,7 % en 1996. Quant à la région des Hauts-Bassins, elle représentera 13,1 % contre 10,0 % en 1996. Ces deux régions – qui abritent les deux plus grandes villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) – regrouperont ainsi plus de 35 % de la population du Burkina en 2051, soit plus d'un Burkinabé sur trois. Le phénomène de l'urbanisation est responsable de cette concentration.

Au niveau des régions, le Centre sera 11 fois plus peuplé (1 468,4 habitants au km²) en 2051 qu'en 1996, sous l'hypothèse de fécondité constante. Sa densité sera par contre respectivement de 1 074,4 et 879,3 habitants au km² si la fécondité baisse jusqu'à 4,6 et 3 enfants par femme en 2051. Les Hauts-Bassins, le Centre-Est, le Mouhoun se caractérisent également par des densités fortement élevées en 2051. La région des Hauts-Bassins sera 6 à 9 fois plus peuplée qu'en 1996 selon l'hypothèse retenue. Les régions du Centre-Est et du Mouhoun seront 4 à 6 fois plus peuplées qu'en 1996 (tableau 13).

Tableau 13. – Estimation des densités de population par région, selon l'hypothèse de fécondité

	1996	**2051**		
		Hypothèse haute (6,8 enfants par femme)	Hypothèse moyenne (4,6 enfants par femme)	Hypothèse basse (3,0 enfants par femme)
Burkina Faso	**38,1**	**270,2**	**197,7**	**161,8**
Centre	133,4	1 468,4	1 074,4	879,3
Centre-Nord	46,8	279,8	204,8	167,6
Centre-Ouest	43,4	188,7	138,1	113,0
Centre-Sud	46,9	191,7	140,2	114,8
Sahel	20,0	166,6	121,9	99,8
Mouhoun	34,4	218,4	159,8	130,8
Est	18,5	160,4	117,3	96,0
Centre-Est	58,2	365,3	267,3	218,7
Nord	59,0	329,9	241,4	197,5
Sud-Ouest	30,0	89,3	65,3	53,5
Hauts-Bassins	40,7	377,7	276,4	226,2
Comoé	18,2	118,8	86,9	71,1

Ces tendances dans l'évolution du poids des régions ne prennent pas en considération un élément majeur de la dynamique du peuplement : la mobilité interrégionale. En effet, si les projections, telles qu'elles apparaissent ici, mettent bien en place le rôle important de l'urbanisation comme facteur de polarisation des flux migratoires, elles n'éclairent pas deux facteurs importants :

- l'essor des villes moyennes comme étapes dans les migrations, et bien sûr le rôle économique que pourraient jouer un renforcement et une diversification des activités de ces villes ;
- l'ampleur des mouvements de colonisation agricole en direction des espaces méridionaux du pays, ce qui contribue déjà à modifier les rapports démographiques entre les différentes régions et aura des conséquences majeures dans les décennies à venir.

Comme on peut le constater (tableau 14), quelle que soit l'hypothèse de fécondité, la population burkinabé va fortement croître d'ici à l'horizon 2050.

Au niveau des régions, ce fort accroissement démographique va se caractériser par des densités de population élevées qui vont nécessiter de la part des populations une capacité d'adaptation forte et rapide ; plusieurs éléments devront être conjugués pour faire face au défi démographique :

- une intensification agricole pour accroître la production et permettre une gestion durable des ressources foncières ;
- une diversification des activités rurales en privilégiant celles non agricoles afin de diminuer la pression sur les terres ;
- la poursuite de la mobilité interrégionale qui, dans tous les cas, aura ses limites, compte tenu de la généralisation de la pression sur les terres dans les différentes régions ;
- l'accentuation des départs vers les villes, à la recherche d'emplois urbains.

Tableau 14. – Estimations de la population des régions (en milliers) selon l'hypothèse de fécondité

Régions	1996	2001	2011	2021	2031	2041	2051
A. – Hypothèse de fécondité constante (6,8 enfants par femme en 2051)							
Burkina Faso	**10 313**	**12 049**	**16 888**	**23 970**	**34 391**	**49 983**	**73 153**
Centre	1 514	1 850	2 827	4 357	6 764	10 599	16 664
Centre-Nord	928	1 073	1 467	2 024	2 812	3 943	5 549
Centre-Ouest	944	1 059	1 367	1 780	2 333	3 087	4 099
Centre-Sud	531	593	756	974	1 263	1 653	2 170
Sahel	708	844	1 225	1 794	2 647	3 942	5 889
Mouhoun	1 175	1 365	1 887	2 632	3 698	5 242	7 458
Est	854	1 021	1 494	2 206	3 281	4 925	7 417
Centre-Est	853	990	1 367	1 903	2 667	3 774	5 358
Nord	955	1 098	1 483	2 022	2 775	3 845	5 346
Sud-Ouest	485	526	634	770	943	1 164	1 443
Hauts-Bassins	1 031	1 241	1 838	2 747	4 134	6 280	9 572
Comoé	334	390	542	760	1 073	1 529	2 186
B. – Hypothèse de fécondité moyenne (4,6 enfants par femme en 2051)							
Burkina Faso	**10 313**	**12 044**	**16 701**	**22 942**	**30 961**	**41 085**	**53 526**
Centre	1 514	1 849	2 795	4 170	6 090	8 712	12 193
Centre-Nord	928	1 072	1 451	1 937	2 532	3 241	4 060
Centre-Ouest	944	1 059	1 352	1 703	2 101	2 538	3 000
Centre-Sud	531	592	748	932	1 137	1 358	1 588
Sahel	708	843	1 211	1 718	2 383	3 240	4 309
Mouhoun	1 175	1 364	1 866	2 519	3 329	4 309	5 457
Est	854	1 020	1 478	2 112	2 954	4 048	5 427
Centre-Est	853	990	1 352	1 821	2 401	3 102	3 920
Nord	955	1 097	1 467	1 935	2 499	3 161	3 912
Sud-Ouest	485	526	627	737	849	957	1 056
Hauts-Bassins	1 031	1 240	1 818	2 629	3 722	5 162	7 004
Comoé	334	390	536	728	966	1 257	1 600
C. – Hypothèse de fécondité basse (3,0 enfants par femme en 2051)							
Burkina Faso	**10 313**	**12 042**	**16 599**	**22 380**	**29 123**	**36 441**	**43 804**
Centre	1 514	1 849	2 778	4 068	5 728	7 727	9 979
Centre-Nord	928	1 072	1 442	1 890	2 381	2 875	3 323
Centre-Ouest	944	1 059	1 344	1 662	1 976	2 251	2 455
Centre-Sud	531	592	743	909	1 069	1 205	1 300
Sahel	708	843	1 204	1 675	2 242	2 874	3 526
Mouhoun	1 175	1 364	1 855	2 458	3 131	3 822	4 466
Est	854	1 020	1 469	2 060	2 779	3 590	4 441
Centre-Est	853	990	1 343	1 776	2 259	2 751	3 208
Nord	955	1 097	1 458	1 888	2 350	2 803	3 201
Sud-Ouest	485	526	623	719	798	849	864
Hauts-Bassins	1 031	1 240	1 807	2 565	3 501	4 578	5 732
Comoé	334	390	533	710	909	1 115	1 309

Chapitre 5 : La mobilité interrégionale comme élément de réponse ?

Les projections démographiques ont souligné, quelle que soit l'hypothèse retenue, l'ampleur de la croissance démographique. Il est remarquable d'observer que, jusqu'en 2021, la variation de l'indice de fécondité a peu d'effet sur le rythme de l'accroissement démographique (graphique 3). Face à ce que nous appelons le défi de la poursuite de la croissance démographique, il est nécessaire de présenter un autre élément majeur de la dynamique démographique, la mobilité de la population.

5.1 - Genèse des mouvements de colonisation agricole

Dans la division des tâches opérées par le pouvoir colonial, le Burkina Faso a joué le rôle de pourvoyeur de main-d'œuvre pour la mise en valeur des économies de plantation (Côte d'Ivoire) et la réalisation de grands travaux, comme l'Office du Niger (Mali). Ceci a eu pour conséquence un transfert important de population hors du territoire national. A l'intérieur du pays cependant, il n'y a pas eu véritablement d'actions de développement rural, à part celui de certaines cultures de rente comme l'arachide et le coton. Mais ceci n'a pas donné lieu à des déplacements de population.

En dehors des mouvements de colonisation agricole observés sur les marges du pays mossi avant et pendant la colonisation européenne (LAHUEC, 1975 ; MARCHAL, 1975), sur lesquels nous disposons de peu d'informations statistiques, il faut attendre les années de l'Indépendance, où les nouvelles autorités ont mis l'accent sur le développement rural en initiant des projets comportant des volets de transfert de population. Il s'agissait de décongestionner les zones de fortes densités de peuplement, confrontées au problème de sécheresse, au profit des régions faiblement peuplées et aux conditions de production plus clémentes de l'Est, de l'Ouest, du Sud-Ouest et des vallées des Volta. C'est dans ce cadre qu'ont vu le jour, au cours des années 1970, le complexe sucrier de Bérégadougou à Banfora, les aménagements de la vallée du Kou et des vallées des Volta. Les aménagements de la plaine de Banzon et, plus récemment, l'action de mise en valeur du Sourou entrent dans ce type d'approche.

Ces actions n'ont pas toujours connu le succès escompté. Dans le cas de l'Aménagement des Vallées des Volta (AVV) par exemple, il avait été prévu le transfert et l'installation de 70 000 familles sur une période de dix ans. Finalement, à peine 5 % de cet effectif a été réellement installé.

Même si les prévisions n'ont pu être entièrement réalisées, dans l'ensemble, tous ces aménagements ont conduit à des transferts relativement importants de population qui ont abouti à l'installation de nombreuses familles de colons sur des « terres neuves ». Etre 1972 et 1974, l'AVV a installé 3 371 familles, soit 23 500 migrants, dans 67 villages crées de toutes pièces (OUEDRAOGO, O. D., 1986). Dans la vallée du Kou, selon toujours le même auteur, il y avait 940 familles en 1980, soit plus de 10 000 migrants installés dans 7 nouveaux villages.

Cette migration organisée et planifiée a été accompagnée d'un courant migratoire spontané issu généralement des zones de recrutement des colons (plateau central) vers les périmètres aménagés. Plus généralement, le mouvement de colonisation agricole a touché les régions ouest et sud du pays, en dehors de toute intervention étatique.

5.2 - Les courants migratoires internes

Le recensement de 1985 a estimé les migrations internes en les ventilant par province. Il s'agit des migrations « durée-de-vie » obtenues par comparaison entre les lieux de naissance et les lieux de résidence, au moment du recensement des résidents (tableau 15).

Tableau 15. – Migrations internes nettes « durée-de-vie » par province (1985)

Province	Entrants	Sortants	Solde migratoire
Bam	11 673	37 998	– 26 325
Bazèga	36 589	47 403	– 10 814
Bougouriba	12 396	13 390	– 994
Boulgou	24 152	30 292	– 6 140
Boulkiemdé	22 927	80 732	– 57 805
Comoé	27 566	11 053	16 513
Ganzourgou	24 417	28 384	– 3 967
Gnagna	22 402	13 965	8 437
Gourma	42 256	15 845	26 411
Houet	177 873	39 916	137 957
Kadiogo	182 068	71 612	110 456
Kénédougou	20 554	9 737	10 817
Kossi	74 544	18 105	56 439
Kouritenga	16 609	24 817	– 8 208
Mouhoun	67 545	28 026	39 519
Nahouri	6 269	6 743	– 475
Namentenga	24 559	30 932	– 6 373
Oubritenga	27 208	52 909	– 25 701
Oudalan	3 169	10 836	– 7 667
Passoré	10 803	75 223	– 64 420
Poni	8 121	9 170	– 1 049
Sanguié	24 611	14 149	10 462
Sanmatenga	17 024	90 299	– 73 275
Seno	10 461	28 210	– 17 749
Sissili	90 687	11 577	79 110
Soum	13 958	27 286	– 13 328
Sourou	30 671	49 575	– 18 904
Tapoa	2 895	3 584	– 689
Yatenga	14 560	167 649	– 153 089
Zoudwéogo	18 904	18 053	851
Ensemble du Burkina Faso	**1 067 470**	**1 067 470**	**0**

Source : INSD.

Au total, 13,9 % de la population née et résidant au Burkina Faso est concernée par ces migrations. Les lieux d'origine sont principalement la province du Yatenga (16 % de l'ensemble des migrants), puis, dans l'ordre, les provinces du Sanmatenga, du Boulkiemdé, du Passoré, du Kadiogo, de l'Oubritenga (toutes situées sur le plateau central) et du Sourou. Elles représentent ensemble 55 % des migrants.

En ce qui concerne les zones de destination des migrations, cinq provinces reçoivent ensemble 56 % des migrants. Il s'agit du Kadiogo, du Houet, de la Sissili, de la Kossi et du Mouhoun. Le choix, par les migrants, des deux premières provinces pourrait s'expliquer par l'attraction qu'exercent les deux grandes villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) sur les migrants. En effet, les destinations urbaines des migrations internes (des douze derniers mois précédant le recensement) concernent majoritairement ces deux villes : 72 %, dont 52 % pour la ville de Ouagadougou (INSD, 1989). Mais à la différence du Kadiogo, la province du Houet connaît, en plus de l'attraction urbaine, l'installation de migrants en milieu rural, participant

ainsi du mouvement de colonisation agricole du grand Ouest burkinabé. En effet, se confirme l'attraction exercée par cet espace régional qui correspond à cette date à l'aire cotonnière du Burkina Faso (SCHWARTZ, A., 1991) centrée sur trois provinces (Houet, Kossi, Mouhoun). Le mouvement de colonisation agricole se lit à travers l'effectif de migrants (tableau 16 : Kossi, 74 544 ; Mouhoun, 67 545). Au sein de l'ensemble des cinq provinces, la place occupée par la Sissili (90 687 entrées) annonce le déplacement du front pionnier vers la frange méridionale du pays, ce qu'éclaire le recensement de 1996.

A la lumière du tableau 16, on constate que la province du Yatenga se révèle comme le principal foyer d'où partent les migrants à destination des provinces du Houet (48 748), de la Kossi (33 976) et du Mouhoun (22 958). Les provinces du Bazèga et du Boulkiemdé sont les principales zones pourvoyeuses de migrants en direction de leurs voisines que sont respectivement le Kadiogo (31 097) et la Sissili (24 960).

Tableau 16. – Origine et destination des entrants « durée-de-vie » par province (1985)

Origine	Destination				
	Kadiogo	Houet	Kossi	Sissili	Mouhoun
Bam	3 311	5 368	5 499	6 212	1 878
Bazèga	31 097	907	128	5 747	219
Bougouriba	2 734	5 349	71	839	664
Boulgou	11 616	2 304	100	240	283
Boulkiemdé	11 881	10 395	1 240	24 960	7 492
Comoé	1 766	5 633	142	45	384
Ganzourgou	9 990	617	49	629	134
Gnagna	832	110	10	33	52
Gourma	3 484	684	41	101	155
Houet	11 729	-	2 668	458	3 430
Kadiogo	-	11 911	997	13 449	2 639
Kénédougou	770	5 422	264	17	146
Kossi	1 310	8 910	-	18	2 419
Kouritenga	5 158	580	66	158	92
Mouhoun	4 048	12 970	2 428	566	-
Nahouri	3 862	470	34	406	140
Namentenga	2 037	669	176	272	99
Oubritenga	23 290	1 712	886	9 062	668
Oudalan	561	169	66	44	35
Passoré	6 223	14 288	6 565	9 733	12 581
Poni	1 803	2 640	85	236	218
Sanguié	2 676	1 745	195	1 284	983
Sanmatenga	7 690	13 351	2 532	6 337	817
Seno	1 589	1 106	109	169	273
Sissili	3 376	1 297	62	-	851
Soum	1 921	3 227	2 432	978	1 379
Sourou	4 989	16 601	13 697	179	6 457
Tapoa	776	147	4	41	25
Yatenga	11 837	48 748	33 976	7 932	22 958
Zoudwéogo	10 872	503	22	463	74
Ensemble	**182 068**	**177 873**	**74 544**	**90 687**	**67 545**

Source : INSD.

Avec les données les plus récentes sur les migrations (RGPH de 1996), on constate que celles-ci sont encore majoritairement rurales (65,8 %) et qu'elles touchent 12,9 % de la population née et résidant au Burkina Faso au moment du recensement.

Tableau 17. – Migrations internes nettes « durée de vie » par région économique (1996)

Région	Entrants	Sortants	Solde migratoire
Centre	374 997	258 920	116 077
Ouest	293 000	112 725	180 275
Sud-Ouest	28 763	43 355	– 14 592
Bouche du Mouhoun	187 069	147 438	39 631
Centre-Ouest	136 122	123 744	12 378
Centre-Nord	49 934	154 965	– 105 031
Centre-Est	54 435	71 548	– 17 113
Est	66 554	42 284	24 270
Sahel	30 854	55 629	– 24 775
Nord	55 553	247 079	– 191 526
Ensemble du Burkina Faso	1 277 281	1 277 281	0

Au niveau des régions (économiques), le Centre-Ouest, le Centre, la Boucle du Mouhoun et l'Ouest concentrent à elles seules 71,8 % des destinations des migrants. Deux provinces, le Kadiogo et le Houet, à cause sans doute des deux centres urbains de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, reçoivent 34,6 % des effectifs de migrants (respectivement 275 137 et 166 952). Elles sont suivies de celles des Banwa (60 882), du Mouhoun (49 532) et du Tuy (48 065). On remarquera que des provinces de la partie sud-est du pays ne sont pas en reste : Ziro avec 45 326 et Sissili avec 44 489 migrants.

Ces chiffres soulignent l'ampleur du mouvement de colonisation agricole marquée par une double tendance :

- la poursuite de la migration en direction de l'ouest du pays, correspondant à l'aire de production cotonnière, même si un essoufflement apparaît (comme pour la Kossi) ;
- l'émergence de nouveaux espaces de colonisation dans la frange méridionale du pays.

Tous ces migrants ont pour origine des régions et provinces bien connues pour leur rôle de principaux foyers de migrations internes. Ainsi le Centre se révèle comme étant une région d'émigration (20,3 % des émigrants), même si elle constitue également un lieu important de destination des migrations. Le Nord et le Centre-Nord sont également remarquables en tant que régions d'origine des migrants avec, respectivement, 19,3 % et 16,2 %.

La répartition des migrants selon la province d'origine (tableau 18) place encore le Yatenga largement en tête avec 117 965 émigrants (9,2 %). Elle est suivie par celles. du Boulkiemdé (6,6 %), du Passoré (5,9 %), du Kadiogo (5,8 %) et du Houet (5,5 %)[7].

[7] Le RGPH de 1996 repose sur le découpage du pays en 45 provinces (non plus en 30 comme en 1985). La province des Banwa correspond à la partie Sud de la Kossi, celle du Tuy à une partie rurale (région de Houndé, du Houet, et celle du Ziro à la division de la Sissili (voir la carte n° 1 sur le découpage administratif).

Tableau 18. – Migrations internes « durée de vie » par province (1996)

Province	Entrants	Sortants	Solde migratoire
Bam	12 094	41 643	– 29 549
Bazèga	20 953	50 297	– 29 344
Bougouriba	9 024	10 724	– 1 700
Boulgou	28 054	33 306	– 5 252
Boulkiemdé	27 108	83 742	– 56 634
Comoé	41 294	16 673	24 621
Ganzourgou	24 861	34 238	– 9 377
Gnagna	14 796	14 746	50
Gourma	26 440	19 603	6 837
Houet	166 952	70 052	96 900
Kadiogo	275 137	74 405	200 732
Kénédougou	30 501	12 041	18 460
Kossi	15 536	26 225	– 10 689
Kouritenga	19 201	32 341	– 13 140
Mouhoun	49 532	29 814	19 718
Nahouri	7 184	9 754	– 2 570
Namentenga	20 212	31 662	– 11 450
Oudalan	17 494	40 356	– 22 862
Oubritenga	3 715	8 475	– 4 760
Passoré	13 186	75 719	– 62 533
Poni	9 538	13 656	– 4 118
Sanguié	19 199	20 232	– 1 033
Sanmatenga	17 628	81 660	– 64 032
Seno	9 139	17 941	8 802
Sissili	44 489	13 621	30 868
Soum	12 524	24 326	– 11 802
Sourou	16 195	40 129	– 23 934
Tapoa	4 879	5 019	– 140
Yatenga	26 076	117 965	– 91 889
Zoundwéogo	18 840	22 337	– 3 497
Balé	30 405	19 943	10 462
Banwa	60 882	12 032	48 850
Ioba	6 998	16 958	– 9 960
Komandjoari	12 330	1 614	10 716
Kompienga	8 109	1 302	6 807
Koulpelogo	7 180	5 901	1 279
Kourwéogo	10 528	27 533	– 17 005
Léraba	6 188	4 883	1 305
Loroum	7 680	16 576	– 8 896
Nayala	14 519	19 295	– 4 776
Noumbiel	3 203	2 017	1 186
Tuy	48 065	9 076	38 989
Yagha	5 476	4 887	589
Ziro	45 326	6 149	39 177
Zondoma	8 611	36 819	– 28 208
Ensemble du Burkina Faso	1 277 281	1 277 281	

La situation en terme de soldes migratoires (entrées-sorties) se présente comme indiqué sur la carte n° 13. Les régions de l'Ouest et du Centre sont largement excédentaires. A l'inverse, le Centre-Nord et le Nord sont les régions les plus déficitaires. Quelques provinces émergent également. Celles qui présentent les soldes positifs les plus importants sont le Kadiogo, suivi du Houet et, dans une moindre mesure, les Banwa, le Ziro, le Tuy et la Sissili. Par contre, parmi les provinces les plus déficitaires, il faut retenir, par ordre d'importance, le Yatenga (91 889), le Sanmatenga (64 032), le Passoré (62 533) et le Boulkiemdé (56 634).

Carte n° 13. – Solde migratoire en 1996

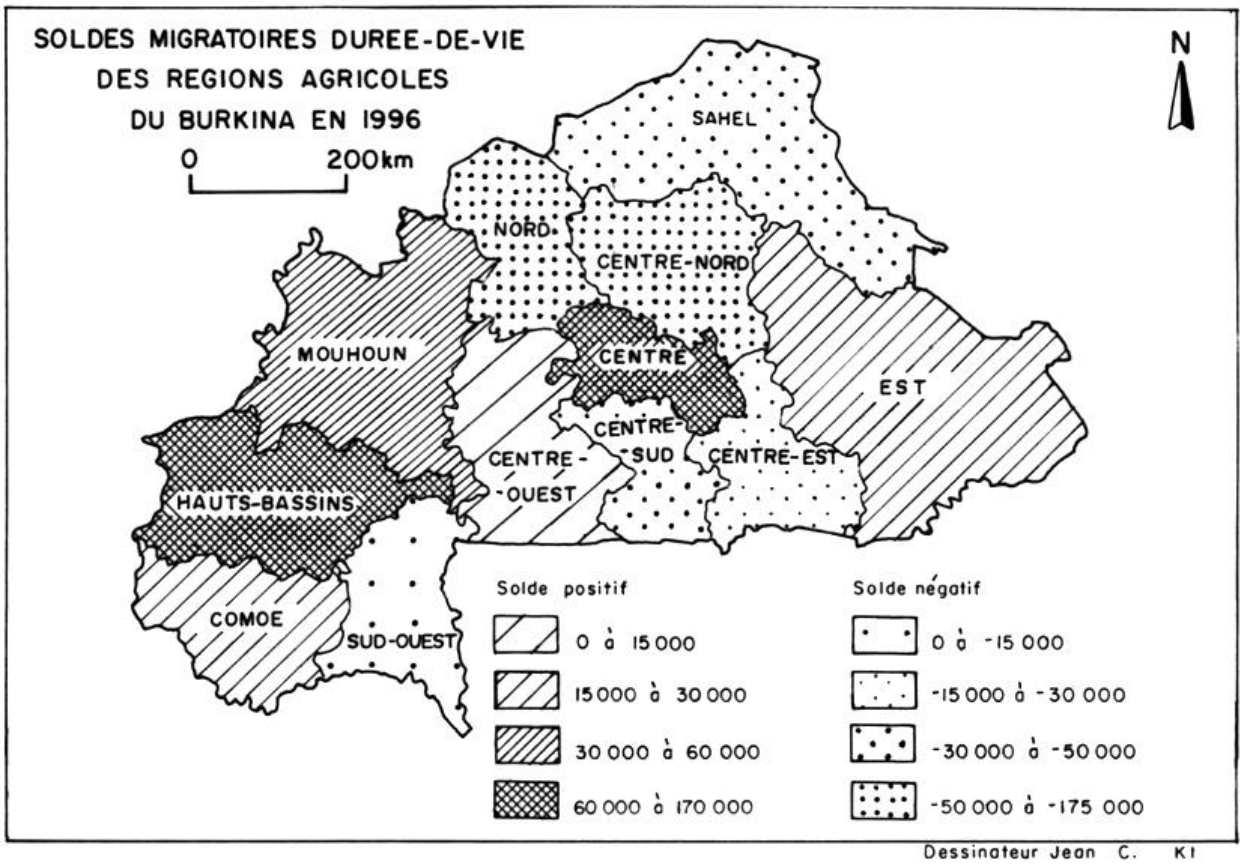

De façon générale, la mobilité de la population agricole va se maintenir tant que l'activité en milieu rural sera dominée par l'agriculture extensive. La pression sur les terres de culture va se généraliser en apparaissant également dans les régions aujourd'hui peu peuplées. C'est dire que la compétition pour le contrôle de l'espace agricole va influer sur les mécanismes fonciers anciens en faisant émerger des formes nouvelles d'accès à la terre.

Chapitre 6 : L'évolution des mécanismes fonciers

Les modalités d'accès aux terres rurales sont régies par deux types de systèmes fonciers : le droit coutumier et le droit moderne élaboré à partir de 1984.

6.1 - Les modalités traditionnelles d'accès à la terre

Quelles que soient les ethnies et les régions du Burkina Faso, la terre est à la fois divinité et capital foncier. La productivité du second dépend de la générosité et de la bienveillance de la première, avec laquelle les premiers occupants ont scellé un contrat assorti d'obligations et de sacrifices qu'ils sont tenus d'organiser périodiquement. Ce rituel permet de légitimer le droit des premiers occupants des lieux, d'assurer la survie et la reproduction du groupe social. Pour ce faire, la terre est considérée comme un bien communautaire et, à ce titre, elle ne doit pas être aliénée. Elle est appropriée collectivement par les lignages fondateurs du village, chacun exerçant ce droit sur une portion du territoire villageois. Aidé d'un conseil de sages, le chef de terre, qui a un rôle religieux et symbolique, assure la gérance de l'accès aux terres du village, veille sur leur fertilité et arbitre les éventuels conflits entre les groupes ou individus à propos des terres. L'appropriation individuelle est exceptionnelle. Ce sont des droits d'usage permanents sur la terre et les ressources s'y trouvant qui sont accordés. La gestion du patrimoine foncier lignager ou familial est assurée par l'aîné des garçons. Dans la quasi-totalité des communautés du Burkina, à l'exception de celles du Sahel où le droit musulman est aussi appliqué, la femme ne peut jouer ce rôle de gestionnaire du patrimoine foncier familial. Néanmoins elle peut accéder aisément à la terre.

Comment y accéder ?

L'accès à la terre se fait soit par héritage (uniquement pour les hommes, sauf au Sahel où la femme peut hériter également), soit par don, soit par défrichement, soit par prêt. Ce dernier mode d'accès à la terre est surtout appliqué aux allochtones (personnes extérieures à la famille ou au lignage) auxquels on ne peut refuser la terre. En contrepartie, le bénéficiaire verse ou non une redevance annuelle symbolique.

Dans l'ensemble du Burkina Faso, quel que soit le mode d'accès à la terre, les parcelles sont exploitées quasi exclusivement en faire-valoir direct, à l'exception du Sahel où dans certaines communautés des terres de culture sont exploitées en faire-valoir indirect. C'est le cas des anciens captifs (Rimaïbé, Bella) qui, par le système du métayage, cultivent les terres de leurs maîtres, Peul et Touareg.

Les législations foncières traditionnelles offrent trois types de droits d'usage :

- un droit d'usage permanent dévolu à tout membre de la famille étendue, du lignage ou du clan qui partage l'appropriation collective des terres avec les autres membres du groupe (terres indivises). La distribution des terres est assurée par l'aîné du groupe, qui joue le rôle de gérant du patrimoine foncier familial, lignager et non celui de propriétaire individuel ;
- un droit d'usage temporaire accordé généralement à tout individu extérieur au groupe sous forme de prêt. En principe, ce droit s'estompe avec l'arrêt de la mise en culture de la parcelle concédée. Mais ce droit inhérent au prêt de terre est assorti d'obligations dans la plupart des communautés. Il interdit à l'emprunteur de réaliser des ouvrages considérés comme signes d'appropriation de la terre tels que la plantation d'arbres, le forage de puits, etc. ;

- la propriété individuelle qui s'acquiert soit par héritage, soit par don, soit par achat, soit par affranchissement d'anciens captifs, tel que cela se pratiquait entre les Rimaïbé et Bella et leurs maîtres, Peul et Touareg. La forte et ancienne islamisation du Sahel y a favorisé l'appropriation des terres par la vente/achat et l'héritage. En dehors de cette région, où cette forme de faire-valoir est assez répandue, dans le reste du Burkina, la propriété privée, au sens occidental du terme, est marginale.

En faire-valoir indirect, très exceptionnel au Burkina Faso, rappelons-le, l'accès aux terres de culture est assorti d'un contrat en principe automatiquement renouvelé tant que l'exploitant respecte ses engagements (don d'une partie de la récolte) et que le propriétaire n'est pas confronté à un manque de terre. Cette pratique ne s'observe que dans la région sahélienne (provinces du Soum, de l'Oudalan et du Seno) où cohabitent anciens maîtres et anciens esclaves.

Ce système traditionnel de gestion du foncier a très bien fonctionné dans toutes les sociétés rurales tant que l'autorité coutumière est demeurée puissante, la religion traditionnelle forte, l'homogénéité ethnique et culturelle préservée et les disponibilités en terres de culture importantes. Il a permis la sécurité foncière des groupes sociaux et individus en présence (ce qui n'exclut pas certaines inégalités) et une régulation, notamment par la pratique des prêts de terre. Les instances coutumières locales, dont le fonctionnement est basé sur le caractère sacré de la terre, sont gérées par les anciens : chef de terre, chef de lignage, ... Ces derniers sont chargés de la redistribution des droits d'usage entre les membres autochtones et allochtones de la communauté. A quelques exceptions près, la transmission des droits coutumiers d'utilisation des terres se fait dans la lignée des pères. Le prêt permanent est le principal mode d'accès à la terre entre autochtones et entre autochtones et migrants. Le don de terres, assez rare et reposant sur des relations sociales très fortes (amitié, liens matrimoniaux), est aussi une des voies d'accès à la terre.

Aujourd'hui, les influences extérieures qui s'exercent sous des formes diverses perturbent le fonctionnement de ce système traditionnel. Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- l'accroissement démographique et les enjeux économiques qui ont accru les besoins en terre ;
- l'avènement de nouvelles générations de producteurs, aussi bien autochtones que migrants, et de nouveaux acteurs (fonctionnaires, hommes politiques, commerçants) ;
- le brassage ethno-culturel consécutif aux mouvements de colonisation agricole et la pénétration des religions révélées, qui déstabilisent et affaiblissent la cohésion fondée sur le sacré qui caractérisait les groupes autochtones. L'inadéquate réaction des institutions rurales traditionnelles face à ces mutations sociodémographiques et économiques a engendré des répercussions foncières inédites marquées par une montée de l'insécurité foncière.

6.2 - La prégnance de l'insécurité foncière

Autrefois, l'accès à la terre et la sécurité foncière étaient garantis même pour les membres de la communauté non détenteurs du droit d'appropriation collective. Le droit de culture temporaire dont jouissaient les « étrangers » ne pouvait être remis en cause impunément. Ce qui renforçait la sécurité des exploitants. Néanmoins, en situation de pénurie de terre de bonne qualité agronomique, les jeunes, les femmes et les paysans non détenteurs de droit d'appropriation collective ne bénéficient que de terres de moins bonne qualité et en quantité insuffisante. Quel est l'état de la sécurité foncière aujourd'hui ? Mais avant de dresser cet état peut-être conviendra-t-il de définir la notion de sécurité foncière.

6.2.1 - La notion de sécurité foncière

La sécurité foncière est une notion difficile à définir, compte tenu de la multiplicité des modalités d'occupation et d'appropriation des terres, et de la diversité des acteurs en présence. En effet, selon les acteurs, elle recouvre des réalités différentes, parfois contradictoires. Alors, plutôt que de proposer une définition stricte et globalisante, nous allons inventorier les éléments de la sécurisation foncière par catégorie d'acteurs, suivant la perception que ces derniers ont de la question.

- *Pour les anciens autochtones*, la sécurité foncière réside dans l'accès à long terme aux terres fertiles et peu éloignées du village. Pour eux, la reconnaissance d'un droit d'appropriation exclusif sur les terres familiales et lignagères devrait garantir cette sécurité.
- *Pour les immigrants de première génération*, la sécurité foncière est fortement déterminée par la pratique des prêts de terres et la possibilité d'exercer des droits d'usage durables sur les terres concédées par les autochtones.
- *Pour les jeunes générations d'immigrants*, la sécurisation de la transmission des droits fonciers des parents et la possibilité d'accès à la terre sont les éléments principaux de la sécurité foncière. Par contre, *pour leurs homologues autochtones*, la reconnaissance de droit d'appropriation et la maîtrise foncière sur les terres données en usage aux migrants constituent les facteurs de sécurité foncière.
- *Pour les femmes cultivatrices*, la sécurité foncière dépend de l'accès à long terme aux terres de culture et de la stabilisation de la tenure foncière.
- *Pour les pasteurs*, la sécurité foncière réside dans la possibilité d'accès à l'eau et aux pâturages, au respect des zones pastorales et des pistes à bétail délimitées.
- *Quant aux nouveaux acteurs* – les entrepreneurs agricoles : fonctionnaires, commerçants, politiques, etc. –, la sécurité foncière s'établit à travers la définition d'un cadre juridique clair, la formalisation des droits acquis et l'enregistrement des terres, tout ceci concourant à la reconnaissance d'une propriété exclusive qui puisse sauvegarder les conditions d'une exploitation et des investissements lourds s'y trouvant.

Comme on peut le constater, la diversité des perceptions qui s'expriment en des termes souvent divergents rend la notion de sécurité foncière très complexe. On peut alors comprendre que l'insécurité foncière – qui se manifeste à travers la suppression des prêts de longue durée, le retrait des terres, le non-respect des contrats, la difficulté d'accès aux terres et aux autres ressources, l'instabilité des droits d'usage – se développe là où les acteurs se diversifient et se multiplient, c'est-à-dire dans les zones de colonisation agricole fortement sollicitées (zone cotonnière de l'Ouest du Burkina par exemple ; PARE, L., 1993 et 2001 ; TALLET, B., 2001.).

6.2.2 - Les tribulations et l'inadaptation de la loi moderne

Face aux mutations sociodémographiques et économiques en cours dans les différentes régions du Burkina, les autorités publiques perçoivent les règles d'usage coutumier comme des contraintes à l'accès à la terre et à l'intensification agricole. Il apparaissait nécessaire d'initier une profonde réforme foncière dans le pays. Alors, en 1984, le gouvernement révolutionnaire élabore un texte portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), qui définit les attributions et les usages des terres sur le territoire national. Ce texte concède à l'Etat la propriété exclusive du domaine foncier national et interdit les ventes de terres. Il s'agissait de réduire le pouvoir des responsables traditionnels du foncier et d'enrayer la spéculation (plus particulièrement en milieu urbain).

Le texte de 1984 abroge les lois de 1960 et de 1963[8] qui réglementaient les terres du domaine privé et qui permettaient à l'Etat de constituer des réserves de terres pour des aménagements spécifiques, le reste des terres étant régi par le droit foncier coutumier. Si dans les régions à composition ethnique homogène, le texte de 1984 n'a pas entraîné de perturbations majeures au niveau de la gestion des terroirs, dans les régions d'accueil de migrants, sa mauvaise interprétation a conduit à une extension des champs, une occupation de nouveaux espaces au détriment des forêts et des parcours pastoraux et une multiplication des conflits à propos des terres. On assiste donc à l'exacerbation ou à la naissance, selon les cas, de l'insécurité foncière caractérisée par la peur des autorités coutumières et par le refus des autochtones d'octroyer la terre aux nouveaux colons. Dans certains cas, les détenteurs de droits coutumiers d'appropriation des terres procèdent à des retraits (anticipatifs) de terres.

Après la Révolution (4 Août 1984, Conseil National de la Révolution – CNR – de Thomas SANKARA ; 15 Octobre 1987, coup d'Etat de Blaise COMPAORE, passage progressif du régime d'exception de la Rectification à un Etat de droit) et dans le but de favoriser l'investissement privé, la RAF a été révisée en 1991 pour permettre l'appropriation privée des terres. L'article 3 de ce nouveau texte indique que « les terres du DFN [domaine foncier national] peuvent être cédées à titre de propriété privée aux personnes physiques ou morales dans des conditions fixées par *kiti* (décret). Les terres ainsi cédées cessent d'être propriété de l'Etat ». Ainsi, tout exploitant peut obtenir un titre foncier (suivant une procédure administrative décrite dans le texte) qui est censé garantir à son propriétaire la sécurité foncière. Avec la RAF de 1991, trois types de domaine coexistent : le domaine public, le domaine privé assorti de titre foncier et le domaine coutumier qui est susceptible de disparaître dès que les « commissions villageoises de gestion des terroirs » seront mises en place.

En 1994, une nouvelle lecture de la RAF a été faite en vue « d'adapter les textes au nouveau contexte d'Etat de droit et de les harmoniser avec les nouvelles lois ratifiées par l'Assemblée Nationale, notamment le Code de l'environnement »[9]. Cette relecture a servi de support à la rédaction, en 1996, des lois n° 014/96/ADP portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso et n° 020/96/ADP portant institution d'une taxe de jouissance pour l'occupation et la jouissance des terres du DFN appartenant à l'Etat.

Ce qu'il convient de retenir à travers l'ensemble des textes édictés depuis l'Indépendance en 1960, c'est leur inadaptation aux pratiques foncières en milieu rural. Le caractère administratif et juridique des textes, le décalage entre l'esprit des textes et les mentalités locales, la longueur et le coût de la procédure d'acquisition du titre de propriété constituent des obstacles à l'applicabilité des lois. Les commissions villageoises de gestion des terroirs chargées d'attribuer, d'évaluer ou de retirer les terres pourraient être des structures locales efficaces de gestion durable et efficiente du foncier rural si elles étaient fonctionnelles dans toutes les régions du Burkina Faso et si leur composition prenait en compte toutes les composantes de la communauté locale. Ainsi, à cause de la lourdeur et du coût de la procédure, la demande d'un titre foncier est très exceptionnelle. Or, en l'absence de cette reconnaissance légale, l'exploitant se trouve en situation d'insécurité, situation qui peut s'aggraver si, en outre, il perd la légitimité sociale locale conférant la sécurité foncière (PNGT, 1999).

[8] Il s'agit des lois n° 77 du 12 juillet 1960 et n° 29 du 24 juillet 1963.
[9] Faure, Armelle, 1995. Appropriation privée en milieu rural, p. 7.

La RAF se veut une loi unitaire s'appliquant à tout le territoire national. Or les situations et pratiques foncières et les conditions agroéconomiques sont souvent différentes d'une région à une autre. Par exemple, si dans les zones périurbaines et dans les zones d'affluence de colons agricoles les pratiques foncières évoluent rapidement avec l'apparition d'un marché de la terre, dans les autres régions rurales les mutations foncières sont encore insignifiantes et le poids des traditions fort.

6.2.3 - L'état de la situation foncière par grande région

Le territoire national peut être découpé en cinq grandes régions foncières spécifiques : la région sahélienne, le plateau central, les vieilles zones de colonisation agricole de l'Ouest, les zones de front pionnier et les zones aménagées par l'Etat.

La région sahélienne

Elle occupe la partie septentrionale du pays et couvre 36 869 km^2, soit 13,46 % du territoire national. C'est la zone de tradition pastorale du pays. Toutefois, la culture y est également pratiquée. La conquête de la région par les Peul et les Touareg aux XVIIe et XVIIIe siècles conféra à ces groupes la propriété des terres. Les Rimaibé et Bella devenus captifs des premiers étaient utilisés comme métayers et, à ce titre, ne pouvaient être propriétaires de terre. C'est grâce à l'Islam et, plus récemment, à l'introduction de la RAF, en 1984, que se développe l'émancipation foncière des captifs. Dès lors, on assiste à une compétition entre anciens captifs et maîtres pour le contrôle et l'usage des terres et des ressources en pâturages et en eau. Les anciens captifs, jadis emprunteurs de terres, deviennent propriétaires fonciers par achat.

La répétition des crises climatiques depuis le début des années 1970 accroît les risques liés à l'élevage. Pour minimiser ceux-ci, les systèmes de production jadis basés uniquement sur l'élevage de bovins chez les Peul et sur l'agriculture associée au petit élevage chez les Rimaibé et les Bella évoluent vers l'agropastoralisme. Cette évolution – à laquelle il faut ajouter la croissance démographique, l'accroissement du cheptel et des pratiques culturales et pastorales extensives – entraîne l'exacerbation de la concurrence sur les terres de culture et les pâturages et autour des points d'eau, d'où des conflits inévitables. En effet, l'extension des activités culturales aux espaces à vocation pastorale (notamment les bas-fonds) crée des tensions entre les agropasteurs.

Le plateau central

Il correspond au pays mossi et bissa et s'étend sur 93 289 km^2, soit 34,07 % du territoire national. Depuis longtemps, cette partie du Burkina Faso connaît une saturation foncière due à l'accroissement démographique et à la dégradation des terres de culture. Les densités rurales y sont les plus élevées du pays ; elles dépassent souvent 100 habitants au km^2. Cette pression démographique crée une compétition entre les unités d'exploitation et entre les individus pour le contrôle des terres agricoles, en particulier des terres fertiles, qui y sont de plus en plus rares. Cette indisponibilité en terres précarise leur accès pour une frange de plus en plus importante de la population, d'autant plus que les prêts de terre sont en nette diminution. Ainsi l'insécurité foncière gagne les unités d'exploitation dépourvues ou ne possédant pas suffisamment de parcelles, ainsi que les jeunes et surtout les femmes, malgré la féminisation de l'appareil de production. Cette pénurie, accentuée par l'instabilité pluviométrique, qui marque la région depuis au moins trois décennies, incite une bonne partie de la population au départ vers les pays voisins notamment la Côte d'Ivoire, les villes burkinabé, mais aussi, et de plus en plus, vers d'autres régions rurales du Burkina.

Les vieilles zones de colonisation agricole de l'Ouest

Cette région regroupe les DRA de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et, dans une moindre mesure, la partie septentrionale de la DRA du Sud-Ouest. Avec une superficie de 57 885 km^2, elle représente 21,13 % du territoire national. Elle est caractérisée par de nombreuses potentialités agricoles. La pluviométrie y est relativement abondante, les terres disponibles et plus aptes à l'agriculture. Ces atouts ont fait de la région une aire d'accueil privilégiée des populations en provenance des autres régions moins favorisées du pays. Les mouvements de colonisation agricole ont commencé, depuis les années 1950, par le nord (actuelle province du Sourou) pour gagner, à partir des années 1970, le sud (province du Houet). La disponibilité en terres et la générosité des systèmes fonciers traditionnels de la région, auxquelles il faut ajouter les opportunités agroéconomiques, ont accru les flux migratoires spontanés, à telle enseigne qu'en trois décennies on assiste à un remplissage des interstices.

Les mutations sociales (multiplication des unités d'exploitation due au démantèlement des familles autochtones et aux flux migratoires) et le système de culture (adoption de la culture du coton et mécanisation agricole) entraînent une pression de plus en plus forte sur l'espace. Le manque de terres dans ces vieilles zones de colonisation agricole se traduit par la fréquence des conflits entre autochtones et immigrants, la diminution des prêts de terres, la réduction des portions octroyées aux colons (les superficies maximales sont passées d'une vingtaine d'hectares au début de la migration à moins de cinq actuellement), le retrait de parcelles aux migrants, la *marchandisation* de la terre au moyen des ventes et des locations. De façon générale, dans cette région, il se développe une insécurité foncière touchant particulièrement les allochtones dans les zones où les pressions humaines sur les terres sont élevées (provinces des Banwa, du Mouhoun, du Houet, …). Là, l'accès à la terre est de plus en plus difficile, non seulement pour les nouveaux mais aussi pour la seconde génération des migrants. La transmission des droits d'usage des terres de la première génération à la seconde est en grande partie remise en cause aujourd'hui, surtout par les jeunes autochtones. Ainsi, pour cette seconde génération de migrants, de nouvelles stratégies d'accès à la terre se développent, notamment le prêt à courte durée, la location et l'achat. Face à ces contraintes foncières et à la baisse de la productivité des sols, les nouveaux candidats à la migration, mais aussi quelques anciens, s'orientent vers les nouvelles aires de production agricole.

Les zones de front pionnier du sud-ouest et de l'est du pays

Ces zones couvrent les DRA de la Comoé et une bonne partie du Sud-Ouest (à l'extrême sud-ouest du pays) et la DRA de l'Est (à l'extrême est et sud-est) Ces deux secteurs, qui s'étendent sur 85 838 km^2 (31,34 % du territoire national), constituent les dernières régions du pays où les disponibilités foncières sont encore importantes et où les conditions agroécologiques sont les plus favorables à l'activité agricole. En outre, les densités rurales et les taux d'occupation du sol y sont demeurés longtemps faibles (moins de 15 habitants au km^2 jusqu'en 1985). Les terres neuves offrent des rendements élevés, les plus forts du Burkina. Pour toutes ces raisons, ces régions sont les nouvelles aires de colonisation agricole.

Depuis une quinzaine d'années, on assiste à une occupation progressive de l'espace avec la création de nouvelles implantations humaines et/ou l'agrandissement des anciennes et une extension des superficies cultivées. Des flux réguliers de populations pastorales venant de la zone sahélienne et de populations agricoles originaires principalement du plateau mossi, aux ressources fortement dégradées, s'orientent de plus en plus vers ces régions. Aussi, les densités ont augmenté pour atteindre 25 habitants au km^2 en 1996. Mais, à côté des zones densément peuplées et surexploitées du plateau mossi et de la vieille zone cotonnière, le Sud-Ouest et l'Est apparaissent encore comme des espaces « en creux ».

Pour le moment, la sécurité foncière y est garantie, en dépit des conflits qui naissent entre agriculteurs et éleveurs à propos des dégâts occasionnés sur les cultures par le bétail. Les prêts de terres aux allochtones y sont encore aisés. Toutefois, les multiples sollicitations dont sont l'objet ces régions vont très vite compromettre cette abondance des terres. En effet, avec la multiplication des unités d'exploitation et l'introduction récente de la culture du coton, les demandes en terres augmentent rapidement. Par exemple, au sud du Gobnangu (extrême sud-est du pays), le taux d'occupation du sol atteignait déjà 41 % en 1990 (Schmid, 1992). Or, les réserves forestières et fauniques, les plus importantes du pays, y réduisent l'espace agricole. Au regard de tout ceci, des attitudes de préservation foncière naissent déjà dans ces régions, ce qui, à terme, peut influer sur les possibilités d'implantation des colons.

Les zones aménagées par l'Etat

Les terres rurales aménagées par l'Etat avec l'appui d'institutions internationales ont trois destinations essentielles : la production agricole, la production pastorale et la production forestière. Ces terres cessent d'être régies par le système de tenure foncière traditionnel pour devenir une propriété de l'Etat.

Ce sont des aménagements hydro-agricoles et pastoraux, initiés d'une part pour accroître la production agricole et animale grâce à l'augmentation des rendements et à l'exploitation efficiente des potentialités existantes, et d'autre part pour permettre un rééquilibrage démographique du territoire national, en décongestionnant les terroirs surpeuplés et dégradés au profit des zones vides d'hommes. Les exploitants recrutés par les institutions chargées de la gestion de ces périmètres (AVV, AMVS[10], …) sont des usufruitiers tenus de respecter un cahier des charges dont la transgression conduit à l'expulsion. Certes, ces exploitants sont, pendant la durée des projets, épargnés des abus des propriétaires terriens coutumiers expropriés par l'Etat, mais ils ne sont pas non plus dans une situation de sécurité foncière garantie ; l'absence de titre foncier (pourtant prévu) pour les parcelles qu'ils exploitent ne leur assure pas la pleine sécurité. En outre, les superficies octroyées à chaque ménage se révèlent très vite insuffisantes au regard de l'accroissement de la taille des unités de production. Cette situation favorise le développement des cultures hors périmètre, source, dans bien des cas, de conflits entre allochtones et autochtones.

Les réserves forestières, qui s'étendent sur 38 219 km^2 au total, soit 14 % du territoire national[11], sont censées exclues de toute activité agricole. Mais, dans les faits, la plupart de ces forêts classées sont l'objet d'installations d'agriculteurs. Cette situation s'explique par les besoins croissants en terre de culture et en pâturages et par la qualité des sols en ces lieux. Naturellement, les cultivateurs et les pasteurs implantés sur ces sites évoluent dans une illégalité qui les place dans une insécurité foncière forte. Dans bien des cas, le Ministère de l'Environnement est obligé de tolérer ces occupations par la transformation de la forêt classée en parc agroforestier, soit en associant les populations à leur gestion, soit par le déclassement d'une portion de la forêt. En situation de pénurie foncière, ces réserves forestières sont fortement contestées par les populations riveraines.

[10] AVV : Autorité d'Aménagement des Vallées des Volta, créée en 1975. Elle gère 19 500 hectares de terres pour 2 458 familles installées (Sidibé, D. F., 1986).

AMVS : Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou. Sur un potentiel de 30 000 hectares de terre aménageable dans cette plaine, l'AMVS n'en a mis en valeur pour le moment que 2 048, utilisés pour la production du riz et des produits maraîchers (haricots verts, pommes de terre, tomates, etc.).

[11] Mais, compte tenu des occupations illégales des zones protégées par les populations rurales, le Ministère de l'Environnement estime à seulement 8 % la part des réserves forestières dans la superficie totale du pays.

Conclusion de la 2e partie

Les tendances démographiques observées au Burkina Faso vont persister encore longtemps :

- Quelles que soient les hypothèses de croissance retenues, la population va continuer à croître dans des proportions importantes, de même que les densités de population.
- Et en l'absence d'une augmentation significative de la productivité et des productions agricoles, la mobilité interrégionale de la population va demeurer la réponse paysanne à l'insécurité alimentaire et à l'insatisfaction des autres besoins.

Les transferts de population d'une région à une autre vont renforcer l'hétérogénéité ethnique dans les régions d'accueil et y accroître les pressions sur les terres. Ces deux facteurs vont, à côté des opportunités agricoles telles que la culture du coton, influer énormément sur les modalités traditionnelles d'accès aux terres de culture. L'insécurité foncière naissante dans certaines régions va se généraliser, non seulement pour les allochtones, mais aussi, sans doute, pour les autochtones. De nouveaux modes d'accès à la terre vont très certainement se développer.

Mais pour le moment, l'innovation institutionnelle qui s'opère en milieu rural est en grande partie occulte, dans la mesure où elle se fait en dehors de toute référence au cadre légal. Ainsi, l'adaptation des régimes fonciers au nouveau contexte qui s'impose comme une nécessité – avec à terme une sécurisation des acteurs, en prévenant les conflits et en créant les conditions d'investissement dans l'entretien des sols pour augmenter la productivité et les productions agricoles – ne s'élabore pas, aujourd'hui, au Burkina Faso, dans un cadre institutionnel clarifié. La prise en considération des mutations actuelles, telles qu'elles viennent d'être décrites, n'en est pas facilitée, et les perspectives d'adaptation des régimes fonciers n'apparaissent pas de manière simple et évidente. Aussi allons-nous, dans la troisième partie, en nous appuyant sur les exemples de la province des Banwa et de celle du Boulgou, identifier les formes d'adaptation actuelles des régimes fonciers, sous-tendues par les évolutions démographiques, économiques et sociales de ces régions.

TROISIEME PARTIE :

L’ADAPTATION DES REGIMES FONCIERS

Chapitre 7 : Banwa et Boulgou, un choix raisonné

L'analyse de la question foncière à l'échelle des grandes régions a permis de dégager cinq spécificités foncières au Burkina Faso. A défaut de pouvoir mener une étude détaillée dans chaque région type, nous avons choisi deux d'entre elles, où les pratiques foncières connaissent les mutations les plus profondes et où elles peuvent avoir des répercussions significatives sur les capacités de production agricole. Ce sont : la province des Banwa, dans la vieille zone de colonisation agricole, qui est un exemple d'ajustement foncier interrégional, et la province du Boulgou, où les ajustements fonciers ont lieu à l'intérieur de la même région (carte n° 14).

Carte n° 14. – Localisation des provinces des Banwa et du Boulgou.

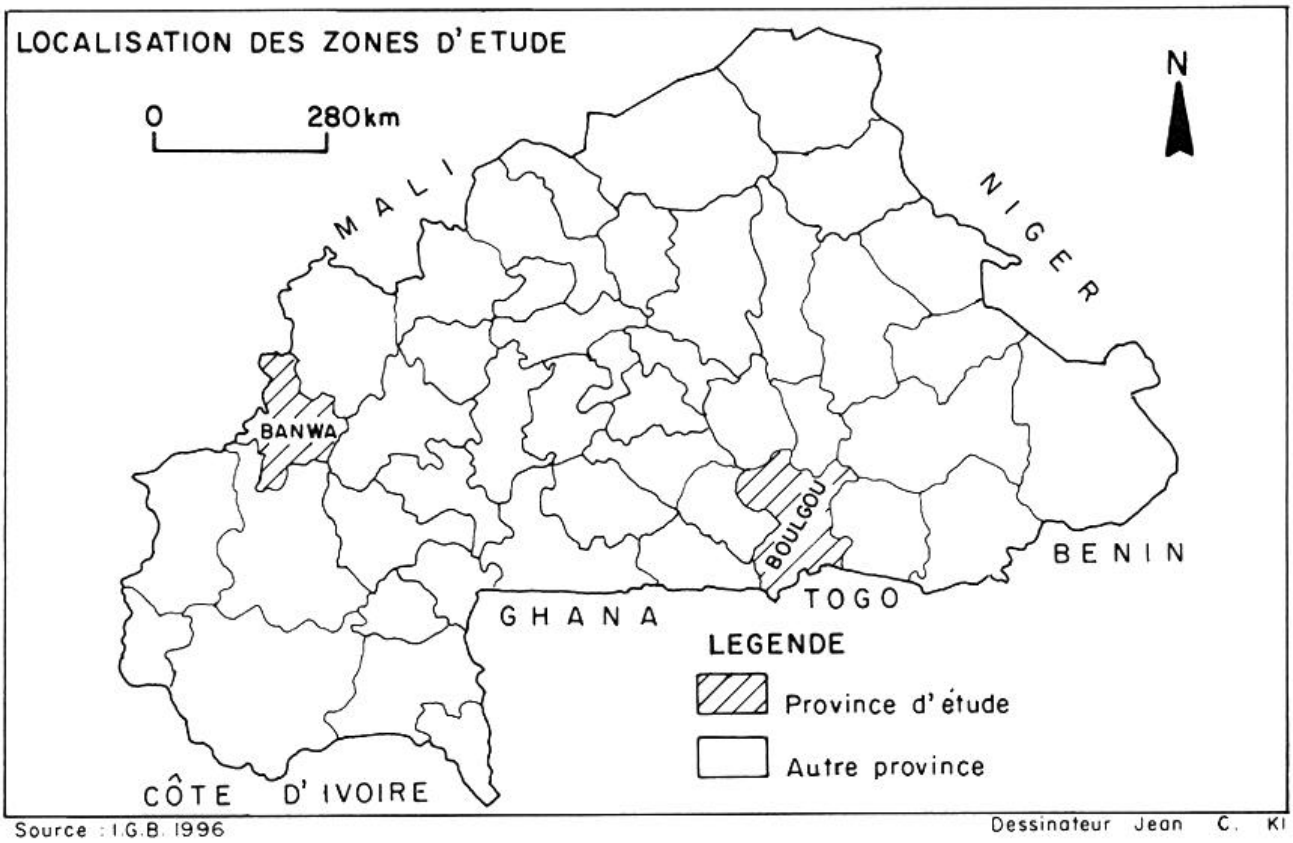

7.1 - La province des Banwa[12]

Cette province se situe dans la partie ouest du Burkina Faso, dans la DRA de la Boucle du Mouhoun. Au regard de ses potentialités agricoles (pluviométrie satisfaisante et sols relativement fertiles), les Banwa constituent une importante zone de production céréalière (mil, sorgho, maïs) et cotonnière du pays. Elle est la deuxième province (sur les 45 que compte le pays) productrice de céréales, avec 9,40 % de la production nationale (189 292 tonnes en 1997-1998), et la cinquième pour le coton, avec 9,77 % (33 527 tonnes en 1997-1998)[13]. Zone à vocation surtout agricole, les Banwa sont aujourd'hui sollicités pour la pratique de l'élevage.

Ainsi, compte tenu de ses aptitudes agricoles et pastorales, la province des Banwa est une zone d'immigration importante. Avec 6,98% des entrants-« durée-de-vie » du pays, elle est la deuxième zone d'accueil des migrants internes, après la province de la Sissili (DRA du Centre-Ouest), 8,49 %, si on exclut le Kadiogo (17,10 %) et le Houet (16,70 %), où se trouvent les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, les deux plus grandes villes du pays[14]. L'arrivée des migrants dans la zone remonte aux années 1940-1950. Toutefois, c'est à partir du début des années 1970 qu'on assiste à une arrivée massive des colons en provenance du centre et du nord du pays où la sécheresse a été le plus durement ressentie. En 1990, une enquête menée par le Ministère de l'Agriculture estimait à 119 189 le nombre de migrants installés dans la province des Banwa pour une population totale de 175 745 personnes environ. Cet afflux de migrants agricoles d'origines diverses (mais dont les trois quarts proviennent du plateau mossi) crée deux effets dans la zone : une composition ethnique hétérogène et une importance numérique de la population étrangère (mossi surtout) supérieure à celle des autochtones dans les villages. Dans les Banwa, 67,81 % de la population est allochtone.

La compétition pour l'exploitation et la maîtrise des terres est forte. L'ampleur des enjeux fonciers et économiques (production céréalière et cotonnière destinée au marché) a fait évoluer assez rapidement les mentalités en matière de gestion du foncier. L'insécurité foncière se développe. Les tensions foncières et les mutations dans les pratiques foncières sont les plus fortes. En effet, les retraits de parcelles, les conflits fonciers, les locations et les ventes de terres s'y multiplient. Des solutions urgentes doivent être trouvées pour mieux sécuriser les exploitants, autochtones comme migrants.

7.2 - La province du Boulgou

La province du Boulgou relève de la DRA du Centre-Est. Elle est parcourue par la Nakambé dont la vallée offre des opportunités agricoles (cultures vivrières et maraîchères) et halieutiques importantes, en particulier avec la construction du barrage de Bagré. Jadis infestée par l'onchocercose (ou cécité des rivières), la vallée de la Nakambé, grâce au Programme Oncho mis en place par l'OMS au milieu des années 1970, est aujourd'hui libérée des simulies, ce qui permet une recolonisation des terres abandonnées de la vallée. Mais, à la différence des Banwa,

[12] La province des Banwa appartenait à l'ensemble de la Kossi avant le découpage administratif de 1996. Pour les statistiques agricoles, elle demeure associée à la province de la Kossi. Toutefois, il convient de signaler que l'essentiel de la production de cette entité est assuré par la province des Banwa, en position écologique plus favorable.

[13] Ministère de l'Agriculture, 1998. Résultats de l'enquête permanente agricole campagne 1997-1998, Ouagadougou, 37 p.).

[14] INSD, 1989. Recensement général de la population du Burkina Faso, 1985. Analyse des résultats définitifs, Ouagadougou.

les flux migratoires à destination des berges de la Nakambé proviennent surtout des plateaux limitrophes surpeuplés (zone de Garango – pays bissa – et pays mossi environnant), avec des pointes de densité de plus de 200 habitants/km^2 parfois pour une densité moyenne nationale inférieure à 40 habitants/km^2 en 1996. Les migrations se font sur courte (bissa) et longue (mossi) distances.

L'occupation accélérée des berges du cours d'eau constitue un risque sérieux de rupture de l'équilibre écologique. En outre, elle est source de tensions (entre agriculteurs, mais aussi entre cultivateurs et éleveurs) qu'il est nécessaire de contenir à travers une adaptation du régime foncier en vigueur.

L'ampleur de la saturation spatiale dans les trois quarts de la province a eu pour conséquences une baisse de la fertilité des sols et un difficile accès à la terre : d'où un important départ en migration – 7,53 % de la population provinciale comptant 402 236 individus en 1985, soit 30 292 personnes et 8,01 % en 1996, soit 33 306 personnes pour une population provinciale de 415 383 habitants (INSD) – à destination des autres régions du Burkina et, surtout, de l'extérieur du pays. Ces départs, qui touchent surtout les jeunes hommes, provoquent des changements dans la composition de la population agricole active, dans l'organisation de la production, dans l'apport de revenus extra-agricoles, …

Sur le plan foncier apparaît une diversité de situations, avec une saturation des terroirs villageois sur les interfluves longtemps occupés, mais des disponibilités de terres de culture et de ressources végétales et hydrographiques dans la vallée. Les terres libérées de l'onchocercose sont gérées, d'une part, par le droit foncier coutumier sur les interfluves peuplés et dans les zones de colonisation spontanée et, d'autre part, par le droit foncier moderne dans les zones aménagées (zone pastorale de la Nouhao, périmètre de Bagré et les zones AVV).

Le choix du Boulgou permettra d'étudier les causes et les conséquences des mutations intervenues dans la production et dans la gestion du foncier, mutations générées par les flux migratoires de départ et d'arrivée.

Ces deux zones d'étude constituent des exemples types à l'échelle nationale où les études foncières et démographiques sont intéressantes à entreprendre.

La province des Banwa, au regard de l'hétérogénéité de sa composition ethnique, liée aux mouvements de colonisation agricole, de l'acuité de l'insécurité foncière, de l'émergence d'un marché de la terre, du dynamisme de la production agricole, nécessite des modifications du régime foncier en vigueur afin de préserver la capacité productive de la région.

Le Boulgou est une zone de re-colonisation des terres « neuves » libérées de l'onchocercose. On y assiste à des modifications dans les modes et structures de peuplement, dans le mode d'utilisation du sol, … De nouvelles opportunités sont apparues avec la construction du barrage de Bagré (pêche, périmètre irrigué, maraîchage). Il constitue un cas type où des mesures préventives d'adaptation du régime foncier sont à envisager afin d'apaiser les tensions foncières déjà présentes et de créer les conditions d'une intensification agricole à moindre risque pour les unités d'exploitation.

Chapitre 8 : La valeur d'archétype national des deux zones d'étude

Marquées par l'ampleur des mutations foncières et démographiques, les deux provinces retenues présentent des caractéristiques suffisamment différentes et complémentaires pour illustrer l'éventail des situations qui peuvent se rencontrer au niveau national. L'analyse de leur situation économique et sociale souligne la nécessité de l'adaptation des régimes fonciers.

8.1 - Les Banwa, un archétype du fonctionnement des espaces de colonisation agricole

La province des Banwa, grâce à ces potentialités naturelles, est, depuis la fin de la période coloniale, l'objet d'afflux massif de migrants, d'où un taux d'accroissement de 7,9 % par an entre 1975 et 1985. Ce taux est désormais en net recul. Il est de 2,8 % par an entre 1985 et 1996. Il résulte de cet apport démographique une hétérogénéité ethnique (aux autochtones bwa, bobofing et marka sont venus s'adjoindre les Mossi, les Samo, les Peul, …) et des densités humaines en très rapide progression.

Carte n° 15. – La province des Banwa

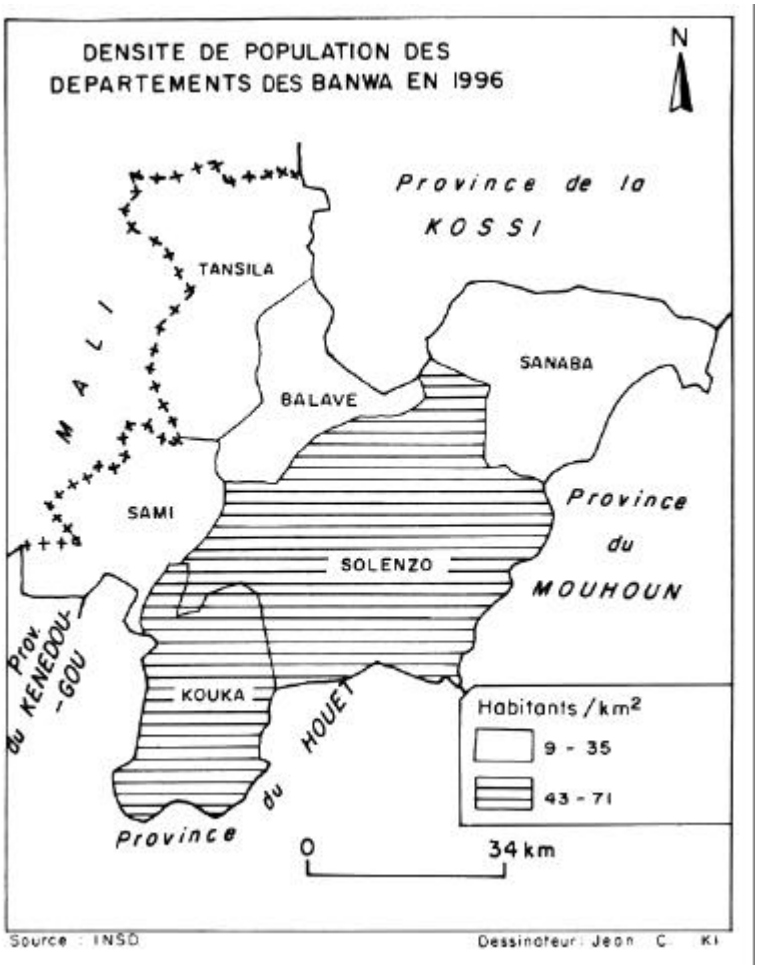

8.1.1 - L'augmentation rapide de la population et ses conséquences

L'arrivée des migrants dans la province a accru rapidement les densités, qui sont passées d'à peine 10 habitants au km^2 en 1960 à 24,45 en 1975, 30,42 en 1985 et 36,60 en 1996. Cette augmentation de la population se traduit par l'extension d'anciennes localités et par la création de nouvelles implantations. En effet, les localités autochtones telles que Solenzo, Kouka, Bèna, Sanaba, ont connu un gonflement rapide de leur population, les transformant ainsi en de grosses agglomérations rurales de 5 000 à 10 000 habitants. Les localités de plus 1 000 habitants représentaient à peine 2 % des établissements de la région en 1960. En 1985, elles représentaient 20 % et, en 1996, 53,42 %. Les implantations se sont multipliées. Le nombre de villages reconnus par l'administration est passé de 88 en 1985 à 110 en 1996, soit un accroissement de près de 25 %. Ce nombre serait encore plus important si l'on prenait en compte les hameaux de culture qui fonctionnent de façon autonome[15]. Ces nouvelles implantations, qui ont permis de remplir les interstices, ont été créées sous l'effet de la migration qui a favorisé la progression rapide des taux d'occupation du sol par les cultures, à telle enseigne que certains terroirs connaissent un début de saturation. En témoigne le difficile accès à de nouvelles terres de culture, la sédentarisation des champs chez les allochtones, avec pour conséquence la baisse de la productivité des sols. Cette dégradation des conditions de production agricole suscite le départs de colons vers les nouveaux fronts pionniers de l'extrême sud-ouest du pays (provinces de la Comoé, du Kénédougou, du Poni) et, surtout, la très forte diminution des flux migratoires à destination des Banwa ; d'où la baisse constatée du taux d'accroissement démographique dans la province à partir de 1985.

La vague migratoire a, en outre, conduit à la mise en minorité des ethnies autochtones de la région. Que ce soit dans le secteur de Solenzo (partie centrale de la province) ou dans celui de Kouka (partie méridionale), la proportion des migrants est supérieure à celle des autochtones. Ils représentent près de 70 % de la population dans le département de Solenzo et 72 % dans celui de Kouka (tableau 19).

Tableau 19. – Répartition ethnique dans les départements de Kouka et de Solenzo (1993)

Kouka				Solenzo			
Ethnies		Effectif *	% population	Ethnies		Effectif *	% population
Autochtones	Bwaba	0	0	Autochtones	Bwaba	15 147	15,5
	Dafing	2 372	5		Dafing	8 795	9
	Bobofing	10 911	23		Bobofing	5 863	6
Allochtones	Mossi	27 040	57	Allochtones	Mossi	54 725	56
	Samo	2 846	6		Samo	6 352	6,5
	Peul	1 423	3		Peul	3 909	4
	Autres	2 846	6		Autres	2 932	3

* La source utilisée ne donne pas les effectifs des ethnies. Pour les obtenir, nous avons procédé à des calculs en prenant la population de chacun des deux départements et les pourcentages indiqués dans le tableau.
Source : PDRI / HKM - EMP Solenzo-Kouka, 1993.

[15] Dans le seul département de Solenzo, le nombre de localités a été multiplié par 2,8 depuis le début de la colonisation agricole, passant de 21 à 59 localités. L'expression « hameau de culture » désigne les localités qui n'ont pas obtenu la reconnaissance administrative et sont rattachées à un village autochtone ; très souvent, la population des hameaux est plus élevée que celle du village-mère, ce qui soulève de nombreux problèmes d'organisation et d'aménagement.

Sur certains terroirs villageois comme ceux de Bonza et de Ban, 9 personnes sur 10 sont allochtones, principalement des Mossi, qui constituent à eux seuls 56 % de la population du département de Solenzo et 57 % de celle du département de Kouka. Les autochtones représentent respectivement 30,5 % et 28 %[16].

Cette situation a pour conséquence un sentiment d'envahissement vécu par les autochtones, ce qui se traduit par la réticence à accepter de nouveaux colons et le retrait de parcelles à des anciens migrants.

8.1.2 - La prédominance des céréales et du coton dans l'économie rurale

Dans la province, près de 95 % de l'espace sont occupés par la culture et à peine 4 % par l'élevage. La culture de céréales domine, notamment le mil/sorgho et le maïs (247 174 ha, soit 71,96 % des terres emblavées au cours de la campagne agricole 1997/1998) et le coton (33 796 ha, soit 9,83 % des terres cultivées en 1997/1998).

L'économie de la province repose sur la culture de coton qui offre entre 5 et 6 milliards de francs CFA en recette brute bon an mal an. Toutefois, les céréales représentent également une opportunité commerciale intéressante, puisqu'elles font l'objet de transactions importantes avec les villes et les autres régions déficitaires du pays. L'élevage, deuxième activité, est pratiqué surtout par les éleveurs peul dont une bonne partie s'est sédentarisée. Le cheptel, estimé à près de 263 000 têtes (1997), est dominé par les bovins et les ovins/caprins (87,63 %), mais la volaille constitue également une source de revenus importante.

Tirée par le coton, l'économie des Banwa est dynamique. Cet essor, surtout imprimé par les migrants, a accéléré les pressions sur les terres de la région.

8.1.3 - Les mutations foncières

L'attrait pour la culture du coton, l'importance du taux d'équipement en matériel agricole moderne qui en résulte[17] et l'augmentation du nombre de ménages ont entraîné une forte pression sur les terres de culture. Dans bon nombre de secteurs, aujourd'hui, les taux d'occupation des sols dépassent 50 %, pour avoisiner 70-80 % dans les lieux les plus sollicités, ce qui se fait au détriment des pâturages et parcours pastoraux, d'où des heurts fréquents entre agriculteurs et pasteurs. La saturation de l'espace crée également des mutations dans les pratiques foncières et des tensions vives entre agriculteurs. D'une législation foncière traditionnelle très généreuse, on a évolué vers un régime foncier accroissant l'insécurité des unités d'exploitation allochtones. Des pratiques proscrites du droit coutumier se développent actuellement : refus d'octroyer des terres aux « étrangers », retrait sans raison suffisante de parcelles, refus de vente ou location de terre de culture, etc.

La transformation des formes traditionnelles de circulation des terres

Il s'agit des dons et des prêts permanents de terres :

- Le *don* est une pratique ancienne qui se fonde sur des relations sociales très fortes (amitié, liens matrimoniaux, …). Aujourd'hui, ce mode d'accès à la terre n'existe que sous forme résiduelle et ne concerne plus que les membres d'une même famille. A Balavé, nos enquêtes révèlent qu'environ 12 % des parcelles cultivées ont été acquises par don. Il s'agit d'acquisitions anciennes.

[16] PDRI / HKM - EMP Solenzo-Kouka, 1993.

[17] 80 % des ménages agricoles d'après les enquêtes du Ministère de l'Agriculture / CRPA Boucle du Mouhoun en 1990.

- Les *prêts permanents* permettent aux allochtones (mais aussi à des autochtones) d'accéder aisément et gratuitement à la terre. A Balavé, 48 % des parcelles sont concernées par ce type de tenure. Mais actuellement les prêts permanents, non seulement se raréfient, mais connaissent aussi des mutations dans leur pratique ; leur durée se raccourcit (prêts à durée déterminée) ; elle excède rarement trois ans. Dans les terroirs « saturés », comme celui de Ban, elle a tendance à devenir annuelle pour les jeunes et les nouveaux immigrants (prêts saisonniers). Dans tous les cas, l'exploitation d'une parcelle empruntée peut prendre fin à tout moment, pour diverses raisons, notamment en cas de non-satisfaction d'une sollicitation du propriétaire, d'où la grande incertitude qui règne chez les allochtones. En outre, les superficies des terres prêtées sont en nette diminution. D'une vingtaine d'hectares au début de la colonisation agricole, les parcelles prêtées n'excèdent guère cinq hectares aujourd'hui, comme nous avons pu le constater à Balavé. De plus, la redevance symbolique d'une calebassée de la production offerte au prêteur de terre s'est muée en redevance obligatoire d'un sac de 100 kg. Des sommes d'argent sont même réclamées.

Les nouvelles formes d'accès à la terre

L'accroissement démographique, la disparition des réserves foncières consécutive au développement de la culture du coton et à la mécanisation agricole qui lui est liée, l'avènement de la RAF, la monétarisation des échanges et l'apparition de nouveaux acteurs confèrent à la terre une valeur marchande avec l'émergence de la vente et de la location des parcelles et la pratique de contrats de prestation de services :

- La *vente de terre agricole*, qui a commencé par les zones périurbaines (autour de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso), s'étend aujourd'hui aux zones rurales éloignées des villes. Les bas-fonds et les zones irriguées, très convoités, sont les plus concernés. Ainsi, dans les Banwa, les abords du Mouhoun et de ses affluents, propices à la plantation de vergers et à la pratique du maraîchage, font l'objet d'achat, par les fonctionnaires (en activité ou à la retraite), les commerçants, les entrepreneurs et les hommes politiques. Mais, de plus en plus, les paysans allochtones aisés (surtout les jeunes et les nouveaux immigrants) en achètent également auprès des jeunes chefs de ménage et des chefs de famille autochtones. Toutefois, compte tenu du coût des parcelles (200 à 300 000 FCFA l'hectare), ce mouvement est encore marginal dans les Banwa, contrairement à la province voisine du Houet, où une étude menée à Bama-Padema relève que 17 % des parcelles achetées l'ont été sans doute à cause de la proximité de la ville de Bobo-Dioulasso (GRET, 1999 ; BAUD, J., 2001).
- Ce qui semble prendre de l'ampleur, c'est la *location de parcelles*, formule prisée par les jeunes autochtones de Balavé : d'une part, elle permet d'acquérir du numéraire (le taux varie entre 10 000 et 15 000 FCFA/ha/an) et, d'autre part, en cas de pénurie foncière, le propriétaire terrien peut récupérer à tout moment son bien. Les termes du contrat de location sont oraux et reposent sur la confiance. Néanmoins, quelques contrats de location sont précisés par écrit, mais ne sont pas enregistrés devant l'administration, contrairement aux contrats de vente. Surtout développée entre autochtones et migrants, nouveaux et jeunes, la location se passe aussi maintenant entre autochtones. En général, la durée des contrats se situe entre un à trois ans. L'étude du GRET indique que 14 % des parcelles sont louées à Bama-Padema.
- Avec l'épuisement des sols d'une part, et le coût des engrais industriels d'autre part, les *contrats de prestation de services* prennent aussi de l'ampleur. Ils apparaissent sous deux formes : contrat de labour et contrat de fumure. Le premier consiste à autoriser l'exploitation d'une superficie donnée contre la mise à disposition du propriétaire terrien des moyens techniques nécessaires (charrue par exemple) au labour de ses propres parcelles. Quant au second, il permet à l'agriculteur de bénéficier du fumier animal pour fertiliser son champ, et au pasteur de nourrir son bétail avec les résidus de récolte. Ce type d'accord est bien connu

dans l'aire soudanienne mais il devient très courant dans les villages où se trouvent des campements peul.

8.1.4 - Les acteurs en présence et leurs stratégies foncières

Hormis l'Etat – qui s'est attribué la propriété des terres du domaine foncier national (DFN), mais qui ne parvient pas à faire appliquer les dispositions de la loi foncière et qui, par conséquent, se trouve en position marginale dans le jeu foncier –, nous pouvons identifier cinq catégories d'acteurs dans les Banwa :

- *Les autochtones*. Du fait de leur primauté d'installation, ils détiennent des droits coutumiers d'appropriation des terres. Ce sont eux qui ont concédé aux allochtones les droits d'usage permanent sur les terres prêtées. Mais, face au manque de terrains de culture et à la pression des cadets (les jeunes en particulier), ils ont tendance aujourd'hui à ne plus accorder que des droits à durée limitée aux migrants, voire à procéder à des retraits de parcelles.
- *Les allochtones de première génération.* Ces agriculteurs, venus en terres d'accueil, exercent des droits permanents sur les terres empruntées. Toutefois, de plus en plus, les accords avec les anciens autochtones sont remis en cause par les jeunes générations. Leurs droits se précarisent donc maintenant (prêts à durée déterminée, location, etc.). Les mieux nantis recherchent la sécurité foncière au moyen d'un achat massif de terre sou de la multiplication des cadeaux afin de renforcer les relations avec leurs hôtes.
- *La nouvelle génération d'acteurs.* La rareté des terres amène les nouvelles générations[18] d'autochtones et de migrants qui accèdent au statut de chef de ménage à intervenir de plus en plus dans la gestion foncière. *Les jeunes autochtones* fondent leur stratégie sur la remise en cause des droits autrefois délégués aux premiers immigrants par leurs aînés. Face aux évolutions économiques, ces jeunes autochtones considèrent la terre comme un bien, un objet d'échange. Pour en tirer profit, ils n'hésitent pas à retirer aux migrants les terres jadis prêtées par leurs parents, pour les louer ou les vendre.
  Quant *aux jeunes migrants* nés dans les zones d'accueil, ils se voient contester par leurs homologues les droits d'usage permanents sur les terres héritées de leurs parents. Ils sont contraints d'accéder à la terre soit par la location, soit par l'achat ou les contrats de prestation de services. Ils exercent désormais des droits agraires précaires, ce qui les pousse à la mobilité. En l'absence d'une clarification et d'une stabilisation des droits, les enfants de cette seconde génération de migrants risquent de connaître une précarité encore plus forte. La mobilité sera leur stratégie d'accès à la terre, à moins qu'ils se spécialisent dans des secteurs d'activités non agricoles.
  Comme on peut le constater, il apparaît une confrontation de logiques et de stratégies différentes entre ces deux nouvelles générations d'acteurs, ce qui est à l'origine de conflits de plus en plus fréquents et violents dans cette vieille zone de colonisation agricole (PARE, L., 1997).
- *Les femmes.* Qu'elles soient autochtones ou allochtones, elles sont exclues du jeu foncier. Leur accès à la terre se fait par l'intermédiaire des maris qui sont seuls habilités à leur octroyer ou à emprunter à leur intention des parcelles. Les droits d'usage qu'elles exercent sont temporaires et précaires, bien qu'au regard des transformations économiques et sociales actuelles, elles manifestent davantage d'intérêt qu'auparavant pour les activités agricoles lucratives, dont le maraîchage.

[18] Le poids des jeunes dans la production agricole est important. Dans les Banwa, le rapport des 15-34 ans sur les plus de 35 ans était de 226 %, et de 188 % dans le Boulgou (1996).

- *Les nouveaux entrepreneurs agricoles.* Ils sont issus du milieu des fonctionnaires, des commerçants et des hommes politiques. Ils disposent d'un pouvoir économique important qui leur permet d'exploiter de grandes superficies de terre (de moins d'une dizaine à une centaine d'hectares) pour la production de céréales (maïs, riz, …), de fruits et de produits maraîchers destinés aux marchés urbains. Ils accèdent à la terre par trois voies essentiellement : le don fortement conditionné par leur statut (politico-administratif et/ou économique), l'héritage pour les originaires de la région et enfin l'achat. Cette catégorie d'acteurs résolument tournée vers la propriété privée pour sécuriser les investissements opte pour les transactions foncières formalisées et, de ce fait, a recours à l'administration pour l'enregistrement des actes.

En somme, la province des Banwa représente l'une des régions du pays où le poids de la migration agricole est important, ce qui se traduit par un déséquilibre ethnique au profit des allochtones, une consommation accélérée de l'espace agricole et, en conséquence, des problèmes fonciers très importants, caractérisés par le « manque » de terre, les conflits et les nouvelles pratiques d'accès à l'espace mis en valeur.

8.2 – Le Boulgou, un exemple des adaptations à l'échelle intrarégionale

8.2.1 - Des disparités intrarégionales de peuplement

La province du Boulgou, avec 62,1 habitants au km^2, fait partie des provinces rurales les plus peuplées du pays (les densités des provinces rurales oscillent entre 6 et 99 habitants au km^2, la moyenne nationale étant de 38 habitants au km^2 (INSD, 1997)). Mais cette moyenne cache des disparités de peuplement à l'intérieur de la province.

En effet, le Boulgou connaît deux situations démographiques contrastées (carte n° 16) : une zone de forte densité humaine centrée autour de Garango (100 à 346 habitants au km^2) et de Tenkodogo (72 à 98 habitants au km^2), et une zone faiblement peuplée dans la vallée de la Nakambé et de ses affluents (moins de 50 habitants au km^2). Cette dualité dans le peuplement de la région s'explique par l'infestation des vallées par l'onchocercose, qui a obligé les agriculteurs à déserter les terres, pourtant fertiles, entre 1925 et 1950 (LAHUEC, 1979) afin de se concentrer sur les interfluves densément occupés (300 habitants au km^2 à Béguédo en 1996).

La population de certaines contrées du Boulgou s'est accrue par des apports extérieurs (provinces du plateau central), mais aussi par des mouvements intrarégionaux. En effet, après l'éradication de l'onchocercose, on assiste à deux types de mouvement de peuplement :

- un desserrement démographique des interfluves densément peuplés (Garango, Niaogho, Béguédo, Tenkodogo, etc.) au profit des interstices peu peuplés (vallées de la Nakambé, du Dougoula Mondi, du Tcherba, de la Nouhao), où se localisent aujourd'hui les terres les plus propices à l'activité agricole et les pâturages les plus riches pour le cheptel. L'exploitation du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 1996 ne permet pas de quantifier exactement ces flux internes à la région. Néanmoins, on peut dire qu'ils sont importants et s'accompagnent de changements saisonniers ou définitifs de résidence des migrants ;
- un mouvement migratoire en provenance du plateau central en direction des vallées. Cet afflux a débuté surtout avec la sécheresse des années 1970. Dans la vallée de la Nouhao, les migrants pasteurs et agriculteurs sont estimés à environ 44 000 en 1996. Les agriculteurs proviennent surtout du Kouritenga (38 % des migrants), du Namentenga (25 %), du Gourma (14 %), du Ganzourgou (10 %), Sanmatenga (9 %), du Yatenga (3 %), et du Kadiogo (1 %).

Quant aux éleveurs peul, au nombre de 9 000, dont l'installation dans la zone remonte aux années 1950, ils proviennent des provinces du Kouritenga (55 %), du Namentenga (28 %), du Seno et du Gourma (15 %), de la Gnagna (2 %)[19].

Carte n° 16. – La province du Boulgou

[19] Source : Ouoba, Honorine, 1998, pp. 21-22.

8.2.2 - Une économie rurale diversifiée

L'économie de la région repose ici encore sur la culture et l'élevage qui occupent près de 95 % de la population active. L'agriculture est dominée par la céréaliculture pluviale de mil et de sorgho. Toutefois, l'horticulture (oignon, manioc, igname, patate douce, tomate, aubergine, gombo, piment, calebasse, etc.) occupe un nombre de plus en plus important de paysans le long de la Nakambé et de ses affluents. Elle constitue une activité secondaire pour les paysans, même si elle génère des revenus monétaires non négligeables pour certains d'entre eux.

L'élevage, pratiqué jadis uniquement par les Peul, intéresse aujourd'hui aussi les agriculteurs. Inversement, les éleveurs se sédentarisent et étendent leurs activités à la culture tant dans la zone pastorale de la Nouhao (95 000 ha) que dans le reste de la province.

Par ailleurs, le barrage de Bagré permet la pêche (elle est l'œuvre surtout des allochtones), qui procure des revenus substantiels, et la riziculture irriguée en aval sur le périmètre de 550 ha[20] aménagé par l'Etat.

8.2.3 - Des situations foncières variées

Ces multiples activités créent des situations foncières spécifiques à la région.

Les terroirs saturés des interfluves sont confrontés à des pressions foncières très fortes. Partout supérieurs à 70 %, les taux d'occupation du sol par les champs y atteignent, dans certains terroirs, 97 % (BOUNTOULOUGOU, Y., cité par SOME, H., 1998). Malgré la fixation des champs et la suppression de la jachère[21], les besoins en terres ne peuvent plus être satisfaits sur place (seulement 5 % des parcelles y sont prêtées comme l'indique nos enquêtes à Niaogho), d'où les départs des jeunes hommes, dont l'une des conséquences est la féminisation et le vieillissement de l'appareil de production. En 1996, les femmes représentaient 53 % de la population. Dans la population active agricole, le rapport de masculinité était de 97 hommes pour 100 femmes (contre 134 pour 100 dans les Banwa). Le rapport des 15-34 ans sur les plus de 35 ans était de 188 %.

Face à la pression démographique et à bien d'autres facteurs (évolution des comportements, poids de l'économie moderne, …), les mécanismes fonciers traditionnels ne permettent plus de réguler l'accès à la terre, d'où une insécurité foncière pour certains groupes d'autochtones. Pour les aînés, elle ne se pose pas tant en terme d'accès à la terre qu'en terme d'impossibilité de pratiquer la jachère et la mobilité des champs afin de maintenir les rendements. Pour les cadets et les femmes, elle se pose en terme d'accès physique à la terre. C'est ce qui explique en partie les départs massifs des premiers vers d'autres horizons. En 1996, ce mouvement a concerné près de 10 000 personnes (INSD). Malgré l'importance numérique des femmes dans l'appareil de production, elles n'ont pas davantage accès aux terres fertiles et n'acquièrent pas de droits d'appropriation. En dépit de leur nombre dans la population active agricole, leur productivité demeure inférieure à celle des hommes, compte tenu des multiples contraintes d'ordre socioculturel et économique auxquelles elles sont confrontées.

Dans les zones de colonisation agricole spontanée (Lergo, Lenga, Tigré, le long de la Nakambé), les pressions sur les terres sont encore faibles. Cela autorise encore des prêts de terre selon la législation foncière traditionnelle. Toutefois, l'afflux des migrants venant des interfluves et d'autres régions du pays, qui fait progresser rapidement les taux d'occupation de l'espace,

[20] Avec la réception de 450 autres hectares en juin 2 000, le périmètre rizicole de Bagré atteindra 1 000 ha. Le potentiel de terres aménageables à Bagré est estimé à 30000 ha dont 21 000 en aval et 9 000 en amont.

[21] Da, A. S. (1997), dans une étude réalisée dans la province du Kouritenga avec laquelle le Boulgou forme la DRA du Centre-Est, indique que la jachère ne représente plus que 0,5 à 9 % des terres.

pourrait compromettre cette générosité des autochtones, à l'image de ce qui se passe dans la vieille zone de colonisation agricole de l'Ouest. Déjà, la cohabitation de plusieurs groupes socioprofessionnels différents (Bissa, Mossi d'origines diverses, Peul) est source de conflits de plus en plus nombreux et parfois violents.

Dans les zones aménagées par l'Etat (zone pastorale, périmètre irrigué ou non), la situation foncière est complexe. D'abord, les autochtones vivent un sentiment d'expropriation de leurs terres, ce qui ne favorise pas une coexistence pacifique avec les bénéficiaires des aménagements. Le régime foncier en vigueur sur ces sites relève du droit moderne. Les paysans installés sur les sites aménagés devaient recevoir des permis d'exploitation et, à terme, des titres fonciers qui ne sont jamais venus. Cette situation les place dans une situation d'insécurité dès que prennent fin les projets, les terres étant revendiquées par les « propriétaires » autochtones.

Le Boulgou représente donc l'une des régions du pays où il y a des opportunités diverses (céréaliculture, horticulture, élevage, pêche, migration) et où l'hétérogénéité de l'espace régional permet des ajustements fonciers intra-régionaux. C'est aussi une région où les mécanismes fonciers connaissent un fonctionnement différent selon qu'on se trouve dans les zones saturées, dans les zones de colonisation agricole spontanée ou dans les zones aménagées par l'Etat. Enfin, c'est une région où on assiste à une féminisation et un vieillissement de l'appareil de production inhérents aux migrations des jeunes hommes hors de la région.

Dans les deux zones d'étude retenues, les évolutions démographiques ont eu des répercussions profondes sur l'organisation de la production à l'échelle des unités d'exploitation agricole, et notamment sur les questions foncières.

Dans les Banwa, la forte croissance démographique entre le début des années 1970 et 1985 (près de 8 % par an) a rapidement entraîné un remplissage de l'espace agricole et conduit, dans certains terroirs, à des problèmes fonciers cruciaux susceptibles de compromettre le dynamisme agricole de la région qui repose en grande partie sur les immigrants.

Dans le Boulgou, en dépit d'ajustements intrarégionaux en vue de satisfaire les besoins en terre des exploitations agricoles, le foncier pose aussi problème. Diverses situations foncières se présentent dans cette province.

Dans les deux cas, l'insécurité foncière se développe. Les régimes traditionnels pris au dépourvu par l'ampleur et la profondeur des mutations démographiques et sociales n'arrivent plus à réagir de façon satisfaisante pour répondre aux nouveaux besoins fonciers. Alors, face à ces constats, se repose la question des formes et des capacités d'adaptation des régimes fonciers pour permettre une véritable sécurité de la tenure foncière des exploitants agricoles quels qu'ils soient (hommes/femmes/jeunes, autochtones/allochtones, cultivateurs/éleveurs, …) en vue d'une meilleure productivité.

Chapitre 9 : Les perspectives d'adaptation des régimes fonciers

Avant d'examiner les adaptations des régimes fonciers à entreprendre, il convient de déterminer l'état actuel et futur des disponibilités en terres et d'analyser les conséquences des évolutions foncières dans les deux zones étudiées.

9.1 - Les besoins en terres dans les deux zones d'étude

Pour mieux apprécier les évolutions foncières, les projections des disponibilités en terres auraient dû être faites à une échelle plus fine, celle du département, mais, à ce niveau, nous ne disposions pas de données sur les superficies cultivables. Pour obtenir les superficies exploitées, nous avons multiplié la superficie cultivée par actif (2,70 ha dans les Banwa, 1,42 ha dans le Boulgou) par le nombre d'actifs aux différentes périodes (tableau 20).

Tableau 20. – Estimation des besoins en terres

Année	Banwa		Boulgou	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
1996	132 143	27,18	152 081	22,65
2001	151 413	31,15	171 898	25,60
2011	198 796	40,90	219 614	32,71
2021	261 004	53,70	280 576	41,79
2031	342 681	70,51	358 462	53,39
2041	449 915	92,57	457 967	68,22
2051	590 706	121,51	585 094	87,15

En supposant que les tendances actuelles soient maintenues (superficies cultivées par actif, population active agricole), les besoins en terres de culture vont fortement augmenter. A partir de 2041 dans les Banwa, et peu après 2051 dans le Boulgou, si de nouvelles orientations ne sont pas prises – forte intensification agricole, diversification des activités, récupération des terres dégradées ou actuellement incultes –, l'espace agricole ne pourra pas satisfaire les besoins en terre des habitants. Déjà en 2011, les deux provinces auront dépassé le seuil critique de la mise en valeur de l'espace agricole, estimé à 25 % par TERRIBLE (1981), au regard de la productivité des sols et surtout du stade des techniques agricoles. Alors, quelles peuvent être les conséquences de cette situation ?

9.2 - Les conséquences des évolutions foncières

L'indisponibilité foncière à l'horizon 2051 dans le Boulgou, et bien avant dans les Banwa, aura des conséquences multiples. Trois d'entre elles paraissent pertinentes à analyser. Il s'agit de la fin de la souplesse des mécanismes fonciers traditionnels, de l'apparition de crises sociales et de l'impact sur la productivité agricole.

9.2.1 - La fin de la souplesse des mécanismes fonciers

Elle est inhérente à l'accroissement démographique et au maintien d'une population agricole importante. En effet, ces deux éléments ont contribué à raréfier les terres, à tel point que la générosité des régimes fonciers traditionnels est mise à rude épreuve. Les régimes fonciers traditionnels, dont le fonctionnement repose sur l'abondance des terres, se montrent incapables de réguler l'accès de tous à la terre dès que la tendance s'inverse.

Dans tous les espaces densément peuplés, les prêts de terre, beaucoup pratiqués jadis, aussi bien dans le Boulgou que dans les Banwa, deviennent exceptionnels. A titre d'exemple, à Niaogho dans le Boulgou, nos enquêtes révèlent que seulement 5 % des unités d'exploitation travaillent sur des parcelles empruntées. Les dons de terre connaissent un recul encore plus net. Ils n'y concernent que 8,3 % des unités d'exploitation contre 11,8 % à Balavé. Et tout laisse à penser que cette tendance va se poursuivre. Elle n'est pas simplement le fait d'un sentiment xénophobe, mais une attitude légitime de survie des générations actuelles et futures de chaque famille. Sinon, comment l'expliquer, alors que l'homogénéité ethnique est grande sur les interfluves saturés du Boulgou ? En plus de la forte diminution des prêts (peu d'agriculteurs en bénéficient là où les terres manquent), on note un raccourcissement de leur durée qui ne couvre plus que très rarement un cycle de culture (c'est-à-dire entre deux périodes de jachère) ; d'où une baisse de la sécurité foncière des emprunteurs. Cette situation d'insécurité sera encore plus ressentie par les immigrants, les jeunes et les femmes. Ces dernières, dont les charges domestiques ne permettent pas l'exploitation de grandes superficies (1 ha en moyenne au Boulgou et 1,5 ha dans les Banwa), sont dépossédées des parcelles qui leur sont octroyées en usage dès que les propriétaires sont en manque de terre.

9.2.2 - Les crises sociales

L'évolution tendancielle de l'indisponibilité foncière accélère l'exacerbation de la concurrence pour l'accès à la terre et aux autres ressources ainsi que le contrôle de l'espace agricole entre les différentes catégories d'utilisateurs (agriculteurs, éleveurs, immigrants) et entre acteurs à l'intérieur d'une même catégorie. Ce qui, naturellement, entraînera des litiges fonciers sans doute fréquents. Déjà, les crises se manifestent par :

- des retraits de parcelles de culture : dans les Banwa, et surtout dans les départements de Solenzo et de Kouka, ils prennent de l'ampleur. Le plus souvent informées tardivement, les victimes de ces actes (des immigrants en général) ont du mal à accepter les injonctions des propriétaires terriens, surtout lorsqu'ils se trouvent dans une situation foncière délicate. Ces remises en cause des accords antérieurs peuvent dégénérer en conflits parfois dramatiques, comme ce fut le cas à Ban (département de Solenzo), en 1997, avec mort d'hommes ;
- la marginalisation de l'élevage : dans les deux zones d'étude, et à l'image des autres régions agricoles du pays (exception faite de la zone de tradition pastorale comme le Soum, le Seno, et l'Oudalan dans le Sahel), les populations autochtones n'ont pas coutume de reconnaître des droits fonciers aux éleveurs. Elles ont le sentiment que la brousse « libre » est une zone agricole potentielle et non une zone de pâturage. Cette perception marginalise le mode de production pastorale et réduit en conséquence la sécurité foncière des éleveurs, qui repose sur l'accès à long terme aux pâturages et aux points d'eau. L'Etat essaie d'y remédier en délimitant des pistes pastorales (Banwa) et des zones pastorales (vallée de la Nouhao dans le

Boulgou). Malgré ces précautions, les heurts entre agriculteurs et pasteurs, en particulier les transhumants, sont légion. Ils iront en s'amplifiant tant que les agriculteurs continueront de défricher les parcours pastoraux, les abords des points d'eau et les zones pastorales, et les éleveurs de sortir des espaces qui leur sont réservés pour faire paître leur bétail.

Pour accroître leur sécurité d'accès aux ressources floristiques et hydriques, les éleveurs étendent leurs activités à l'agriculture, ce qui les oblige à se sédentariser afin de bénéficier de la protection de la RAF qui reconnaît les droits à ceux qui « exploitent effectivement la terre ». En effet, cette protection de la RAF est plus effective pour les champs qui sont préservés par l'article 718, définissant la divagation des animaux dans les espaces non aménagés, qu'elle ne l'est pour les « espaces naturels traditionnels destinés à la pâture des animaux » en attendant la délimitation des zones pastorales (article 716).

Les droits des agriculteurs, plus faciles à établir, sont mieux reconnus par les instances administratives (préfecture, justice, etc.) lors des litiges avec les pasteurs. Faut-il octroyer des droits privés ou collectifs aux éleveurs sur les parcours pastoraux ? Et les transhumants ? Faut-il concevoir des droits secondaires d'accès aux ressources naturelles au moyen de titres collectifs de propriété pour les éleveurs ? droits de pâturage sur les terres agricoles ? Voilà autant de questions qui demandent des réponses qui ne sont pas simples à élaborer.

9.2.3 - Baisse ou accroissement de la productivité agricole ?

Le sol s'appauvrit ou gagne en productivité selon les pratiques culturales. Mais, autant dans les Banwa que dans le Boulgou, les sols perdent de leur richesse.

La forte pression démographique sur les terres interfluviales du Boulgou a entraîné la fixation des champs et la suppression de la jachère qui ne représente plus que 0,5 à 9 % des terres selon l'étude de Da Assim Serge (1997). Or c'est la jachère, qui constitue la principale méthode de reconstitution de la fertilité du sol, du fait de sa gratuité. La baisse de la productivité des terres est une évidence. Pour les habitants de Niaogho, les rendements sont de six à dix fois supérieurs dans les terres « neuves » de la vallée de la Nakambé que dans les terres saturées de leur village. Face à cette situation, les paysans adoptent deux attitudes : soit ils cherchent à restaurer les sols par l'utilisation de la fumure organique et la construction de diguettes antiérosives, soit ils migrent vers les terres encore riches de la vallée de la Nakambé pour mieux valoriser leur travail. Le niveau d'équipement y demeure faible : 32,7 % des unités d'exploitation agricole sont équipées en charrue en 1993 (ENSA, 1993). La fertilisation des champs est aussi peu généralisée ; souvent elle ne concerne que les champs de maison. En 1995, le CRPA du Centre-Est recensait seulement 1 800 fosses fumières dans le Boulgou. Cette faible motivation pour l'intensification n'est pas liée à un problème de sécurité de la tenure foncière, mais plutôt à un problème de moyens humains (déficit en main-d' œuvre du fait du morcellement des familles et des migrations des jeunes hommes) et financiers, pour l'achat des engrais et/ou de charrettes (transport du compost jusque dans les champs éloignés des villages).

Dans les Banwa, l'essor de la culture du coton a favorisé l'équipement des unités d'exploitation en matériel agricole moderne (charrue, tracteur, pulvérisateur, semoir, charrette) et l'emploi des engrais. Plus de 80 % étaient équipées en 1990 (Ministère de l'Agriculture). Ce fort taux d'équipement explique en partie le niveau de productivité élevé, aussi bien du coton que des céréales, dans la région, jusqu'au milieu des années 1980. Aujourd'hui, on note une diminution des rendements dans la vieille aire cotonnière, liée à l'épuisement des sols (acidification) du fait des temps d'exploitation longs (une quinzaine d'années chez les immigrants) et au non-respect des doses d'intrants, en raison de leurs coûts élevés. Les apports de fumier et de compost, actuellement conseillés pour relever le niveau des rendements, ne sont pas si simples à mettre en œuvre en raison des investissements élevés en travail et en matériel. Les gains de production viennent de l'accroissement des surfaces par actif et de la mécanisation.

Comme on peut le constater, la pression démographique influe énormément sur la productivité des terres : très longuement exploitées et sans possibilité de repos, elles sont peu productives dans les zones de forte pression ; par contre, dans les espaces peu peuplés, la disponibilité foncière évite leur surexploitation, ce qui permet un niveau de productivité relativement intéressant. Ainsi on observe, de façon générale, une baisse des rendements du coton dans la vieille zone de production cotonnière (838 kg / ha en moyenne sur la période 1993/1994 à 1997/1998) alors que, dans les nouvelles zones cotonnières de l'Est et du Sud-Ouest, ils sont élevés (1 073 à 1 133 kg/ha). De manière générale, la fin de la période de forte disponibilité foncière et de reconstitution de la fertilité des sols par le recours à la jachère n'est pas suivie systématiquement de la mise en œuvre généralisée de techniques culturales intensives. Des blocages culturels et économiques entravent l'application à grande échelle des techniques d'intensification agricole.

Les risques évoqués ici en terme de crises sociales et de difficultés pour adopter des systèmes de production plus intensifs montrent clairement la nécessité d'une intervention sur les mécanismes fonciers. Cette intervention, dont nous allons tracer les grandes lignes, doit chercher à réduire les tensions en milieu rural et éviter les blocages préjudiciables à l'économie rurale dans son ensemble.

9.3 - Vers la définition de nouveaux statuts fonciers[22]

Les analyses conduites à l'échelle nationale et à l'échelle locale (étude de deux provinces) permettent de proposer un cadre de travail dont l'objectif est de positionner les problématiques foncières comme un élément central des politiques publiques de développement au cours des prochaines années. Cette proposition est présentée en deux temps :

- les enjeux d'une démarche de sécurisation foncière,
- les domaines d'expérimentation, des adaptations des régimes fonciers.

9.3.1 - Les enjeux d'une démarche de sécurisation foncière

Il y a nécessité à intervenir dans le domaine foncier – domaine peu affecté jusqu'à présent dans le cadre des politiques de développement agricole – en réponse aux signes multiples de dysfonctionnement qui affectent la gestion foncière en milieu rural. Ces dysfonctionnements se manifestent par la multiplication des tensions, des conflits autour de l'accès aux terres et du contrôle foncier.

Les études de cas, dans les provinces des Banwa et du Boulgou, soulignent que ces tensions sont inévitables au regard de la rapidité des changements qui affectent le milieu rural : d'abondantes, les terres sont devenues moins disponibles et l'objet de convoitises pour leur contrôle.

Mais la compétition croissante sur les ressources naturelles n'est pas régulée de manière claire et reconnue par tous les acteurs : en cas de situation conflictuelle, qui a autorité pour arbitrer les litiges ? Cette question n'est pas tranchée dans les faits car il y a coexistence d'un cadre juridique issu des textes portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF dans ses versions successives : 1984-1991-1996) et de pratiques traditionnelles relevant de la coutume.

[22] Ces propositions reprennent les recommandations qui ont pu être faites lors de consultations pour le Ministère de l'Agriculture (PNGT) ou pour l'Agence Française de Développement (AFD) au cours de différentes études foncières (SANOU, S. et TALLET, B., 1997 ; TALLET, B., 2000).

En conséquence de cette ambiguité, qualifiée en général de pluralisme juridique, il faut essayer de clarifier la position de la question foncière au sein des évolutions globales des sociétés rurales. C'est ce que la présente étude tente de faire en mettant l'accent sur les dynamiques des populations : au regard des évolutions démographiques rapides, la situation foncière actuelle peut être qualifiée d'étape transitoire dans l'histoire des régimes fonciers.

Cette affirmation découle de quelques considérations générales :

- L'accroissement démographique global et les importants déplacements de population rurale entraînent la modification profonde des situations foncières : le passage rapide d'une situation de terres abondantes à celle de terres rares ou saturées crée un contexte tout à fait nouveau pour les mécanismes de gestion foncière traditionnels.
- L'accentuation des formes de concurrence pour l'accès aux ressources naturelles et pour leur contrôle multiplie les occasions de conflits que ni les régulations traditionnelles, ni le recours à la loi moderne ne peuvent juguler. L'ampleur des conflits ne doit pas pour autant laisser croire à une situation générale d'insécurité foncière en milieu rural (voir à ce sujet l'analyse des situations dans les deux provinces de référence) : les formes et les lieux de tensions foncières doivent être correctement identifiés.
- Les évolutions actuelles des systèmes fonciers traduisent les transformations en cours des économies rurales ; il est possible de les analyser en terme de phase d'adaptation des régimes fonciers. Ceci implique une approche pragmatique des questions foncières, loin de l'illusion qu'une intervention globale pourrait régler durablement et définitivement les difficultés ; au contraire, l'idée est d'accepter la période d'instabilité actuelle comme une composante des transformations du monde rural. La démarche consiste alors à chercher les moyens de réduire les sources de conflits, d'encourager les initiatives novatrices en contribuant ainsi à renforcer la sécurité foncière.

L'objectif, afin de mieux gérer cette étape transitoire marquée par les tensions foncières, pourrait être que les différents acteurs disposent de droits reconnus et stables . Cela suppose, au préalable, certaines conditions :

- la reconnaissance des pratiques locales dans leur diversité (cf., par exemple, la diversité des statuts en ce qui concerne les terres prêtées) ;
- la mise en place d'instances de négociation, travaillant à réguler les situations conflictuelles et à dégager progressivement des statuts clarifiés. Ceci suppose la définition de la place et du rôle d'autorités foncières locales.

La démarche de travail ainsi esquissée consisterait à promouvoir une gestion décentralisée des questions foncières. Quelles pourraient en être les principales étapes ?

9.3.2 - Les domaines d'expérimentation pour accompagner les évolutions foncières

Les mesures permettant l'adaptation des régimes fonciers au cours des prochaines années peuvent être présentées en quatre étapes :

- une première, d'orientation méthodologique, qui consiste à reconnaître la primauté des pratiques foncières locales,
- une étape de clarification institutionnelle, afin de définir les organes locaux de gestion foncière,
- une étape de clarification juridique : la loi doit conférer la légitimité aux instances locales,
- un temps d'expérimentation et de validation des acquis en vue d'une meilleure sécurisation foncière.

Ce schéma général doit maintenant être précisé dans son contenu.

Approche méthodologique : la reconnaissance des pratiques locales

Toutes les observations montrent que les modalités d'accès à la terre et de gestion relèvent de pratiques coutumières (cf. l'analyse des pratiques foncières dans les études de cas). Cela se traduit concrètement par deux éléments complémentaires :

- le recours systématique aux droits coutumiers,
- le faible degré d'application des lois modernes, notamment des textes portant Réorganisation Agraire et Foncière (sauf dans le cas spécifique des terres aménagées par intervention de la puissance publique).

Dans ce contexte, il semble important de reconnaître cette réalité première et d'en faire la base de toute réflexion sur l'évolution des pratiques foncières.

Tous les acteurs sociaux ont pour référence les pratiques coutumières ; indéniablement, le sentiment de sécurité ou d'insécurité s'exprime par rapport à la place reconnue aux mécanismes traditionnels de régulation foncière. Aussi l'approche méthodologique préconisée consisterait-elle à faire sortir les droits fonciers coutumiers de la situation actuelle de simple tolérance, et à reconnaître de manière claire leur place dans le régime foncier.

L'acceptation de ce principe est déterminante pour en envisager les implications sur le plan institutionnel et sur le plan juridique. Reconnaître la place première des pratiques réelles en milieu rural ne signifie pas la restauration du pouvoir politique des responsables coutumiers. Il s'agit, de manière plus simple, d'enregistrer les rapports de force objectifs et de voir en quoi, aujourd'hui, ils sont source d'efficacité dans la gestion des terres, mais aussi quelquefois éléments d'instabilité pour les systèmes de production agropastoraux.

Si l'accord peut se faire sur la reconnaissance de ce principe de la validité de la référence coutumière, il est alors possible d'envisager les étapes suivantes d'une démarche cherchant à renforcer la sécurité foncière.

Clarification institutionnelle : les organes locaux de développement et de gestion foncière

Pour rendre opérationnelles les propositions qui sont faites, il est souhaitable de trouver un cadre de travail conforme aux dispositions de la législation actuelle, même si, à terme, la loi sera amenée à enregistrer les éléments nouveaux renforçant la sécurité foncière.

Concrètement, les propositions faites s'inscrivent dans le cadre de la Loi n° 14/96/ADP portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso, et plus particulièrement en fonction du Décret n° 97-054 du 6 février 1997 portant conditions et modalités d'application de la loi sur la réorganisation agraire et foncière. Le préalable d'une nouvelle relecture des textes de la RAF étant levé, il reste à identifier les points principaux qui permettraient de sortir de l'impasse actuelle où la loi reste un élément de référence officiel sans véritable application concrète dans les modalités de gestion des terres agricoles.

A la lumière des constats, faits notamment lors de l'examen de divers projets de développement rural mettant en œuvre l'approche «gestion des terroirs », il semble qu'un point de blocage central soit celui de la place accordée par la RAF aux Commissions Villageoises de gestion des terroirs (CVGT) comme organe de gestion des terres. C'est l'objet de l'article 126 du Décret d'application du 6 février 1997 (« Dans les villages, l'attribution, l'évaluation et le retrait des terres relèvent de la compétence des commissions villageoises de gestion des terroirs »). Ensuite les articles 138 à 140 indiquent que la composition des CVGT (dont les membres sont

« élus et/ou désignés suivant les réalités historiques, sociales et culturelles ») et leur fonctionnement sont fixés par arrêté interministériel sur proposition du ministre chargé de l'Agriculture.

Dans la pratique l'arrêté n'a été que récemment pris ; et ce retard traduit la difficulté à mettre en place, dans les villages, les CVGT et à proposer un cadre – composition des commissions, domaine de compétence – opérationnel.

Dans les différentes provinces, on ne peut que constater la faible présence de CVGT : très peu existent, et là où elles existent, le plus souvent, elles jouent le rôle d'interlocuteur avec les services techniques sur les questions de développement, mais n'exercent pas de compétences sur le plan foncier ! Le paradoxe ainsi mis en évidence appelle à reformuler les relations entre organes locaux de développement et structures de gestion foncière, afin de dépasser les blocages actuels.

Afin de favoriser une clarification institutionnelle nécessaire à une meilleure prise en charge du développement local par la population, la proposition consiste à distinguer, à l'échelle locale :

- un organe chargé de la coordination et de l'orientation des actions de développement qui intéressent les communautés villageoises. Pour rester conforme à la loi et malgré le passif attaché souvent à cette appellation, cet organe porterait le nom de commission villageoise de gestion des terroirs. La CVGT serait alors la structure interlocutrice de tous les intervenants extérieurs au village. Elle constituerait l'organe responsable du développement local (au sens de l'élaboration des projets villageois, de la recherche et de la gestion des fonds pour le financement des actions de développement), dans l'attente des textes précisant les niveaux de la décentralisation administrative à l'échelle locale ;
- une structure de gestion foncière, sous la forme d'une sous-commission spécialisée, interne à la commission villageoise de gestion des terroirs. Cette sous-commission foncière serait responsable de la gestion foncière à l'échelle du terroir. En application du décret du 6 février 1997 (article 126), elle aurait pour mission l'attribution, l'évaluation et le retrait des terres.

La distinction proposée présente un certain nombre d'avantages qui pourraient contribuer à une clarification institutionnelle favorable à une meilleure maîtrise du développement local. Certains peuvent être évoqués :

- la distinction établit une séparation essentielle entre des missions et des responsabilités qui ne sont pas du même ordre : d'une part, un organe responsable de l'ensemble des actions de développement ; d'autre part, une structure spécialisée prenant en charge la gestion foncière. Elle facilite l'élaboration des propositions pour la composition de ces instances : la CVGT doit être un lieu de débats, de prises de décision impliquant l'ensemble des forces vives du village, alors qu'à l'inverse, la commission foncière, pour être efficace ne peut comprendre que les personnes pouvant se prononcer sur les questions foncières (responsables coutumiers, chefs de lignage, par exemple). Dans cette proposition, la commission foncière apparaît conforme à l'approche méthodologique de départ : reconnaître la place des droits coutumiers pour assurer une gestion efficace des ressources du terroir ;
- la séparation permet aussi de réfléchir à l'articulation entre les questions d'aménagement de l'espace et la gestion du foncier. Les projets d'aménagement relèvent de la compétence de la CVGT en tant qu'organe de développement (exemple des pistes à bétail, des zones de pâture, des reboisements, …), mais les problèmes fonciers soulevés par de tels aménagements sont soumis à la commission foncière qui a compétence pour en discuter et apporter les solutions nécessaires. Dans ce cadre, les plans d'aménagement à l'échelle d'un ou de plusieurs terroirs pourraient être élaborés par les CVGT, soumis aux commissions foncières pour lever les obstacles fonciers éventuels, puis mis en œuvre sous la responsabilité des CVGT.

Ce schéma de fonctionnement, pour être opérationnel, doit être accompagné d'une évolution du cadre juridique et réglementaire.

Clarification juridique : les moyens de la reconnaissance et de la légitimation des instances locales

Le paradoxe le plus fort relevé par l'étude, après beaucoup d'autres observations similaires, rejoint le constat général de la non-application des dispositions contenues dans les textes portant réorganisation agraire et foncière. Il apparaît qu'en milieu rural, les titres prévus par l'article 141 du Décret d'application du 6 février 1997 ne sont pas utilisés. Ces titres sont au nombre de six (arrêté d'affectation, arrêté de mise à disposition, permis d'occuper, permis urbain d'habiter, permis d'exploiter, bail), dont le contenu est défini dans les articles 143 à 148.

Si le recours aux titres administratifs n'a pas d'effectivité, cela apparaît lié à un mécanisme de tolérance prévu par la législation foncière :

- article 142 : « … l'occupation et l'exploitation des terres rurales non aménagées dans le but de subvenir aux besoins de logement et de nourriture de l'occupant et de sa famille ne sont pas subordonnées à la possession d'un titre administratif »,
- article 505 (des dispositions transitoires) : « les personnes exploitant des terres du domaine foncier national pour l'agriculture, l'élevage, la sylviculture au moment de la publication du présent décret continuent à les exploiter … ».

Ce système généralisé de tolérance vis-à-vis des formes habituelles d'utilisation des terres en milieu rural constitue des ouvertures qui pourraient être utilisées à court terme pour éviter une révision de la loi et faire évoluer les pratiques foncières lorsqu'elles apparaissent comme des sources d'insécurité (par exemple, le système des prêts de terres).

Cette proposition présenterait un certain nombre d'avantages :

- elle permettrait de poursuivre et d'améliorer les expériences conduites par les projets gestion de terroirs et ceci dans le cadre de la loi actuelle. Ici aussi, le préalable d'une relecture de la RAF est écarté à court terme ;
- elle éviterait d'aborder frontalement la question fort délicate de la propriété foncière. En effet, dans la loi actuelle, la définition du Domaine foncier national confère à l'Etat la propriété sur l'ensemble des terres rurales. Il apparaît alors que la recherche de solutions stables porte essentiellement sur le contenu des droits d'exploitation, permanents ou temporaires ;
- elle pourrait déboucher rapidement sur la levée d'un certain nombre de blocages qui rendent inopérante la loi actuelle : par exemple, l'absence d'application de l'arrêté ministériel sur les CVGT rend non légitimes les décisions prises par ces structures là où elles existent. Les expériences novatrices qui pourraient être riches d'enseignements pour comprendre les adaptations foncières sont souvent bloquées, faute de reconnaissance juridique ou réglementaire. Il en est souvent de même pour les plans ou schémas d'aménagement à l'échelle des terroirs villageois qui, faute d'être adoptés par les Commissions provinciales d'aménagement du territoire (CPAT), ne peuvent pas être mis en œuvre.

Dans le cadre de la loi actuelle, et afin de pouvoir en utiliser les ouvertures, un recensement des arrêtés qui n'ont pas vu le jour[23] et qui sont autant de points de blocages, apparaît nécessaire. Cela conditionne la mise en œuvre d'une démarche opérationnelle reposant sur un travail effectif des instances locales de régulation foncière.

[23] C'est le cas, par exemple, des CVGT dont l'arrêté précisant la composition et les fonctions n'a pas vu le jour durant des années. Mais cela concerne aussi les textes sur le statut définitif des terres aménagées par l'Etat, sur les aménagements pastoraux… Autant de lacunes qui accroissent la confusion actuelle dans le domaine foncier.

Après un temps d'expérimentation, le contenu de la législation foncière pourrait être modifié pour tenir compte des acquis obtenus par les instances locales. Mais il est déjà possible d'entrevoir la nécessité d'une diversification des régimes fonciers ruraux, en fonction du statut des terres :

- sur l'ensemble de l'espace des terroirs villageois, sortir d'un régime de tolérance des droits coutumiers, afin de reconnaître le contrôle social des autochtones sur la terre, mais aussi les droits d'usage stabilisés pour tous. Il s'agit, à la lumière des expériences conduites localement, de définir le contour de nouveaux droits (droits d'usage, système de prêts) conférant une meilleure sécurité favorable aux investissements productifs et aux mesures de conversation des ressources naturelles ;
- sur les terres aménagées, sortir des incertitudes actuelles sur les droits des exploitants en clarifiant le régime de ces terres après l'intervention de l'Etat ;
- sur les terres privées, accompagner le mouvement d'appropriation individuelle de terres qui actuellement dégage une tendance à l'accaparement des meilleures par des citadins (disponibilité en eau). Le système des titres administratifs actuel apparaît trop complexe pour offrir de réelles garanties à l'ensemble des ruraux.

Ces perspectives à moyen terme, qui impliquent tout un travail d'élaboration juridique pour être efficaces, ne peuvent que formaliser les acquis des expériences conduites localement.

Le travail nécessaire d'expérimentation des pratiques foncières

Rechercher les moyens d'une meilleure sécurisation foncière passe par l'écoute des préoccupations du monde rural. De cette attention se dégagent trois élément complémentaires :

- le sentiment d'insécurité foncière n'est pas général en milieu rural, mais il apparaît comme une préoccupation croissante. L'insécurité est ressentie comme maximale par les éleveurs, car la pratique de la transhumance et des déplacements des troupeaux est génératrice de conflits. Pour les agriculteurs, l'absence de règles du jeu claires et respectées par tous est responsable de turbulences ;
- la multiplicité des conflits fonciers indique qu'il y a une certaine urgence, surtout en zone de colonisation agricole, à trouver les moyens pour faire baisser la tension sociale et à rechercher les voies de la pacification des rapports sociaux autour de la terre ;
- la diversité des situations régionales (histoire des rapports sociaux, degré de la pression démographique, système de production, …) impose de tester une approche souple de la régulation foncière, privilégiant la voie du dialogue et de la recherche de nouveaux consensus.

Sur la base de ces constats, il est possible d'élaborer une proposition de travail qui, après discussions et compléments, pourrait servir de guide pour les projets « gestion de terroirs » afin de multiplier les expériences concrètes de gestion foncière par les instances locales.

La démarche proposée repose évidemment sur les éléments majeurs de l'approche méthodologique qui vient d'être présentée :

- accepter le cadre de la loi foncière actuelle et les « ouvertures » qu'elle offre pour accompagner les évolutions dans les pratiques foncières ;
- reconnaître la place des mécanismes traditionnels de gestion foncière : ils jouent toujours un rôle central dans la régulation foncière ; la recherche de la sécurité foncière passe par l'acceptation de ce constat, d'une part, et par l'adaptation de ces droits coutumiers au nouveau contexte socioéconomique d'autre part ;

- travailler sur le contenu des droits fonciers avec des instances locales responsabilisées sous la forme de commissions foncière émanant des commissions villageoises de gestion de terroirs.

Aussi cette démarche, sur la base des observations de terrain, cherche-t-elle à promouvoir de nouveaux droits, et de nouvelles autorités légitimées et acceptées par tous. Ainsi se dégagent les axes de travail.

Mise en place d'instances de régulation foncière

En réponse à des tensions sociales autour du foncier ou comme nécessité de régler des questions foncières issues d'opérations d'aménagements (mise en valeur de bas-fonds, gestion d'espaces pastoraux, mise en œuvre de plans d'aménagements de terroirs, …), l'efficacité des commissions foncières pourra être testée avec l'appui-conseil des équipes des projets de développement.

L'instance de régulation foncière, en réponse aux situations qu'elle devra régler, aura pour mission d'élaborer des règles de bonne conduite et de suivre leur application par les populations. La définition des droits et devoirs sera consignée dans les cahiers des charges ou des règlements intérieurs. Les procédures de négociation devront être définies afin d'aboutir à des accords et au respect des solutions arrêtées ; ceci renvoie au besoin de reconnaissance et de légitimation des instances locales : acceptation des mesures adoptées par l'ensemble des partenaires (administration, services techniques, populations locales). Faute de quoi, les risques de négociation interminables, d'accord remis en cause, de pourrissement de la situation sont grands ; ce serait le meilleur moyen de déprécier le travail de concertation.

Conclusion de la 3e partie

Du travail des commissions foncières émergeront, en réponse au règlement de conflits fonciers, des accords qui traduiront l'évolution des pratiques foncières sur des points importants :

- Définition du contenu des droits d'usage.
- Clarifications des droits et devoirs des ayants droit.
- Prise en considération et arbitrage des conflits éventuels.

Le travail de suivi des expériences conduites par divers projets de développement devrait veiller à ce que les éléments d'insécurité foncière préalablement identifiés trouvent des réponses. Il apparaît que le système des prêts de terre, identifié comme un élément de fragilité et d'instabilité des pratiques foncières, doit faire l'objet d'une attention particulière. Une réflexion doit être engagée sur le contenu de cette pratique et sur les moyens de garantir une meilleure sécurité aux usagers : le contenu du bail (durée, obligations des uns et des autres, …) doit être progressivement précisé.

De même, la tendance à l'appropriation privée des terres rurales (procédure prévue par la loi pour l'occupation à titre définitif des terres du domaine foncier national) devra faire l'objet d'un suivi. Les mécanismes de la privatisation des terres agricoles restent mal connus, même s'ils apparaissent comme une tendance forte d'évolution récente dans certains espaces (périphérie des zones urbaines, terres favorables à l'irrigation, à l'implantation de vergers).

Le pari réside donc dans l'efficacité d'instances locales à apporter des réponses concrètes aux situations foncières conflictuelles : le conflit n'est pas évacué mais il devient l'objet de discussions et de négociations. La recherche d'une véritable sécurisation foncière repose alors sur la capacité des acteurs locaux à redéfinir de nouveaux accords, garants d'une stabilité plus grande dans les rapports sociaux.

CONCLUSION

L'étude a montré que le Burkina Faso s'inscrit durablement dans une dynamique d'accroissement de la population rurale. Pour faire face à la demande en produits agricoles qui découle de l'augmentation globale de la population et d'un marché urbain en expansion, le défi est double :

- Sur le plan des systèmes productifs, le passage de systèmes extensifs, recourant à la jachère pour reconstituer le potentiel des sols à des systèmes plus intensifs suppose la mobilisation de la recherche agronomique et de moyens financiers et techniques considérables.
- Sur le plan de la meilleure gestion des ressources naturelles, la préservation du capital productif relève d'une clarification des régimes fonciers. Ceux-ci doivent montrer leur aptitude à accompagner les changements démographiques rapides que connaît le Burkina Faso.

Les systèmes fonciers traditionnels ont montré leur capacité à intégrer de nouvelles populations, en particulier dans les zones de migrations rurales (cf. étude sur la province des Banwa). Les mécanismes de prêts de terres aux allochtones ont permis de négocier en souplesse des changements démographiques et économiques considérables. A l'heure actuelle, la poursuite de la croissance démographique, l'accumulation des hommes en milieu rural entraînent la réduction ou la disparition de ces espaces « libres » qui permettaient un jeu très souple des droits fonciers.

Pour les mécanismes fonciers, une nouvelle ère a commencé, qui peut être qualifiée d'étape transitoire ; l'enjeu est alors de prendre conscience des dimensions sociales et économiques de cette période et de prévoir les mesures favorables aux adaptations progressives des régimes fonciers. Répondre à un tel enjeu a évidemment une dimension politique puisque cela revient à faire des questions de sécurisation foncière un axe majeur des politiques de développement.

Les implications politiques sont à un double niveau :

- accepter et soutenir un processus de gestion décentralisée des questions foncières (cf. les propositions sur l'aménagement des missions des CVGT (Commissions villageoises de gestion des terroirs) ;
- assurer un suivi, à l'échelle nationale, des expériences de régulation foncière, afin de permettre au niveau institutionnel, l'articulation entre les réponses locales et les dispositifs législatifs et réglementaires.

Ce deuxième élément suppose l'association étroite de l'ensemble des partenaires institutionnels concernés par la gestion foncière (services centraux du Ministère de l'Agriculture, Direction de l'Aménagement du Territoire et Direction des Affaires Domaniales pour le Ministère du Plan, de l'Economie et des Finances, Direction des Affaires Foncières pour le Ministère de l'Administration Territoriale, …).

Le travail d'expérimentation pourrait être conduit dans le cadre des projets de développement rural (projets « gestion de terroirs », projets de développement local, …) en concertation avec le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), sur la base des propositions qui ont été discutées à Ouagadougou (février 1999) lors d'un Atelier national sur la sécurisation foncière en milieu rural.

BIBLIOGRAPHIE

ANCEY, G., 1975. Milieux ruraux Mossi, aspects économiques. (Enquête sur les mouvements de population à partir du pays Mossi, Haute-Volta ; volume III), ORSTOM, Ouagadougou.

AQUINO, P. (d'), 1998. Quels choix fonciers en zones agropastorale sahélienne ? Le cas du Nord du Burkina Faso, in *Revue Tiers-Monde*, n° 153, janvier-mars, p. 175-188.

AUTORITE DES AMENAGEMENTS DES VALLEES DES VOLTA, 1977. Recensement démographique des villages AVV, Rapport préliminaire, AVV, Service statistique, Ouagadougou.

BAERENDS, E. A., 1988. Usage et droits fonciers et risques dans l'approvisionnement alimentaire du Plateau Mossi, Burkina Faso, Rijksuniversiteit Groningen, Groningen.

BANQUE MONDIALE, 1993. Installation de populations et développement dans la zone de lutte contre l'onchocercose. Etude de cas, Burkina Faso, Washington, D.C.

BAUD, J., 2001. Transactions et conflits fonciers dans l'Ouest du Burkina Faso (le cas des départements de Bama et Padéma) Revue Grafigéo n° 13, Paris, 110 p.

BAYA, B., 1995. Etude de l'impact du barrage de Bagré et ses aménagements sur l'état de santé des populations, Rapport d'exécution du volet recensement démographique, UERD, Ouagadougou.

BAYA, B., GUIELLA, G. *et al.*, 1995. Peuplement et développement des zones rurales libérées de l'onchocercose : le cas du Burkina Faso, UERD, Ouagadougou, 39 p.

BELLOT, J. M., 1987. Processus migratoires et occupation de l'espace dans l'Est du Burkina Faso, Tome I : Analyse générale dans les trois provinces (Gourma, Tapoa, Gnagna). Tome II : Les données de base, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Burkina Faso.

BENOIT, M., 1982. Oiseaux de mil. Les Mossi du Bwamu, (Haute-Volta). ORSTOM, coll. Mémoires, n°95, Paris, 112 p.

BIRBA, T. A., 1993. Le droit foncier traditionnel, évolution et impact sur les mesures CES/AGF : étude de cas dans trois villages : Mafoulou, Souryalla, Tang-Pella de la province du Bam, Burkina Faso, CIEH, Ouagadougou, 84 p.

BLANC-PAMARD, Ch., CAMBREZY, L., (coord.), 1995. Terre, Terroir et Territoire. Les tensions foncières. ORSTOM, coll. Colloques et Séminaires, série Dynamique des systèmes agraires, Paris, 472 p.

BOUTILLIER, J. L., 1964. Les structures foncières en Haute-Volta, *Etudes Voltaïques* , p.5-181, CNRS-CVRS, Paris, Ouagadougou.

BUREAU D'ETUDES ET DE RECHERCHE APPLIQUEE (BERA) / PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE – HOUET, KOSSI, MOUHOUN (PDRI/HKM), 1994. Etude prospective du schéma d'aménagement du département de Solenzo, Ouagadougou, 158 p.

BURKINA FASO / ADP, 1996. Loi n°014/96/ADP portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso, Ouagadougou, ADP, 81 p.

BURKINA FASO / ADP, 1996. Loi n°020/96/ADP portant institution d'une taxe de jouissance pour l'occupation et la jouissance des terres du domaine foncier national appartenant à l'Etat, Ouagadougou, ADP, 11 p.

CAPRON, J., 1973. Communautés villageoises bwa (Mali, Haute-Volta), Institut d'Ethnologie, Musée de l'Homme, CNRS, Paris, 379 p.

CICRED, 1999. Dynamique de peuplement des zones rurales libérées de l'Onchocercose en Afrique de l'Ouest, Paris, 125 p.

CLAIRIN, R., 1965. Rapport définitif de l'enquête démographique 1960-1961, Service de la Statistique et de la Mécanographie, Ouagadougou.

COMMISSION NATIONALE DE LA POPULATION / SECRETARIAT PERMANENT (CONAPO/SP), 1998. Réalisation du bilan diagnostic du schéma national d'aménagement du territoire. Thème I : Etude du milieu physique, Rapport provisoire, Ouagadougou, 199 p. + 107 p.

COMMISSION NATIONALE DE LA POPULATION / UNITE DE POPULATION, 1986. Enquête démographique, CoNaPo/UP, Ouagadougou.

CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION, 1985. Réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso, Ouagadougou, 86 p.

COULIBALY, S., GREGORY, J. et PICHE, V., 1980. Les migrations voltaïques. Tome 1 : Importance et ambivalence de la migration voltaïque. Tome 4 : Opinions sur les migrations. Tome 5 : Opinions sur le rôle du gouvernement en matière de migration. Tome 8 : Appréciation collective du phénomène migratoire, CVRS/INSD, Ouagadougou.

COULIBALY, S., GREGORY, J. et PICHE, V., 1981. Vers une explication des courants migratoires voltaïques, Université de Montréal, Montréal.

DA, A. S., 1997. SIG et gestion de l'environnement : contribution à l'étude de la dégradation des terres dans la province du Kouritenga. Mémoire de Maîtrise en Géographie, Département de Géographie, Université de Ouagadougou.

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT RURAL, 1973. Projet de mise en valeur des terroirs dans les ORD de Ouagadougou, Koudougou et Kaya : Evaluation de la phase expérimentale de l'opération terroir, Paris, SATEC, 38 p.

DRABO, I., 1993. Comment se nourrit le Yatenga aujourd'hui ? Un exemple de transfert de céréales avec la Kossi. Thèse de doctorat en géographie, Université de Paris X, Nanterre, 390 p.

DRABO, I., 2000. Migration agricole et insécurité foncière en pays Bwa du Burkina Faso. Revue Espace, populations et sociétés, n° 1, Paris, pp. 43-55.

DRABO, G. M., VIERICH, H., 1988. Les régimes fonciers dans trois zones agro-climatiques. Rapport préliminaire : études villageoises, Rapport n° 10, programme économique de l'ICRISAT/Afrique Occidentale.

ENQUETES NATIONALES DE STATISTIQUES AGRICOLES, 1995. CRPA du Centre-Est (provinces du Boulgou et du Kouritenga), Rapport général.

FAURE, A., 1990. L'appropriation de l'espace foncier : une étude d'anthropologie sociale en région bissa, Burkina Faso, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 450 p.

FAURE, A., 1991. Etude socio-ethnologique de la trame foncière du barrage de Bagré (Document provisoire), Ouagadougou, 36 p.

FAURE, A., 1995. L'appropriation privée en milieu rural. Politiques foncières et pratiques locales au Burkina Faso, IIED, Dossier n° 59, 16 p.

FAURE, A., OUEDRAOGO, H., 1993. Document de synthèse. Atelier national sur la problématique foncière et la décentralisation, Ouagadougou, PNGT-CILSS, 41 p.

GRET, 1999. Evolution des transactions foncières dans la zone de Bama-Padema (Burkina Faso), Ouagadougou, ronéo, 33 p.

GUILLAUD, D., 1990. Sociogenèse et territoire dans l'Aribinda (Burkina Faso) : le système foncier et ses enjeux, Paris, *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 26, n° 3, pp. 313-326.

HAGBERG, S., 1990. Etude socio-écologique de cinq terroirs villageois dans les provinces de la Comoé et du Kénédougou (Burkina Faso), UNSO/BKF/90/X02, Ouagadougou, 113 p.

HARTOG, Th., 1980. Modes d'occupation de l'espace et différentiation régionale dans l'Ouest voltaïque, Thèse de 3 e cycle en Géographie, Université de Paris X-Nanterre, 390 p.

HERVOUET, J.-P., 1977. Peuplement et mouvement de population dans les vallées des Volta Blanche et Rouge, Centre ORSTOM, Ouagadougou.

IMBS, F., 1987. Kumtaabo : une collectivité rurale mossi et son rapport à l'espace, Burkina Faso, Paris, ORSTOM, 233 p.

INSD, 1978. Recensement général de la population décembre 1975. Résultats définitifs. Vol. I : Les données nationales. Vol. II : Les données départementales, Ouagadougou.

INSD, 1989. Recensement général de la population 1985 : Analyse des résultats définitifs, INSD, Ouagadougou.

INSD, 1991. Recensement général de la population 1985 : données brutes. Vol. II : Données provinciales, INSD, Ouagadougou.

INSD, 1993. Analyse des résultats de l'enquête démographique 1991. Deuxième partie : les phénomènes démographiques, INSD, Ouagadougou.

INSD, 1994. Enquête démographique 1991 : Rapport de synthèse, INSD, Ouagadougou.

INSD, 1995. Analyse des résultats de l'enquête démographique 1991 (deuxième édition), INSD, Ouagadougou.

INSD, 1997. Recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso (du 10 au 20 décembre 1996). Population résidente des départements et des provinces du Burkina Faso (données provisoires), BKF/RGPH96 / Vol. 01, INSD, Ouagadougou, 12 p.

KAFANDO G.P., 1987. Enjeux fonciers dans le Nord-Ouest du Burkina Faso. Eléments de stratégie pour le Programme de Gestion des Terroirs Villageois (PGTV), CRPA de la Boucle du Mouhoun, Dédougou, 109 p. + annexes.

KINTZ D., 1990. L'organisation foncière agricole et pastorale dans la province de la Tapoa, Projet de Développement Rural Intégré de la Tapoa, Diapaga.

KOHLER J. M., 1972. Les migrations des Mossi de l'Ouest (Haute-Volta), *Travaux et Documents de l'ORSTOM*, n° 18, ORSTOM, Paris.

KOLHER J. M., 1971. Activités agricoles et changements sociaux dans l'Ouest Mossi (Haute-Volta). ORSTOM, coll. Mémoires, n° 46, Paris, 252 p.

KONATE, G., 1992. Femme rurale dans les systèmes fonciers au Burkina Faso. Cas de l'Oudalan, du Sanmatenga et du Zoundwéogo, UGFS/022, Ouagadougou, Ambassade Royale des Pays-Bas, 85 p.

KOTE, G., 1997. Structures de gestion des terres rurales, perspectives pour la reconnaissance juridique et fonctionnalité de la commission villageoise de gestion du terroir, Ouagadougou.

KOTE, G., OUEDRAOGO, B., OUEDRAOGO, H. M. G., TALLET, B., 1999. La sécurisation foncière en milieu rural, Ouagadougou, PNGT.

LAHUEC, J.-P. et MARCHAL, J.-Y., 1979. Mobilité du peuplement bissa et mossi, *Travaux et Documents de l'ORSTOM*, n° 103, Paris.

LAHUEC, J.-P., 1979. Le peuplement et l'abandon de la vallée de la Volta Blanche en pays Bissa, sous-préfecture de Garango, *Travaux et documents de l'ORSTOM*, n° 103, pp. 9-105.

LAURENT, P. J., MATHIEU, P., TOTTE, M., 1994. Migrations et accès à la terre au Burkina Faso, Louvain-La-Neuve, *Cahiers du CIDEP*, n° 20, 130 p.

LAVIGNE-DELVILLE, Ph., (coord.), 1998. Quelles politiques foncières en Afrique Noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité. Karthala, Paris, 405 p.

LAVIGNE-DELVILLE,Ph., MATHIEU,P., 1999. Formalisation des contrats et des transactions, repérage des pratiques populaires d'usage de l'écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale. GRET, document de travail, 181 p.

LENZ, L. *et al*., 1994. Le droit foncier traditionnel et les conflits inter-ethniques sur les ressources dans la province de l'Oudalan. Etude de cas à Dembam.

LESSELINGUE, P. et MARCHAL, J.-Y., 1975. Enquête sur les mouvements de population à partir du pays Mossi (Haute-Volta). Tome 2. Les migrations de travail Mossi : évolution récente et bilan actuel des migrations de travail. Les migrants et le société Mossi. Fascicule 3: Motivations de départ et opinions des migrants de travail. Géographie des aires d'émigration en pays Mossi, ORSTOM, Ouagadougou.

LOMPO, A. V., 1990. Le système foncier dans la zone historique du Bogdoogu et dans le village administratif de Koggoli, PDRI/Tapoa, Cahier n° 2, 50 p.

LUND, Ch., 1997. « Les conflits fonciers et le droit étatique communautaire et local au Burkina Faso », in *IIED Drylands Program*, Londres. Dossier n° 70. 15 p.

MARCHAL, J.-Y et LAHUEC, J.-P., 1972. Répartition de la population en pays Bissa et Mossi, Centre ORSTOM, Ouagadougou.

MARCHAL, J.-Y. et QUESNEL, A., 1997. « Dans les vallées du Burkina Faso, l'installation de la mobilité », in *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXe siècle. Actes de l'atelier de Montpellier, 2-3 avril 1996,* Editions de l'ORSTOM, Paris, pp. 595-614 (*Collection Colloques et Séminaires).*

MARCHAL, J.-Y., 1972. Densité de la population rurale en pays Bissa et Mossi, Centre ORSTOM, Ouagadougou.

MATHIEU, P., 1994. « Mouvements de populations et transformations agricoles: le cas du Sud-Ouest du Burkina Faso », in *Migrations et accès à la terre au Burkina Faso,* Louvain-La-Neuve, *Cahiers du CIDEP*, n° 20, pp. 17-40.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE / DRECTION DES STATISTIQUES AGRO-PASTORALES. Divers rapports annuels sur les statistiques agricoles par campagnes agricoles, Ouagadougou.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE / SEDES, 1987. Schéma de développement agro-pastoral de l'ORD de l'Est, Paris. Vol. I : Présentation de l'étude et synthèse pour l'ensemble des trois provinces : Gnagna, Gourma, Tapoa, 103 p. Vol. V : Systèmes de production et développement agro-pastoral, 191 p. Vol. VII : Projet de développement agro-pastoral dans la province de la Tapoa, 126 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, 1992. Etude sur le rôle de la femme dans la gestion des ressources naturelles, la production agro-pastorale dans les activités de transformation, de commercialisation et d'artisanat à la Comoé, Ouagadougou, 16 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES / PNGT, 1993. Etude de la problématique foncière et de la décentralisation au Burkina Faso. Esquisses de cas, 163 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES, 1990. Projet d'aménagement et de gestion du terroir de Bazèga, Ouagadougou.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE / CRPA DE LA BOUCLE DU MOUHOUN, 1990. Statistiques agricoles : résultats d'enquête du secteur agricole de Solenzo, août 1989- janvier 1990.

MORTIMORE, M., 1997. Histoire et évolution des régimes fonciers et de l'administration en Afrique Occidentale. Londres, IIED Programme Zones Arides, dossier n° 71, 35 p.

NATIONS UNIES, 1984. Population et développement en Haute-Volta, Nations Unies, New York.

NEBIE, O., 1987. Evolution des régimes fonciers et organisation du monde rural au Burkina Faso, Ouagadougou, in *Science et Technique*, vol. 17, n° 3-4, pp. 18-48.

NEBIE, O., 1992. L'occupation du sol et les problèmes d'aménagement et de gestion des terroirs villageois dans le Sahel burkinabé : exemples de Koria, Seytenga, Titabé et Boundouré, province du Seno, *Bulletin de la Société Neuchateloise de Géographie*, n° 36.

NIANOGO-SERPANTIE, I., 1995. L'accès aux ressources du milieu en zone aménagée : articulations juridiques, Bobo-Dioulasso, ORSTOM ; Paris, Université Paris I, Laboratoire d'Anthropologie juridique, 103 p.

OUATTARA, A., 1998. Migration, urbanisation et développement au Burkina Faso, *les Travaux de l'UERD*, n° 8, Université de Ouagadougou, 34 p.

OUATTARA, N., 1988. L'évolution des activités agricoles dans les zones Ouest du Burkina Faso. La confrontation des espaces ruraux avec des sollicitations nationales concurrentes. L'exemple des Hauts-Bassins, Thèse de doctorat de 3e cycle en géographie, Université de Caen, 220 p.

OUEDRAOGO, H., 1988. Le droit de la terre et les enjeux du développement. Approche comparative des transformations foncières au Burkina Faso (ex-Haute-Volta), Thèse de doctorat, Université de Paris I, Droits Africains, Paris.

OUEDRAOGO, I., 1992. Structure foncière et conflits fonciers à Lèna : contribution à l'étude de la question foncière au Burkina Faso, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Département de Sociologie, Université de Ouagadougou, Ouagadougou.

OUEDRAOGO, M., 1992. Modes d'appropriation de l'espace et développement : exemples des villages Bidi et Amene (Nord Yatenga, Burkina Faso) : Rapport pratique, Université Aix-Marseille 1, Aix-en-Provence, 58 p.

OUEDRAOGO, O. D., 1986. Aménagements hydro-agricoles, opérations terres neuves et déplacements de population au Burkina Faso, de 1900 à nos jours, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Bordeaux, Bordeaux.

OUOBA, H., 1998. L'aménagement de la zone pastorale de la Nouhao (Province du Boulgou), Mémoire de Maîtrise en géographie, Université de Ouagadougou, Ouagadougou, 114 p.

PARE, L., 2000. Dynamique des droits délégués dans l'aire cotonnière du Burkina Faso. GRET, rapport d'étude.

PARE, L., 2001. Dynamiques foncières et changements sociaux dans l'aire cotonnière. L'émergence de nouvelles pratiques foncières dans le département de Kouka, pp. 61-79, in *Visage de l'Ouest burkinabé*. Revue *Grafigéo*, n°15. Paris 114 p.

PARE, L., TALLET, B., 1999. D'un espace ouvert à un espace saturé. Dynamique foncière et démographique dans le département de Kouka. Revue *Espace, populations et sociétés*, n° 1, Paris, pp 83-92.

PARE, L., 1993. Les pratiques foncières dans les zones de vieille colonisation agricole : l'exemple du département de Kouka (province de la Kossi), Mémoire de DEA en géographie, Université Paris X-Nanterre.

PARE, L., 1997. La gestion de l'espace en zone de colonisation agricole : la région de Kouka. Exemples de modalités d'occupation de l'espace et de recherche de sécurité foncière au Burkina Faso, Thèse de doctorat en géographie, Université Paris X-Nanterre, 348 p.

PNGT, 1993. Etude de la problématique foncière et décentralisation au Burkina Faso. Esquisse de cas : Sébédougou, Taouremba, Kéké, Bomboela, Sidéradougou, Sourou, Bouto, Mogtédo. Document de synthèse, 41 p.

PNGT, 1994. Etude sur la loi foncière et la mise en application des plans de gestion des terroirs, SERA. Rapport provisoire, Ouagadougou, 39 p.

PNGT, 1996. Diagnostic socio-économique des terroirs (provinces de la Gnagna et du Kouritenga).

PNGT, 1999. Atelier national sur la sécurité foncière en milieu rural au Burkina Faso. Rapport général. Ouagadougou, 60 p.

POOL, I., 1969. Enquête sur la fécondité en Haute-Volta, INSD, Ouagadougou.

PRESIDENCE DU FASO, 1991. Burkina Faso : textes portant réorganisation agraire et foncière : zatou n° AN VIII-0039 Bis / FP PRES du 4 juin 1991, Kiti n° AN VIII-028 TER / FP / PLAN-COOP du 4 juin 1991, Ouagadougou.

PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PROVINCE DU SENO, 1995. Etude de la trame foncière des six zones d'intervention du Projet de développement intégré du Seno (PDIS), sous la direction de NYAMBA, A. et OUEDRAOGO, B. N., Université de Ouagadougou, Département de Sociologie, 49 p. Rapport général (vol. I) + six autres volumes par région (Falagountou, Koria, Titabé, Hega, Takatami, Kaabo-Gountouré).

REARDON, T., MATLON, P. et DELGADO, 1992. « Comment les ménages font face à l'insécurité alimentaire dans les régions touchées par la sécheresse au Burkina Faso : cas de 1984-85 », *CEDRES Etudes*, 1er semestre 1992, 60-80, Ouagadougou.

REMY, G. et MARCHAL, J.-Y., 1975. Enquête sur les mouvements de population à partir du pays Mossi (Haute-Volta). Tome 1. Les migrations internes Mossi. Fascicule 1 : Des aires refuge du passé aux « terres neuves » d'aujourd'hui, ORSTOM, Ouagadougou.

REPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA / MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION, 1981. Projet de l'aménagement agricole intégré pour le peuplement de la région de la Bougouriba. Tome I : Analyse des secteurs agricoles et actions proposées, WIP, München, 161 p. + annexes.

SAHEL CONSULT, PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS LE CRPA DES HAUTS-BASSINS ET DE LA COMOE, 1991. Rapport de synthèse : Schéma directeur de la mise en valeur de la zone aménagée de Sidéradougou, Ouagadougou, 64 p.

SANOU, M., 1999. Enjeux fonciers en zone de colonisation agricole : stratégie de gestion de l'espace le long du fleuve Mouhoun (département de Padéma). Thèse de doctorat en géographie. Université de Paris X Nanterre, 380 p.

SANOU, S., TALLET, B., 1997. Perspectives pour un renforcement de la sécurité foncière en milieu rural au Burkina Faso. Mission exploratoire sur le foncier en vue de la deuxième phase du PNGT, Paris, IRAM.

SAVONNET, G., 1962. Les régimes fonciers des populations du Sud-Ouest de la Haute-Volta (Bwa, Dagari, Wilé, Birifor, Lobi), Ouagadougou : IFAN, Paris : ORSTOM, 43 p.

SAVONNET, G., 1965. Atlas de Haute-Volta. Carte provisoire des densités de population.

SAWADOGO, K. et LARIVIERE, S., 1993. « Caractéristiques socio-économiques et stratégies des ménages en matière de sécurité alimentaire dans la région de Passoré », CEDRES-LAVAL, *Travaux de recherche*, n° 1, Ouagadougou.

SAWADOGO, R. C., 1992. Les changements démographiques dans les aires de colonisation agricole. Leur ampleur et leurs incidences, Conférence *Population et Développement*, Gaborone.

SCHMID, S., 1992. Evolution du couvert végétal et de l'occupation du sol dans et autour des aires classées de l'Est du Burkina Faso, Zurich, Ecole polytechnique, 120 p.

SCHWARTZ, A., 1991. L'exploitation agricole de l'aire cotonnière burkinabé : caractéristiques sociologiques, démographiques, économiques (document de travail), ORSTOM, Ouagadougou, 88 p.

SIDIBE, D. F., 1986. Régime foncier et migrations. L'aménagement des vallées des Volta, in CROUSSE, B., LE BRIS E. et LE ROY E., (Eds), *Espaces disputés en Afrique Noire*, Paris, Karthala, p. 187-198.

SOME, H., 1998. Risques d'insécurité foncière en pays Bissa, Burkina Faso, ENRECA-IDR/FLASHS, Document de travail n° 5, Université de Ouagadougou, Ouagadougou, 21 p.

SWANSON, R. A., 1978. L'agriculture en pays gourmantché. Première Partie : le régime foncier et la mise en culture des champs, ORD de l'Est, Fada N'Gourma, 55 p.

TALLET, B., (coord) 2001. Visages de l'Ouest burkinabé. Dynamiques socio-spatiales d'un ancien front pionnier. Revue Grafigéo, n° 15. Paris, 114 p.

TALLET, B., 1985. Espaces ethniques et migration. Comment gérer le mouvement ? Revue Politique Africaine n° 20. Paris, pp. 65-77.

TALLET, B., SANOU, S., et BALAC, R., 2000. Etude de faisabilité pour une opération pilote de sécurisation foncière dans l'Ouest du Burkina Faso. Rapport définitif. IRAM, Paris, 103 p.

TERRIBLE, M., 1981. Pour un développement rural en accord avec le milieu naturel et humain, Haute-Volta, Eglise et développement.

TERSIGUEL, Ph., 1995. Le pari du tracteur. La modernisation de l'agriculture cotonnière au Burkina Faso. ORSTOM. Coll. A travers Champs, Paris, 280 p.

TERSIGUEL, Ph., 1992. Boho-Kari, village bwa : les effets de la mécanisation dans l'aire cotonnière du Burkina Faso, Nanterre, Thèse de doctorat unique en géographie, Université de Paris X, 592 p.

THEBAUD, B., 1995. Le foncier dans le Sahel pastoral : situation et perspectives, in BLANC-PAMARD Ch. et CAMBREZY L. (Eds.), *Dynamiques des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, ORSTOM, Paris, pp. 37-56**.**

THIOMBIANO, T., SAWADOGO, K., OUEDRAOGO, A. et KAZIANGA, H., 1994. « Caractéristiques socio-économiques et stratégies des ménages en matière de sécurité alimentaire nutritionnelle dans la province du Soum », CEDRES-LAVAL, *Travaux de recherche*, n° 6, Ouagadougou.

THIOMBIANO, T., SAWADOGO, K., OUEDRAOGO, A. et OUEDRAOGO, S. R., 1994. « Caractéristiques socio-économiques et stratégies des ménages en matière de sécurité alimentaire nutritionnelle dans la province de la Gnagna », CEDRES-LAVAL, *Travaux de recherche*, n °4, Ouagadougou.

THIOMBIANO, T., SAWADOGO, K., OUEDRAOGO, A. et SAWADOGO, J.-P., 1994. « Caractéristiques socio-économiques et stratégies des ménages en matière de sécurité alimentaire nutritionnelle dans la province du Namentenga », CEDRES-LAVAL, *Travaux de recherche*, n° 5, Ouagadougou.

TRAORE, J.-M., 1998. Colonisation agricole spontanée et mobilité de la population en pays bissa : le cas de Béguédo et de Tangaré, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Département de Géographie, Université de Ouagadougou.

TRAORE, S. et BOCQUIER, P., 1995. Migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (MUAO). Résultats préliminaires, CERPOD, Bamako.

ZEEUW, F. (de), 1995. Sécurité foncière et gestion des ressources naturelles dans la Boucle du Mouhoun-Burkina Faso, Wageningen, 45 p.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. – Répartition de la population de 1960-61 et de 1975 selon les strates géo-ethniques de 1960-1961 …… 27

Tableau 2. – Population résidente en 1975 et taux d'accroissement annuel moyen entre 1960/61 et 1975 par département (ancien) …… 28

Tableau 3. – Evolution de la population résidente du Burkina Faso de 1960 à 1996 …….. 31

Tableau 4. – Evolution de quelques indices de fécondité et de mortalité de 1960/1961 à 1996 …….. 32

Tableau 5. – Evolution de la population du Burkina Faso par milieu de résidence de 1960/1961 à 1996 ……. 33

Tableau 6. – Population par région agricole et selon le milieu de résidence en 1996 ……. 34

Tableau 7. – Répartition de la population résidente et évolution des densités selon les régions économiques de 1975 à 1996 ……... 35

Tableau 8. – Pourcentage des différentes cultures par rapport aux superficies cultivées au Burkina Faso (période 1993/1994 à 1997/1998) ……... 37

Tableau 9. – Taux d'occupation du sol par les différentes cultures au cours de la campagne agricole 1997/1998, par DRA …… 39

Tableau 10. – Rendements moyens des principales cultures à l'échelle des régions pour la période 1993/1994 à 1997/1998 …… 45

Tableau 11. – Disponibilités en terres cultivables par région agricole à l'horizon 2051 …… 47

Tableau 12. – Evolution de la population résidente du Burkina Faso de 1996 à 2051 sous les différentes hypothèses de fécondité ……. 55

Tableau 13. – Estimation des densités de population par région, selon l'hypothèse de fécondité ……. 56

Tableau 14. – Estimations de la population des régions selon l'hypothèse de fécondité ……... 57

Tableau 15. – Migrations internes nettes « durée-de-vie » par province (1985) …… 60

Tableau 16. – Origine et destination des entrants « durée-de-vie » par province (1985) ……... 61

Tableau 17. – Migrations internes nettes « durée de vie » par région économique (1996)……. 62

Tableau 18. – Migrations internes nettes « durée de vie » par provinces (1996)…… 63

Tableau 19. – Répartition ethnique dans les départements de Kouka et de Solenzo (1993) …….. 80

Tableau 20. – Estimation des besoins en terres …….. 89

LISTE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte n° 1. – Le Burkina Faso : découpage en provinces (1996) ……... 16

Carte n° 2. – Evolution des isohyètes au Burkina Faso ……..……. 22

Carte n° 3. – Zones agroclimatiques ……..……. 24

Carte n° 4. – Répartition de la population en 1961…….. 29

Carte n° 5. – Répartition de la population en 1975…….. 29

Carte n° 6. – Répartition de la population en 1985…….. 30

Carte n° 7. – Répartition de la population en 1996…….. 30

Carte n° 8. – Les régions agricoles du Burkina Faso ……..…… 38

Carte n° 9. – Part du mil dans la superficie totale cultivée (campagne 1997/1998) ……..……. 41

Carte n° 10. – Part du sorgho dans la superficie totale cultivée (campagne 1997/1998) ……. 41

Carte n° 11. – Part du maïs dans la superficie totale cultivée (campagne 1997/1998) …… 42

Carte n° 12. – Part des cultures commerciales (coton et arachide) dans la superficie totale cultivée (campagne 1997/1998) …….. 43

Carte n° 13. – Soldes migratoires « durée-de-vie » des régions agricoles du Burkina en 1996 ……... 64

Carte n° 14. – Localisation des provinces des Banwa et du Boulgou …….. 75

Carte n° 15. – La province des Banwa. ..……..……. 79

Carte n° 16. – La province du Boulgou …… 85

GRAPHIQUES

Graphique 1. – Pyramide des âges de la population burkinabé en 1996 ……. 32

Graphique 2. – Part des types de culture dans les superficies cultivées au Burkina Faso (période 1993/1994 à 1997/1998) ……. 38

Graphique 3. – Evolution de la population de 1996 à 2051 sous les différentes hypothèses de fécondité ……..……. 54